



## Le Livre des Juges.



LE livre des Juges contient, non pas l'histoire complète et suivie, mais les principaux épisodes de l'histoire du peuple de Dieu depuis la mort de Josué jusqu'à celle de Samson, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de Samuel, qui établit le premier roi d'Israël. Il doit son nom à la série de personnages qui, durant cette période, jouèrent un grand rôle dans la nation, et auxquels la Bible donne le nom de *Juges*, en hébreu *Schophetim*.

Ce nom est le même que celui des *Suffètes* carthaginois, mais il désigne des fonctions différentes. Les Suffètes étaient des magistrats réguliers, investis de la plénitude du pouvoir exécutif, et se succédant sans interruption, comme les consuls romains. Tout autre est le rôle des Juges d'Israël;<sup>1</sup> pour le bien comprendre, il faut se rappeler quelle était à cette époque la situation politique et religieuse de la nation israélite.

Lorsque Josué eut achevé la conquête de la terre Promise et en eut fait le partage entre les tribus, il se retira dans son domaine de Thamnath-Saré et y vécut en simple particulier, uniquement occupé de ses affaires domestiques, et n'exerçant sur la nation aucun pouvoir gouvernemental ou administratif; le seul acte d'autorité qu'il crut devoir faire, au bout de plusieurs années et à l'approche de la mort, ce fut de convoquer encore une fois les tribus et de leur rappeler les bienfaits dont Dieu les avait comblées, et les engagements qu'elles avaient contractées envers Jéhovah (*Jos.* xxiii sv.). Il n'avait pas non plus à se choisir de successeur: il entraînait dans les desseins de Dieu qu'Israël, une fois en possession de son héritage, vécut un certain temps sous le régime patriarcal.

Rien de plus simple que ce régime: c'est, comme l'indique son nom, le pouvoir du père de famille se continuant et se perpétuant à travers les générations de ses descendants dans la personne de son fils aîné et du premier-né des aînés. Il n'y a que des familles et des groupes de familles, c'est-à-dire des pères et des enfants, et chacun de ces groupes vit de sa vie propre et se suffit à lui-même. Aux *anciens*, aux vieillards (hébr. *zégénim*, les *Scheiks* arabes), appartiennent le pouvoir et la responsabilité. Toutes les autorités, dérivant de la naissance, sont héréditaires; leur unique fonction est de rendre la justice; les intéressés exécutent eux-mêmes la sentence. Aucun fonctionnaire à nommer ou à rétribuer; aucun pouvoir central, aucun chef de gouvernement pour toute la nation; aucune loi nouvelle: celles de Moïse suffisent à tous les besoins. Tel est le régime que la Bible elle-même caractérise très exactement par cette réflexion plusieurs fois répétée: " Il n'y avait pas de roi en Israël, et chacun faisait ce qui lui semblait bon (chap. xvii, 6, al.). " Les Bédouins sont peut-être les seuls qui aient conservé jusqu'à nos jours une organisation semblable.

Un lien, pourtant, relie entre eux ces éléments: toutes ces tribus, toutes ces familles pratiquent le même culte et suivent la même loi; leur ensemble forme l'*assemblée d'Israël*, la communauté de Jéhovah. Disséminée sur les divers points du territoire, la tribu de Lévi rappelle à tous la fidélité à la Loi, et chaque année, au moins dans les temps de ferveur religieuse, les Israélites viennent assister aux grandes fêtes célébrées dans le lieu où se trouvait l'arche de l'alliance

<sup>1</sup> Ils ressembleraient plutôt aux *dictateurs* qu'aux *consuls*.

(ii, 1-5; xxi, 19). Survient-il quelque circonstance importante, quelque grave danger, ils s'y rendent encore pour connaître la volonté de Jéhovah, que le grand prêtre interroge par l'*Urim* et le *Thummim* (i, 1 al.). Dans cette situation, n'ayant à sa tête aucun chef capable de le défendre contre ses ennemis, Israël devait se sentir davantage sous la dépendance de Dieu, son roi véritable, quoique invisible; il devait s'accoutumer à regarder Jéhovah comme son unique, mais tout-puissant protecteur.

La première tâche qui s'imposait aux Israélites après leur établissement dans la Terre Promise, c'était d'en faire disparaître tous les Chananéens qui y restaient encore : Dieu leur en avait donné l'ordre exprès. Par faiblesse, par lâcheté, par égoïsme, ils préférèrent jouir tout de suite des biens que leur offrait ce beau pays, et vivre en paix à côté des anciens habitants; ils se créèrent ainsi un immense danger politique et en même temps une occasion d'infidélité et de chute. On les vit bientôt contracter des alliances avec les idolâtres, adopter leurs usages et rendre à leurs divinités, aux Baals et aux Astartés, des hommages impies, incompatibles avec leurs obligations envers le vrai Dieu. Le lien religieux, qui faisait leur unité et leur force, étant brisé, les tribus vécurent de plus en plus à part, proie désormais facile pour les Chananéens, qui les asservirent et les rendirent tributaires, rarement toutes ensemble, mais le plus souvent par groupes, soit au nord, soit au midi. Ces dures servitudes étaient suivies de sincères repentirs. Dieu suscitait alors à son peuple, tantôt dans une tribu, tantôt dans une autre, un libérateur, un sauveur, qui l'affranchissait par la victoire. C'est à ces libérateurs, à ces sauveurs, que la Bible donne le

nom de *Juges*.<sup>1</sup> Il ne faut donc pas voir en eux des suffètes ou des consuls chargés de gouverner la nation ou d'administrer ses affaires : sous le régime patriarcal, la nation, comme telle, ne connaît ni affaires, ni gouvernement. Leur rôle est uniquement militaire; la victoire remportée et le peuple affranchi, le sauveur d'Israël s'en retourne dans sa famille ou dans son héritage. Si la Bible le considère encore comme un Juge, c'est, pour nous servir d'une expression toute moderne, comme un *Juge honoraire*, dont le prestige et l'influence morale contribuent à assurer à la fois la fidélité et la sécurité du peuple de Dieu. Il n'y a d'exception que pour Jephthé, qui n'accepta le commandement de l'armée qu'à la condition de conserver toute sa vie le pouvoir (xi, 9-10); plus tard, à l'approche de la royauté, Héli et Samuel exercèrent aussi d'une manière régulière les fonctions judiciaires proprement dites. De plus, l'autorité des Juges était le plus souvent locale et circonscrite, ne s'étendant qu'à quelques tribus, tantôt du Nord, tantôt du Sud; c'est ce qui résulte de la comparaison attentive des textes. Enfin les Juges ne paraissent pas s'être succédé régulièrement les uns aux autres. Comme leur apparition était liée à la situation et aux dispositions morales du peuple, on présume avec vraisemblance qu'il y a eu entre eux des interruptions, et, par contre, que plusieurs ont existé simultanément dans la terre d'Israël.

Le livre des Juges comprend une introduction, le corps même de l'ouvrage et deux appendices.

Dans l'*introduction* (ch. i, 1-iii, 6), l'auteur expose d'abord la situation des Israélites vis-à-vis des peuplades chananéennes restées dans le pays après la mort de Josué (i, 1-ii, 5);

<sup>1</sup> Probablement en tant qu'ils sont les organes de la justice divine, appelés, en ce temps de désordre et de violence, à repré-

mer (litt. à *juger* : comp. II *Sam.* xviii, 19), soit les ennemis du dehors qui opprimaient le peuple, soit les oppresseurs du dedans.

puis il trace le caractère général de l'époque des Juges : alternative continue d'infidélités et de servitudes, de repentirs et de délivrances (ii, 6-iii, 6).

Les Juges d'Israël dont il est question dans le *corps du livre* (iii, 7-xvi, 31) sont au nombre de quatorze, en comptant Abimélech. Pour quelques-uns, l'auteur se contente d'une simple mention (Samgar, Thola, Jaïr, Abésan, Ahialon, Abdon) ; il consacre à d'autres une notice un peu plus complète (Othoniel, Aod Abimélech), et il s'étend longuement sur les exploits de Barac et Débora, de Gédéon, de Jephthé, de Samson. Cette inégalité s'explique naturellement par l'abondance ou la disette, soit des événements correspondants, soit des renseignements écrits et oraux qu'il a pu recueillir.<sup>1</sup>

Les deux *appendices* qui terminent l'ouvrage racontent l'idolâtrie des Danites (ch. xvii-xix) et le crime des habitants de Gabaa (xx-xxi). Ces deux faits, arrivés peu de temps après la mort de Josué (voy. la note de *Jos.* xix, 47), mais n'ayant aucun lien nécessaire avec le corps du livre, sont rejetés à la fin.

Le but principal de l'auteur est clairement indiqué dans l'introduction (ii, 10-23) : c'est de montrer par des exemples qu'Israël est heureux tant qu'il sert le Seigneur ; qu'il est malheureux et la proie de ses ennemis, quand il l'abandonne ; qu'il est pardonné et sauvé, dès qu'il revient à lui. Ce dessein explique la forme épisodique et fragmentaire de l'ouvrage : l'auteur omet tout ce qui n'entraîne pas dans son plan. Ainsi sont passés sous silence ou mentionnés incidemment comme connus des lecteurs tous les

détails concernant le culte de Jéhovah et la vie intérieure du peuple, qui nous auraient aussi vivement intéressés que l'histoire de Ruth, laquelle appartient également à cette époque. Mais ce qui semble plus étrange dans le livre des Juges, c'est qu'il s'arrête à la mort de Samson, sans parler d'Héli et de Samuel, qui jugèrent Israël, l'un pendant 40 ans, l'autre jusqu'à la fin de sa vie (I *Sam.* iv, 18 ; vii, 15). Quand le livre parut, dit M. Kaulen, ces événements n'appartenaient pas encore à l'histoire. La raison de cette omission ne serait-elle pas plutôt dans le caractère particulier de ces deux personnages, tous deux revêtus d'une dignité spéciale ? C'est en vertu de cette dignité, et non comme Juges, que le *grand prêtre* Héli et le *prophète* Samuel auraient travaillé à la délivrance d'Israël.

On peut fixer approximativement la date du livre des Juges. D'une part, il n'a été écrit ni avant la victoire définitive de Samuel sur les Philistins (I *Sam.* vii, 1-14), puisque la durée de la domination de ce peuple sur Israël est fixée *Jug.* xiii, 1 ; ni avant l'avènement de Saül au trône, puisque divers passages font allusion à l'établissement de la royauté (xxii, 6 ; xviii, 1 ; xxi, 25). D'autre part, il a été écrit avant la prise de Jérusalem par David, puisqu'il y est dit expressément que les Jébuséens occupent encore cette ville avec les Benjamites (i, 21). D'où la conclusion que l'ouvrage a été rédigé sous le règne de Saül, probablement au commencement, lorsque la royauté encore récente apparaissait comme un éclatant et incontestable bienfait. On peut

<sup>1</sup> Elle fournit en même temps une très forte présomption en faveur de la véracité du livre. Si l'auteur avait fait œuvre de romancier et non d'historien, aurait-il mentionné six personnages qui ont joué le rôle de Juges, sans nous dire absolument rien de leur vie et de leurs exploits ? Autre indice du même genre : les deux tribus qui, avec Dan et Benjamin, jouent dans cette histoire le plus triste rôle, sont précisément les principales :

Ephraïm, à qui sa jalousie envers Gédéon et Jephthé attire une sévère châtime, et Juda, qui livre lâchement aux Philistins son plus habile défenseur : en serait-il de même si l'auteur avait eu la moindre tendance à idéaliser, soit l'ensemble du peuple, soit l'une quelconque de ses tribus, soit quelqu'un de ses personnages marquants ? Tout prouve au contraire qu'il n'a cherché que la vérité.

donc considérer comme ne manquant pas de vraisemblance la tradition talmudique (*Babâ bathrà*, 14 b), adoptée par un grand nombre d'interprètes anciens et modernes, qui attribue à Samuel la composition du livre.<sup>1</sup> — Quelques différences de style signalées avec raison dans les diverses parties de l'ouvrage tiennent à l'origine diverse des documents mis en usage; par contre, certaines expressions propres à l'auteur se rencontrent dans toutes les sections.

Le livre des Juges est en relation étroite avec l'ensemble de la littérature biblique. En beaucoup d'endroits il se rattache au Pentateuque et au livre de Josué, qu'il suppose connus: voy. ii, 1-3; xi, 13 sv.; xiii, 5; xx, 26 sv.; de même les livres postérieurs se rattachent à lui et le connaissent: voy. I *Sam.* xii, 9-11; II *Sam.* xi, 21; II *Esdr.* ix, 27; *Ps.* lxxviii, 56; lxxxiii, 10; cvi, 34 sv. *Is.* ix, 14; x, 26, al.

*Chronologie.* — La durée des événements rapportés dans le livre des Juges doit être calculée d'après I *Rois*, vi, 1 (en supposant le texte non altéré). D'après ce passage, 480 ans se sont écoulés entre la sortie d'Égypte et la construction du temple de Salomon. Si l'on retranche de ce nombre, d'une part, 40 ans pour le voyage au désert, 6 ou 7 ans pour la conquête de la Palestine, de 20 à 25 ans depuis la conquête jusqu'à la mort de Josué; d'autre part, 40 (d'autres 60) ans pour

le ministère de Samuel (depuis la bataille de Masphath et la mort d'Héli, I *Sam.* vii) et le règne de Saül, 40 pour celui de David, et les 4 premières années de Salomon, il restera pour la période des Juges un nombre d'années qui ne saurait être inférieur à 310 ni supérieur à 330.

Assigner une date précise aux événements de cette période nous paraît impossible. La Bible marque bien la durée de chaque judicature; mais, outre que le point de départ de l'ensemble, la mort de Josué, est incertain, l'étude comparée du texte montre qu'il y a eu, à certaines époques, plus d'un Juge à la fois sur divers points du territoire. Or les données font absolument défaut pour reconnaître ces synchronismes, et surtout pour en déterminer avec exactitude la durée. Qu'il nous suffise d'en indiquer deux: 1. Le repos de 80 ans après la délivrance d'Aod dans la Palestine méridionale peut coïncider avec l'oppression de la Palestine du nord par Jabin (20 ans) et la délivrance par Barac et Débora (40 ans). 2. Le laps de temps qui va de l'oppression des Ammonites à l'E. du Jourdain jusqu'à la judicature d'Abdon (60 ans), coïncide très probablement avec l'oppression des Philistins (40 ans) et les exploits de Samson à l'ouest.

D'après cela, nous croyons pouvoir donner le tableau chronologique suivant, dont les dates principales sont généralement admises.

## DE LA SORTIE D'ÉGYPTE A LA CONSTRUCTION DU TEMPLE.

	AV. J.-C.
Exode . . . . .	1492
Mort d'Aaron et de Moïse après les 40 ans dans le désert . . . . .	1453
Conquête de la Terre promise par Josué (7 ans) . . . . .	1452 — 1445
Mort de Josué (environ 25 ans après) vers . . . . .	1420
Période des Juges (environ 335) . . . . .	1420 — 1095
Bataille de Masphat et mort d'Héli, entre . . . . .	1115 et 1095
Judicature de Samuel et règne de Saül (59 ou 40 ans) . . . . .	1115 ou 1095 — 1055
David à Hébron (7 ans). . . . .	1055 — 1038
David à Jérusalem (33 ans) . . . . .	1048 — 1015
Salomon jusqu'à la construction du Temple . . . . .	1015 — 1012
Durée totale : 1492 — 1012 = 480 ans.	

<sup>1</sup> Sur le passage xviii, 30, qui semble opposé à cette conclusion, voy. la note de ce verset.

# — ❖ — Livre des Juges. — ❖ —

## I. — Introduction.

### Tableau de l'état politique et religieux d'Israël après la mort de Josué [CH. I — III, 6].

1° — CHAP. I — II, 5. — Etat politique des Hébreux après leur premier établissement en Chanaan.

Chap. I.



Près la mort de Josué, les enfants d'Israël consultèrent Jéhovah, en disant : " Qui de nous montera le premier contre les Chananéens pour les combattre ? " <sup>2</sup> Jéhovah répondit : " Juda montera ; voici que j'ai livré le pays entre ses mains. " <sup>3</sup> Et Juda dit à Siméon, son frère : " Monte avec moi dans le pays qui m'est échu en partage, et nous combattons les Chananéens ; j'irai aussi avec toi dans le pays que le sort t'a assigné. " Et Siméon alla avec lui. <sup>4</sup> Juda monta, et Jéhovah livra entre leurs mains les Chananéens et les Phérézéens ; ils battirent dix mille hommes à Bézec. <sup>5</sup> Ayant trouvé à

Bézec Adoni-Bésec, ils l'attaquèrent et ils battirent les Chananéens et les Phérézéens. <sup>6</sup> Adoni-Bésec prit la fuite, mais ils le poursuivirent, et l'ayant saisi, ils lui coupèrent les pouces des mains et des pieds. <sup>7</sup> Adoni-Bésec dit : " Soixante-dix rois, ayant les pouces des pieds et des mains coupés, ramassaient les miettes sous ma table ; ce que j'ai fait, Dieu me le rend. " On l'emmena à Jérusalem, et il y mourut.

<sup>8</sup> Les fils de Juda attaquèrent Jérusalem, et l'ayant prise, ils la frappèrent du tranchant de l'épée et mirent le feu à la ville. <sup>9</sup> Ensuite les fils de Juda descendirent pour combattre les Chananéens qui habitaient la

#### CHAP. I.

1. *Après la mort de Josué* : ces mots relient le livre des Juges à celui de Josué. — *Consulteront Jéhovah* : Dieu révélait directement ses volontés à Moïse et à Josué ; il faudra maintenant, pour les connaître, avoir recours au grand prêtre, qui interrogera le Seigneur par l'Urim et le Thummim (*Nombr.* xxvii, 21). — *Qui*, quelle tribu, *montera* : c'est le terme en usage pour une expédition militaire, le *premier* (litt. *au commencement*), ouvrira les hostilités. Les LXX et la Vulg., *qui montera, ayant le commandement suprême, contre les*, etc. A la première conquête avait succédé une sorte d'armistice entre les vainqueurs qui ne demandaient qu'à jouir de leur nouvelle propriété, et les vaincus qui ne réclamaient que le droit de

vivre. Mais cet état de choses, contraire aux desseins de Dieu et à ses ordres formels, ne devait pas se prolonger.

2. *Juda* : la bénédiction de Jacob (*Gen.* xlix, 8 sv.) le destinait à être le champion de ses frères. — *Le pays* de Chanaan, en tant qu'il était encore occupé par les anciens habitants. Ou bien : *le pays*, celui qui est échu à Juda.

3. *Son frère* : non seulement Siméon était fils de la même mère, de Lia (*Gen.* xxix, 33, 35), mais il avait son héritage dans le territoire même de Juda (*Jos.* xix, 1 sv.), ce qui établissait une union plus étroite entre les deux tribus. — *Dans le pays ... dans celui* : Juda voulait avant tout détruire les Chananéens qui restaient encore dans son héritage et dans celui de Siméon.

# Liber Judicum.

HEBRAÏQUE SOPHÉTİM.

## CAPUT I.

Juda ducē una cum fratre ipsius Simeone plurimæ gentium civitates expugnantur : Othoniel obtenta Cariath Sepher ducit Axam filiam Caleb, addita terra irrigua : Chananæi tributarii servantur.



**D**OST mortem Josue consuluerunt filii Israel Dominum, dicentes : Quis ascendet ante nos contra Chananæum, et erit dux belli? 2. Dixitque Dominus : Judas ascendet : ecce tradidi terram in manus ejus. 3. Et ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam, et pugna contra Chananæum, ut ego pergam tecum in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon. 4. Ascenditque Judas, et tra-

didit Dominus Chananæum, ac Pherezæum in manus eorum : et percusserunt in Bezece decem millia virorum. 5. Inveneruntque Adonibezec in Bezece, et pugnauerunt contra eum, ac percusserunt Chananæum, et Pherezæum. 6. Fugit autem Adonibezec : quem persecuti comprehenderunt, cæsis summitatibus manuum ejus ac pedum. 7. Dixitque Adonibezec : Septuaginta reges amputatis manuum ac pedum summitatibus colligebant sub mensa mea ciborum reliquias : sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem, et ibi mortuus est.

8. Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, et percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem. 9. Et postea

4. *Juda monta*, avec Siméon, pour combattre, etc. — *Chananéens, Phéréziens*, représentent ici tous les anciens habitants du pays, la première appellation désignant surtout ceux de la vallée du Jourdain et de la plaine de la Séphéla, la seconde ceux de la montagne. — *Ils battirent dix mille hommes* dans cette campagne; puis viennent les épisodes particuliers (vers. 5-7). — *Bézece* : il existe une ville de ce nom sur le chemin de Sichem à Scythopolis (I *Sam.* xi, 8); mais il est probable qu'il s'agit ici d'un autre *Bézece*, encore inconnu, et situé plus au midi, dans les immenses territoires du Négeb.

5. *Adoni-Bézece* (c.-à-d. *seigneur de Bézece*) est le titre de ce roi, dont le nom est inconnu. Il venait probablement avec des troupes pour se joindre aux Chananéens du sud et faire la guerre aux tribus de Juda et de Benjamin.

6. *Les pouces*, Vulg. *les extrémités*. Au témoignage d'Elie, les Athéniens firent subir un traitement semblable à des Egynètes, prisonniers de guerre.

7. *Soixante-dix rois* : nombre rond et peut-être hyperbolique. Ces rois, d'ailleurs, ne sont que les chefs de petites villes avec leurs territoires. — *Sous ma table*, comme des chiens (*Matth.* xv, 27) : image de la plus profonde humiliation. — *Dieu me le rend* : comp. *Exod.* xxi, 24; *Sag.* xi, 17 al.

8. Josué avait tué le roi de Jérusalem, mais sans prendre la ville (*Jos.* x, 23-26. Comp. xv, 63). *Les fils de Juda* n'en prirent qu'une partie, qu'ils détruisirent; la citadelle bâtie sur le mont Sion resta au pouvoir des Jébuséens jusqu'au temps de David (II *Sam.* v, 6 sv.). Quant à la partie de la ville qui avait été incendiée, elle fut bientôt rebâtie et habitée par une population mêlée de Jébuséens, de fils de Juda qui s'y étaient établis avec le temps, la ville touchant à sa frontière, et de fils de Benjamin, auxquels Dieu l'avait donnée. — *Du tranchant de l'épée*, sans faire grâce à personne (*Gen.* xxxiv, 26).

9. *Descendirent*, revinrent vers le sud. — *La montagne de Juda, le Négeb, et la Séphéla*, plaine basse qui confine à la Méditerranée.

montagne, le Midi et la Séphéla.  
 10 Juda marcha contre les Chananéens qui habitaient à Hébron, appelée autrefois Cariath-Arbé, et il battit Sésaï, Ahimon et Tholmaï. 11 Il marcha de là contre les habitants de Dabir, qui s'appelaient autrefois Cariath-Sépher. 12 Caleb dit : " A celui qui frappera Cariath-Sépher et la prendra, je donnerai ma fille Axa pour femme. " 13 Othoniel, fils de Cénez, frère cadet de Caleb, s'en empara, et Caleb lui donna sa fille Axa pour femme. 14 Lorsqu'elle alla chez Othoniel, elle l'excita à demander un champ à son père. Elle descendit de son âne, et Caleb lui dit : " Qu'as-tu ? " 15 Elle lui répondit : " Fais-moi une faveur, car tu m'as établie dans un pays desséché; donne-moi des sources d'eau. " Et Caleb lui donna des sources supérieures et des sources inférieures.

16 Les fils du Cinéen, beau-frère de Moïse, montèrent de la ville des palmiers, avec les fils de Juda, dans le désert de Juda, au midi d'Arad, et ils vinrent s'établir avec le peuple.

17 Juda se mit en marche avec Siméon, son frère, et ils battirent les Chananéens qui habitaient Séphaath; ils dévouèrent la ville par anathème,

et on l'appela Horma. 18 Juda s'empara aussi de Gaza et de son territoire, d'Ascalon, et d'Accaron avec leur territoire. 19 Jéhovah fut avec Juda; et Juda prit possession de la montagne, mais il ne put expulser les habitants de la plaine, parce qu'ils avaient des chars de fer. 20 On donna Hébron à Caleb, comme l'avait dit Moïse, et il en chassa les trois fils d'Enac.—21 Les fils de Benjamin ne chassèrent point les Jébuséens qui habitaient Jérusalem, et les Jébuséens ont habité jusqu'à ce jour à Jérusalem avec les fils de Benjamin.

22 La maison de Joseph, elle aussi, monta contre Béthel, et Jéhovah fut avec eux. 23 La maison de Joseph fit faire une reconnaissance auprès de Béthel, qui s'appelaient autrefois Luz. 24 Les gardes ayant aperçu un homme qui sortait de la ville, ils lui dirent : " Montre-nous par où on peut entrer dans la ville, et nous te ferons grâce. " 25 Il leur montra par où ils pourraient entrer dans la ville, et ils frappèrent la ville du tranchant de l'épée, mais ils laissèrent aller cet homme avec toute sa famille. 26 Cet homme se rendit dans le pays des Héthéens; il y bâtit une ville et la nomma Luz, nom qu'elle a porté jusqu'à ce jour.

10-15. *Hébron* : la prise d'Hébron racontée *Jos. x*, 36, n'avait pas été définitive. Celle dont il s'agit ici eut lieu sous le commandement de Caleb; c'est par anticipation, et à l'occasion du cadastre de la tribu de Juda, qu'elle est indiquée *Jos. xv*, 13. — *Dabir*, pris une première fois *Jos. x*, 38, était retombé au pouvoir des Chananéens. — *Caleb dit* : anecdote déjà racontée *Jos. xv*, 16 sv.

16. *Les fils du Cinéen* Hobab (iv, 11), fils de Jéthro, frère de Séphora et beau-frère de Moïse (*Exod. ii*, 18; iii, 1). C'était probablement une branche des Cinéens nommés *Gen. xv*, 19, transplantée dans le pays de Madian. Moïse fugitif avait trouvé parmi eux un asile; sur l'invitation de ce dernier, ils avaient suivi les Israélites dans le désert, passé avec eux le Jourdain et mené quelque temps la vie nomade aux environs de Jéricho, la ville des palmiers. Après la mort de Josué, quand la tribu de Juda eut achevé

d'expulser les Chananéens d'Hébron et de toute la contrée environnante, ils s'avancèrent à sa suite, pour aller chercher dans les vastes steppes du midi un territoire mieux approprié que les environs de Jéricho à leur genre de vie. — *Avec le peuple* de Juda, et par conséquent d'Israël, sur la lisière S. O. du désert de Juda, au S. d'Arad (Hérod., *Jos. xii*, 14) auj. *Tell Arad* (*Nombr. xxi*, 1).

17. *Séphaath* : voy. *Jos. xii*, 14 note. — *Ils dévouèrent la ville par anathème*, ils en exterminèrent les habitants (Vulg.). — *Horma*, c.-à-d. chose sur laquelle on a prononcé l'anathème. Cette sentence avait été portéee *Nombr. xxi*, 2 sv.

18. *S'empara* : les LXX mettent, *ne s'empara pas*, et c'est ce qu'affirme Josèphe, sans doute sur leur autorité. Faut-il admettre une faute de copiste dans notre texte hébreu actuel? En tout cas, si les Israélites s'emparèrent de ces trois villes, les Philistins les reprirent bientôt après (xiv, 19; xvi, 1 sv.).

descendentes pugnauerunt contra Chananæum, qui habitabat in montanis, et ad meridiem, et in campestribus. 10. <sup>a</sup> Pergensque Judas contra Chananæum, qui habitabat in Hebron, (cujus nomen fuit antiquitus Cariatharbe) percussit Sesai, et Ahiman, et Tholmai : 11. atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath Sepher, id est, civitas litterarum. 12. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath Sepher, et vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem. 13. Cumque cepisset eam Othoniel filius Cenez frater Caleb minor, dedit ei Axam filiam suam conjugem. 14. Quam pergentem in itinere monuit vir suus ut peteret a patre suo agrum. Quæ cum suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb : Quid habes? 15. <sup>b</sup> At illa respondit : Da mihi benedictionem, quia terram arentem dedisti mihi : da et irriguum aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum superius, et irriguum inferius.

16. Filii autem Cinæi cognati Moysi ascenderunt de civitate palmarum, cum filiis Juda in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, et habitaverunt cum eo.

17. Abiit autem Judas cum Simeone fratre suo, et percusserunt

simul Chananæum qui habitabat in Sephaath, et interfecerunt eum. Vocatumque est nomen urbis, Horma, id est, anathema. 18. Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, et Ascalonem, atque Accaron cum terminis suis. 19. Fuitque Dominus cum Juda, et montana possedit : nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatis curribus abundabant. 20. Dederuntque Caleb Hebron, <sup>c</sup> sicut dixerat Moyses, qui delevit ex ea tres filios Enac. 21. Jebusæum autem habitatorem Jerusalem non deleverunt filii Benjamin : habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusalem, usque in præsentem diem.

22. Domus quoque Joseph ascendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis. 23. Nam cum obsiderent urbem, quæ prius Luza vocabatur, 24. viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum : Ostende nobis introitum civitatis, et faciemus tecum misericordiam. 25. Qui cum ostendisset eis, percusserunt urbem in ore gladii : hominem autem illum, et omnem cognationem ejus dimiserunt. 26. Qui dimissus, abiit in terram Hetthim, et ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam : quæ ita appellatur usque in præsentem diem.

<sup>c</sup> Num. 13, 24. Jos. 15, 14.

Sur *Gaza*, voy. *Jos.* xi, 22 ; sur *Ascalon* et *Accaron*, voy. *Jos.* xiii, 3.

19. *La montagne*, principalement le Négeb, ou partie méridionale de la tribu de Juda. — *La plaine* de la Séphéla, où étaient situées les villes de la Philistie dont on vient de parler ; les Philistins les reprirent bientôt, grâce à leurs chars de guerre qui, dans ce pays de plaine, leur donnaient une grande supériorité sur les Israélites.

20. Comp. *Jos.* xv, 13 sv.

21. Comp. *Jos.* xv, 63.

Suivent les combats des autres tribus pour expulser, c'est-à-dire exterminer les Chananéens de leur territoire. Il n'est pas fait mention d'Issachar, sans doute parce qu'il ne restait plus de Chananéens dans ses frontières.

22. *La maison de Joseph*, Ephraïm et la demi-tribu de Manassé à l'O. du Jourdain. — *Béthel* (*Jos.* xviii, 17) appartenait à Benjamin (*Jos.* xviii, 22) ; mais, comme elle était

située près de la frontière d'Ephraïm, la sécurité de cette tribu exigeait qu'on en chassât les Chananéens.

23. *Fit faire une reconnaissance* ; Vulg., *assiégea*.

24. *Par où*, par quel endroit autre que la porte : la ville était fortifiée. — *Nous te ferons grâce* : la ville prise, nous t'épargnerons.

26. *Luz* : emplacement inconnu (voy. *Jos.* xvi, 2). *Le pays des Héthéens* désigne ici une contrée étrangère à la Palestine, patrie de ce peuple appelé *Chatti* ou *Chélas* dans les récits égyptiens et assyriens, et qui a formé autrefois une nation puissante dans les contrées orientales de l'Asie-Mineure jusqu'à l'Euphrate. Plusieurs interprètes, rapprochant du nom des Héthéens celui de *Kittim* donné aux îles de Chypre et de Rhodes, soupçonnent que ce fut dans l'une de ces deux îles que se retira le traître de Béthel.

<sup>a</sup> Jos. 15, 14.

<sup>b</sup> Jos. 15, 19.

<sup>27</sup> Manassé n'expulsa pas les habitants de Bethsan et des villes de sa dépendance, ni ceux de Thanac, de Dor, de Jéblaam, de Mageddo et des villes de leur dépendance, et les Chananéens s'enhardirent à rester dans ce pays. <sup>28</sup> Lorsqu'Israël fut devenu assez fort, il assujettit les Chananéens à un tribut, et ne les chassa point.

<sup>29</sup> Ephraïm ne chassa point les Chananéens qui habitaient Géser, et les Chananéens habitèrent au milieu d'Ephraïm à Géser.

<sup>30</sup> Zabulon ne chassa point les habitants de Céton, ni les habitants de Naalol; et les Chananéens habitèrent au milieu de Zabulon, mais ils furent soumis à un tribut.

<sup>31</sup> Aser ne chassa point les habitants d'Accho, ni les habitants de Sidon, ni ceux d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec et de Rohob; <sup>32</sup> et les fils d'Aser demeurèrent au milieu des Chananéens, habitants du pays, car ils ne les chassèrent point.

<sup>33</sup> Nephthali ne chassa point les habitants de Beth-Samès, ni les habitants de Beth-Anath, et il demeura au milieu des Chananéens, habitants du pays; mais les habitants de Beth-Samès et de Beth-Anath furent soumis à un tribut.

<sup>34</sup> Les Amorrhéens refoulèrent dans la montagne les fils de Dan, et ne les laissèrent pas descendre dans la plaine. <sup>35</sup> Les Amorrhéens s'enhardirent à rester à Har-Harès, à Ajalon et à Salebim; mais la main de la maison de Joseph s'appesantit sur eux, et ils furent soumis à un tribut. <sup>36</sup> Le territoire des Amorrhéens s'étendait de la montée d'Acrabbim, de Séla, et au-dessus.

<sup>1</sup> L'ange de Jéhovah monta de Galgala à Bokim, et dit : " Je vous ai fait monter hors d'Egypte et je vous ai amenés dans le pays que j'ai juré à vos pères de vous donner. J'ai dit : Jamais je ne romprai mon alliance avec vous; <sup>2</sup> et vous, vous ne ferez point alliance avec les habitants de ce pays, vous renverserez leurs autels. Mais vous n'avez pas obéi à ma voix. Pourquoi avez-vous fait cela? <sup>3</sup> Et moi aussi, j'ai dit : Je ne les chasserai point devant vous; ils seront à vos côtés, et leurs dieux vous seront un piège. " <sup>4</sup> Comme l'ange du Seigneur disait ces paroles à tous les enfants d'Israël, le peuple éleva la voix et pleura. <sup>5</sup> Ils donnèrent à ce lieu le nom de Bokim, et ils y offrirent des sacrifices à Jéhovah.

Chap. II.

27. *N'expulsa point les habitants de Bethsan*, ou, comme traduit la Vulgate, *ne détruisit point Bethsan*. Sur ces villes, voy. *Jos. xvii, 11*. — *S'enhardirent*, ou bien *voulurent* (Vulg., commencèrent), firent tous leurs efforts pour se maintenir dans ces villes qui, situées dans la plaine de Jezraël, commandaient les routes commerciales de la Méditerranée à Damas.

28. *Lorsqu'* : quand? Ce fut sans doute peu à peu, dans la période des Juges, certainement avant Salomon, qui ne fit qu'imposer aux Chananéens déjà soumis des tributs plus lourds, pour subvenir aux frais de ses constructions (I *Rois*, iv, 12; ix, 20).

29. Comp. *Jos. xvi, 10*.

30. Comp. *Jos. xix, 15*.

31. *Accho* ou *Acco*, plus tard Ptolémaïs, l'*Akka* des Arabes, d'où les Croisés ont fait *Acre*, ou saint Jean d'Acre, port au N. du Carmel. — *Sidon* : voy. *Jos. xi, 18*. — *Ahalab*, *Helba* et *Rohob*, inconnues. — *Achazib* : voy. *Jos. xix, 29*. — *Aphec* : voy. *Jos. xii, 18*.

32. *Habitants*, maîtres de la plus grande partie du pays.

33. *Beth-Samès*, c.-à-d. maison du Soleil (Baal) et *Beth-Anath*, c.-à-d. maison d'Anath (divinité chananéenne) : deux villes inconnues qui tiraient leur nom de l'idolâtrie indigène.

34. *Les fils de Dan*, dont le territoire était en grande partie dans la plaine (*Jos. xix, 40*), ce qui les obligea à former des établissements dans le nord de la Palestine (xviii).

35. *Har-Harès* (montagne du soleil), probablement la même que *Hir-Semès* (ville du soleil), *Jos. xix, 41*, et *Beth-Samès* (maison du soleil) : voy. *Jos. xv, 10*. Vulgate, *sur le mont Harès, c.-à-d. montagne des tessons* (en lisant *Harès* par un *samec*, au lieu d'un *schin*), où l'on avait sans doute accumulé des débris de poteries, etc. — *Ajalon*, *Salebim* : voy. *Jos. xix, 42*.

36. *S'étendait*, au temps de la conquête de Chanaan par les Israélites. — *Montée d'Acrabbim* ou *des scorpions* (Vulg.) : voy. *Jos. xv, 3*. — *Sélah*, c.-à-d. *rocher* (Vulg.),

27. Manasses quoque non delevit Bethsan, et Thanac cum viculis suis, et habitatores Dor, et Jeblaam, et Mageddo cum viculis suis, cœpituque Chananæus habitare cum eis.

28. Postquam autem confortatus est Israel, fecit eos tributarios, et delere noluit.

29. Ephraim etiam non interfecit Chananæum, qui habitabat in Gazer, sed habitavit cum eo.

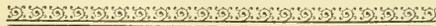
30. Zabulon non delevit habitatores Cetron, et Naalol : sed habitavit Chananæus in medio ejus, factusque est ei tributarius.

31. Aser quoque non delevit habitatores Accho, et Sidonis, Ahalab, et Achazib, et Helba, et Aphec, et Rohob : 32. habitavitque in medio Chananæi habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

33. Nephtthali quoque non delevit habitatores Bethsames, et Bethanath : et habitavit inter Chananæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethsamitæ et Bethanath tributarii.

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora descenderent : 35. habitavitque in monte Hares, quod interpretatur testaceo, in Ajalon et

Salebim. Et aggravata est manus domus Joseph, factusque est ei tributarius 36. fuit autem terminus Amorrhæi ab Ascensu Scorpionis, Petra, et superiora loca.



—❖— CAPUT II. —❖—

Angelus Dei beneficia refert : quo audito, flet populus : post mortem tamen Josue et cœvorum, Israel frequenter liberatus, semper in pejora recidit.



ASCENDITQUE Angelus Domini de Galgalis ad Locum flentium, et ait : Eduxi vos de Ægypto, et introduxi in terram, pro qua juravi patribus vestris : et pollicitus sum ut non facerem irritum pactum meum vobiscum in sempiternum : 2. ita dumtaxat ut non feriretis fœdus cum habitatoribus terræ hujus, sed aras eorum subverteretis : et nolulistis audire vocem meam : cur hoc fecistis? 3. Quam ob rem nolui delere eos a facie vestra : ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam. 4. Cumque loqueretur Angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel : elevaverunt ipsi vocem suam, et flevērunt. 5. Et vocatum est no-

probablement une localité du midi, peut-être le *rocher* dont il est question *Nombr.* xx, 8 et 10. — *Au-dessus*, vers le nord.

CHAP. II.

1. *L'ange de Jéhovah* (voy. *Gen.* xvi, 7, nôte), identifié dans le discours avec Jéhovah lui-même. Il est dit venir de *Galgal*, pour faire entendre qu'il est le même qui apparut à Josué dans ce même lieu (*Jos.* v, 13), après la circoncision des Israélites et le renouvellement de l'alliance. Il avait alors annoncé la conquête du pays de Chanaan ; cette fois il vient reprocher aux enfants d'Israël d'avoir été infidèles aux ordres de Dieu. Sous quelle forme apparut-il, et comment sa voix se fit-elle entendre au peuple? Peut-être dans une nuée, d'où il parla au grand prêtre, lequel transmit au peuple cette communication divine. Hummelauer, après Vatable et D. Calmet, pensent que cet envoyé n'était ni un ange, ni l'ange de Jéhovah, mais un prophète. — *Bokim*, c.-à-d. *les pleurants* (Vulg.), localité inconnue, qui n'a reçu ce nom

qu'après l'événement (vers. 5) ; le peuple y était peut-être rassemblée pour une fête. — *J'ai dit* : voy. *Exod.* xix, 5 sv.

2. *Vous ne ferez point alliance* : voy. *Exod.* xxiii, 32 sv. xxxiv, 12 sv. *Deut.* vii, 2 sv. *Jos.* xxiii, 12.

3. *Et moi aussi j'ai dit* : voy. *Nombr.* xxxiii, 35 ; *Jos.* xxiii, 13. — *A vos côtés*, expression abrégée pour : *des aiguillons à vos flancs* : comp. *Nombr.* xxxiii, 35. Vulg., *afin que vous les ayez pour ennemis*. — *Un piège* : voy. *Nombr.* xxxiii, 55. Comp. *Jos.* xxiii, 13.

5. *Des sacrifices* d'expiation pour leur faute, et d'autres pour obtenir la grâce divine. Le tabernacle n'était pas là ; mais tout lieu où le Seigneur se montrait à son peuple était un lieu saint où l'on pouvait offrir des sacrifices (vi, 20, 26, 28 ; xiii, 16 sv. Comp. *Exod.* xx, 24) : c'était donc l'envoyé de Dieu par excellence, l'ange de Jéhovah, le Verbe, qui avait apparu.

Israël entre dans une nouvelle phase de son existence ; avant d'en raconter les principaux événements, l'auteur trace le caract-

2° — CHAP. II, 6 — III, 6. — Etat religieux des Hébreux durant la période des Juges.

Ch. II. 6



Osué renvoya le peuple, et les enfants d'Israël s'en allèrent chacun dans son héritage pour prendre possession du pays. <sup>7</sup>Le peuple servit Jéhovah pendant toute la vie de Josué et pendant toute la vie des anciens qui lui survécurent et qui avaient vu toute la grande œuvre que Jéhovah avait accomplie en faveur d'Israël. <sup>8</sup>Josué, fils de Nun, serviteur de Jéhovah, mourut âgé de cent dix ans. <sup>9</sup>On l'ensevelit dans le territoire qu'il avait eu en partage, à Thamnath-Hérès; dans la montagne d'Ephraïm, au nord du mont Gaas. <sup>10</sup>Toute cette génération fut aussi recueillie auprès de ses pères, et il s'éleva après elle une autre génération qui ne connaissait pas Jéhovah, ni les œuvres qu'il avait faites en faveur d'Israël.

<sup>11</sup>Les enfants d'Israël firent ce qui est mal aux yeux de Jéhovah, et ils servirent les Baals. <sup>12</sup>Ils abandonnèrent Jéhovah, le Dieu de leurs pères, qui les avait fait sortir du pays d'Egypte, et ils allèrent après d'autres dieux, d'entre les dieux des peuples qui les entouraient; ils se prosternèrent devant eux et ils irritèrent Jéhovah. <sup>13</sup>Abandonnant Jéhovah,

ils servirent Baal et les Astartés. <sup>14</sup>La colère de Jéhovah s'enflamma contre Israël; il les livra aux mains des pillards qui les pillèrent, et il les vendit entre les mains de leurs ennemis d'alentour, et ils ne purent plus tenir devant leurs ennemis. <sup>15</sup>Partout où ils allaient, la main de Jéhovah était contre eux pour leur malheur, comme Jéhovah l'avait dit, comme Jéhovah le leur avait juré, et ils en vinrent à une grande détresse. <sup>16</sup>Jéhovah suscitait des juges qui les délivraient de la main de ceux qui les pillaient. <sup>17</sup>Mais, n'écouter pas non plus leurs juges, ils se prostituèrent à d'autres dieux et se prosternèrent devant eux. Ils se détournèrent promptement de la voie qu'avaient suivie leurs pères en obéissant aux commandements de Jéhovah; ils ne firent pas comme eux.

<sup>18</sup>Lorsque Jéhovah leur suscitait des juges, il était avec le juge et il les délivrait de la main de leurs ennemis, tant que le juge vivait; car Jéhovah se repentait à cause de leurs gémissements devant ceux qui les opprimaient et les tourmentaient. <sup>19</sup>Mais, à la mort du juge, ils se corrompaient de nouveau plus que leurs pères, en

tère général de cette période dans le morceau qui suit (ii, 6-iii, 6) : situation du peuple après la mort de Josué (ii, 6-10); — ni les châtiments que le Seigneur inflige à Israël par la main des nations voisines, ni les Juges qui le délivrent de l'oppression ne pouvaient le faire renoncer à l'idolâtrie (ii, 11-19); — dessein du Seigneur d'éprouver et de châtier son peuple en n'exterminant pas les Chananéens restés dans le pays (ii, 20-23); — tableau des Chananéens laissés dans le pays pour éprouver Israël (iii, 1-6).

6-9. Ces versets reproduisent à peu près textuellement *Jos.* xxiv, 28-31. Dans notre style périodique qui montre mieux l'enchaînement des idées, on pourrait les traduire ainsi : " Lorsque Josué eut renvoyé le peuple, et que les Israélites furent retournés chacun dans son héritage pour prendre pos-

session du pays, ils servirent le Seigneur tant que vécut Josué et les anciens de cette génération; mais lorsque Josué fut mort, ainsi que les anciens, alors s'éleva une nouvelle génération qui ne connaissait pas le Seigneur, " etc.

9. *Thamnath-Hérès*, peut-être faute de copiste, en tout cas la même ville que Thamnath-Saré (*Jos.* xix, 50; xxiv, 30).

10. *Auprès de ses pères*, expression qui répond à celle du Pentateuque, *auprès de son peuple* (*Gen.* xxv, 8, 17; xxxv, 29; xlix, 29, 33, al.), et renferme une claire allusion à la survivance de l'âme. — *Qui ne connaissait pas Jéhovah*, n'avait été ni l'objet ni le témoin des merveilleuses interventions qu'avaient vues les contemporains de Moïse et de Josué.

11. *Ce qui est mal, ou ce qui déplaît* : l'ido-

men loci illius : Locus flentium, sive lacrymarum : immolaveruntque ibi hostias Domino.

6. <sup>a</sup>Dimisit ergo Josue populum, et abierunt filii Israel unusquisque in possessionem suam, ut obtinerent eam : 7. servieruntque Domino cunctis diebus ejus, et seniorum, qui longo post eum vixerunt tempore, et noverant omnia opera Domini, quæ fecerat cum Israel. 8. Mortuus est autem Josue filius Nun, famulus Domini, centum et decem annorum, 9. et sepelierunt eum in finibus possessionis suæ in Thamnathsare in monte Ephraim, a septentrionali plaga montis Gaas. 10. Omnisque illa generatio congregata est ad patres suos : et surrexerunt alii, qui non noverant Dominum, et opera quæ fecerat cum Israel.

11. Feceruntque filii Israel malum in conspectu Domini, et servierunt Baalim. 12. Ac dimiserunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxerat eos de terra Ægypti : et secuti sunt deos alienos, deosque populorum, qui habitabant in circuitu

eorum, et adoraverunt eos : et ad iracundiam concitaverunt Dominum, 13. dimittentes eum, et servientes Baal et Astaroth. 14. Iratusque Dominus contra Israel, tradidit eos in manu diripientium : qui ceperunt eos, et vendiderunt hostibus, qui habitabant per gyrum : nec potuerunt resistere adversariis suis : 15. sed quocumque pergere voluissent, manus Domini super eos erat, sicut locutus est, et juravit eis : et vehementer afflicti sunt. 16. Suscitavitque Dominus iudices, qui liberarent eos de vastantium manibus : sed nec eos audire voluerunt, 17. fornicantes cum diis alienis, et adorantes eos. Cito deseruerunt viam, per quam ingressi fuerant patres eorum : et audientes mandata Domini, omnia fecere contraria.

18. Cumque Dominus iudices suscitaret, in diebus eorum flectebatur misericordia, et audiebat afflictorum gemitus, et liberabat eos de cæde vastantium. 19. Postquam autem mortuus esset iudex, revertebantur, et multo faciebant pejora

lâtrie, comme la suite le montre. — *Les Baals*, les fausses divinités en général, Baal étant la principale divinité mâle des Chananéens et de toutes les nations de l'Asie antérieure, honorée chez chacune avec des épithètes ou des surnoms particuliers.

13. *Baal* (c.-à-d. *maître* ou *Seigneur*), divinité solaire, considérée comme le principe mâle de la vie physique, de la force génératrice et productrice de la nature. *Baal* était sans doute un des noms primitifs du vrai Dieu ; il ne sera devenu polythéiste qu'en se localisant et en perdant sa signification générale par l'addition d'une épithète (*Baal-Salah*, qui lance ses rayons) ou d'un nom de lieu (*Baal-Phégor*). — *Astarté* (hébr. *aschthoreth*, au plur. *Aschtharoth*), dénomination générale de la divinité femelle des peuples chananéennes ; c'était une déesse lunaire, honorée comme le principe féminin des forces de la nature, à laquelle correspondait l'Aphrodite des Grecs, et qui avait à Ascalon un temple célèbre, décrit par Hérodote (i, 105). Un autre nom de cette déesse est *Aschéra*, (au plur. *Aschéroth*), c.-à-d. la *Bonne*, ou l'*Heureuse*, représentée par un pieu symbolique, objet d'un culte impur. Ce qui explique, sans l'excuser, la facilité

avec laquelle Israël se laissait aller au culte de Baal ; c'est que ce culte n'excluait pas d'une manière formelle celui de Jéhovah, comme le montre l'histoire de Gédéon (ch. viii), et que ses rites naturalistes et sensuels avaient pour le cœur humain bien plus d'attraits que la religion sévère et pure du Dieu des Hébreux. Un pareil alliage n'en était pas moins une apostasie à l'égard du seul Dieu véritable.

14. *Pillards*, par ex. les Madianites, qui opéraient des razzias. — *Les vendit*, les livra. — *Ils ne purent plus* : comp. *Jos.* vii, 12.

15. *La main de Jéhovah* : comp. *Lév.* xxvi, 17, 36 ; *Deut.* xxviii, 35. — *Juré* : un serment de ce genre ne se trouve rapporté nulle part ; mais la parole solennelle d'un Dieu véritable et saint n'équivaut-elle pas à un serment ?

16. *Des juges* : sur ce mot, voy. la Préface du livre.

17. *N'écoutant pas*, pour ce qui est de renoncer au culte des idoles. — *Ils se prostituèrent* : comp. *Exod.* xxxiv, 15.

19. *Que leurs pères des premiers temps de l'époque des juges.* — *Leur opiniâtreté*, propr. *leur voie* (conduite) *raide, indocile*, ce qui rappelle le *peuple au cou raide* de *Exod.* xxxii, 9.

allant après d'autres dieux pour les servir et se prosterner devant eux; ils n'abandonnaient pas leurs errements et leur opiniâtreté.

<sup>20</sup> Alors la colère de Jéhovah s'enflamma contre Israël, et il dit : " Puisque cette nation a transgressé mon alliance que j'avais prescrite à ses pères, et puisqu'ils n'ont pas obéi à ma voix, <sup>21</sup> moi, je ne chasserai plus devant eux une seule des nations que Josué a laissées quand il mourut, <sup>22</sup> afin de mettre par elles Israël à l'épreuve, *pour voir* s'ils seront attentifs ou non à suivre la voie de Jéhovah, comme leurs pères y ont été attentifs. " <sup>23</sup> Et Jéhovah laissa subsister en repos sans se hâter de les chasser, ces nations qu'il n'avait pas livrées entre les mains de Josué.

Ch. III.

<sup>1</sup> Voici les nations que Jéhovah laissa subsister pour éprouver par elles Israël, tous ceux qui n'avaient

pas connu toutes les guerres de Chanaan, <sup>2</sup> et cela uniquement pour l'instruction des générations d'Israël, afin de leur apprendre la guerre, à ceux-là du moins qui ne l'avaient pas connue auparavant. <sup>3</sup> Ces nations étaient : les cinq princes des Philistins, tous les Chananéens et les Sidoniens, et les Hévéens qui habitaient la montagne du Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon jusqu'à l'entrée de Hamath. <sup>4</sup> Ces peuples devaient servir à mettre Israël à l'épreuve, pour savoir s'ils obéiraient aux commandements que Jéhovah avait prescrits à leurs pères par Moïse. <sup>5</sup> Et les enfants d'Israël habitèrent au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérezéens, des Hévéens et des Jébuséens; <sup>6</sup> ils prirent leurs filles pour femmes, et donnèrent à leurs fils leurs propres filles, et ils servirent leurs dieux.

## II. — L'histoire des Juges. [Ch. III, 7 — XVI, 31].

### § I. — CHAP. III, 7 — 31. — OTHONIEL. AOD. SAMGAR.

Ch. III. 7



ES enfants d'Israël firent ce qui est mal aux yeux de Jéhovah; oubliant Jéhovah, ils servirent les Baals et les Aschéroth. <sup>8</sup> La colère de Jéhovah s'enflamma contre Israël, et il les vendit entre les mains de Chusan-

Rasathaim, roi de Mésopotamie, et les enfants d'Israël furent asservis huit ans à Chusan-Rasathaim. <sup>9</sup> Les enfants d'Israël crièrent vers Jéhovah, et Jéhovah leur suscita un libérateur qui les délivra, Othoniel, fils de Cénéz, frère cadet de Caleb. <sup>10</sup> L'Es-

<sup>21</sup> Je ne chasserai plus, dans le sens de exterminer : tant qu'Israël se livrera à l'idolâtrie, Dieu ne lui accordera pas une délivrance complète.

<sup>22</sup> A l'épreuve, et cela, quoi qu'il arrive, dans un dessein de miséricorde envers Israël : pour le récompenser, s'il était fidèle; pour le ramener à lui par le châtement, s'il servait les faux dieux.

#### CHAP. III.

1. Éprouver, Vulg. instruire : l'hébreu a le même mot qui est rendu plus haut par *experiar* (ii, 22). — Israël, savoir la génération qui avait remplacé celle de Josué, et qui n'avait pas pris part aux guerres conduites par ce chef contre les Chananéens.

2. Connaître, dans le sens de ii, 22. —

Leur apprendre la guerre, entretenir en eux l'esprit militaire, nécessaire à un peuple toujours exposé à des invasions. Keil donne de ces mots une autre explication, qui nous paraît bien cherchée : " Apprendre la guerre, non pas, dit-il, l'art de la guerre : cette pensée serait aussi contraire au dessein de Dieu qu'au contexte (comp. ii, 22; iii, 4). Apprendre la guerre, ici, c'est apprendre comment il faut combattre les Chananéens. Or Josué et les hommes de sa génération avaient triomphé de ces peuplades, non par l'art de la guerre ou par la force des armes, mais par la merveilleuse assistance de Dieu; et cette assistance, avec laquelle Israël est invincible, sans laquelle il est la faiblesse même, ils l'avaient obtenue, parce qu'ils étaient fidèles à observer la loi de Jéhovah

quam fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis, et adorantes illos. Non dimiserunt ad inventiones suas, et viam durissimam, per quam ambulare consueverunt.

20. Iratusque est furor Domini in Israel, et ait : Quia irritum fecit gens ista pactum meum, quod pepigeram cum patribus eorum, et vocem meam audire contempsit : 21. et ego non delebo gentes, quas dimisit Josue, et mortuus est : 22. ut in ipsis experiar Israel, utrum custodiant viam Domini, et ambulent in ea, sicut custodierunt patres eorum, an non. 23. Dimisit ergo Dominus omnes nationes has, et cito subvertere noluit, nec tradidit in manus Josue.

—\*— CAPUT III. —\*—

Israel dum sociatur gentibus a Domino derelictis, ad ipsius exercitationem, earum sceleribus contaminatur; ideo sæpius per extraneos reges affligitur; sed respiscens, per Othoniel, Aod, et Samgar liberatur.



Æ sunt gentes, quas Dominus dereliquit, ut erudiret in eis Israel, et omnes, qui non noverant

(Jos. i, 7). Voilà ce qu'Israël savait au temps de Josué, et ce que la génération suivante avait oublié; voilà ce que Dieu avait le dessein de lui apprendre par l'expérience.<sup>a</sup> La Vulgate s'écarte notablement du sens littéral : afin que dans la suite leurs enfants apprennent à combattre contre les ennemis et acquièrent l'habitude de faire la guerre.

3. Voy. l'explication Jos. xiii, 2-6. Ces nations que Dieu laissa subsister paraissent rangées par l'auteur en 2 groupes. Le premier groupe (vers. 3 et 4) comprend celles qui formaient comme un demi-cercle autour d'Israël savoir les Philistins au S. O., les Chananéens et les Sidoniens dans la plaine maritime au N. O., et les Hévéens dans le Liban. — Les cinq princes ou rois des cinq villes formant la confédération des Philistins. — Baal-Hermon, identique à Baal-Gad, au pied de l'Hermon (Jos. xi, 17). — L'entrée de Hamath, la grande vallée de la Cœlésyrie, par où les habitants de la Palestine avaient entrée dans le pays de Hamath.

5. Chananéens des plaines, Héthéens d'Hébron, peut-être aussi de Béthel, Amorrhéens des montagnes, etc.

bella Chananæorum : 2. Ut postea discerent filii eorum certare cum hostibus, et habere consuetudinem præliandi : 3. quinque satrapas Philisthinorum, omnemque Chananæum, et Sidonium, atque Hævæum, qui habitabat in monte Libano, de monte Baal Hermon usque ad introitum Emath. 4. Dimisitque eos, ut in ipsis experiretur Israel, utrum audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum per manum Moysi, an non. 5. Itaque filii Israel habitaverunt in medio Chananæi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Hævæi, et Jebusæi : 6. <sup>a</sup>Et duxerunt uxores filias eorum, ipsique filias suas filiis eorum traderunt, et servierunt diis eorum.

<sup>a</sup> Deut. 7, 3.

7. Feceruntque malum in conspectu Domini, et oblitii sunt Dei sui, servientes Baalim et Astaroth. 8. Iratusque contra Israel Dominus, tradidit eos in manus Chusan Rasathaim regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis. 9. Et clamaverunt ad Dominum : qui suscitavit eis salvatorem, et liberavit eos, Othoniel videlicet filium Cenez, fratrem Caleb minorem : 10. Fuit-

7. Comp. ii, 13. *Aschéroth*, propr. idoles d'Astarté.

8. *Les vendit*, les livra, comme un bien auquel on ne tient plus. — *De Chusan*, ou bien *du Couschite*, *Rasathaim* : ce dernier nom signifie en hébreu deux iniquités; peut-être n'est-il qu'une transformation hébraïque de l'un des titres de Chusan. La tribu couschite, dont ce Chusan est le chef, habitait sans doute au N. de la Mésopotamie et avait étendu ses conquêtes dans l'Asie antérieure. Cette invasion de Chanaan par un roi de Mésopotamie ou de Babylone offre une grande analogie avec l'expédition des cinq rois de Sennaar au temps d'Abraham (*Gen. xiv*). — *Furent asservis* : cet asservissement consistait dans l'obligation de payer un tribut annuel en nature; il était levé par les chefs de village, et les Israélites devaient le présenter eux-mêmes au vainqueur, au siège de son empire (comp. iii, 17).

9. *Othoniel*, en hébr. *ôthniel*, c.-à-d. ma force est Dieu. Voy. Jos. xv, 17.

10. *L'Esprit de Jéhovah*; ailleurs *l'Esprit de Dieu*, principe de la vie naturelle et de la vie surnaturelle dans le monde physique et

prit de Jéhovah vint sur lui; il jugea Israël et marcha à la guerre; Jéhovah livra entre ses mains Chusan-Rasathaïm, roi de Mésopotamie, et sa main fut puissante contre Chusan-Rasathaïm; <sup>11</sup>Le pays fut en repos pendant quarante ans, et Othoniel, fils de Cénez, mourut.

<sup>12</sup>Les enfants d'Israël firent de nouveau ce qui est mal aux yeux de Jéhovah, et Jéhovah fortifia Eglon, roi de Moab, contre Israël, parce qu'ils faisaient ce qui est mal aux yeux de Jéhovah. <sup>13</sup>Eglon s'adjoignit les fils d'Ammon et Amalec, et il se mit en marche. Il battit Israël et ils s'emparèrent de la ville des Palmiers. <sup>14</sup>Les enfants d'Israël furent asservis dix-huit ans à Eglon, roi de Moab.

<sup>15</sup>Les enfants d'Israël crièrent vers Jéhovah, et Jéhovah leur suscita un libérateur, Aod, fils de Géra, Benjamite, qui ne se servait pas de la main droite. Les enfants d'Israël envoyèrent par lui un présent à Eglon, roi de Moab. <sup>16</sup>Aod se fit une épée à deux tranchants, longue d'une coudée, et il la ceignit sous ses vêtements, sur sa hanche droite. <sup>17</sup>Il offrit le présent à Eglon, roi de Moab; or Eglon était un homme très gras. <sup>18</sup>Lorsqu'il eut achevé d'offrir le présent, il renvoya les gens qui l'avaient apporté. <sup>19</sup>Et lui-même revint depuis les idoles qui sont près de Galgala, et

il dit : " O roi, j'ai quelque chose de secret à te dire. " Le roi dit : " Silence ! " Et tous ceux qui étaient auprès de lui sortirent. <sup>20</sup>Aod l'aborda comme il était assis seul, prenant le frais dans sa chambre haute, et il dit : " J'ai pour toi une parole de Dieu. " Eglon se leva aussitôt de son siège. <sup>21</sup>Alors Aod, avançant la main gauche, tira l'épée qui était sur sa hanche droite et la lui enfonça dans le ventre. <sup>22</sup>La poignée même entra après la lame, et la graisse se referma sur la lame; car il ne retira pas l'épée de son ventre, et la lame sortit par derrière. <sup>23</sup>Aod sortit par l'escalier extérieur, après avoir fermé sur Eglon les portes de la chambre haute et tiré le verrou. <sup>24</sup>Quand il fut sorti, les serviteurs du roi vinrent et ils virent que les portes de la chambre haute étaient fermées au verrou. Ils dirent : " Sans doute il se couvre les pieds dans la chambre d'été. " <sup>25</sup>Ils attendirent longtemps, jusqu'à en avoir honte, et comme il n'ouvrait pas les portes de la chambre haute, ils prirent la clef et ouvrirent, et voici que leur maître gisait par terre sans vie. <sup>26</sup>Pendant ces délais, Aod prit la fuite, dépassa les idoles et se sauva à Séirath. <sup>27</sup>Aussitôt arrivé, il sonna de la trompette dans la montagne d'Ephraïm. Les enfants d'Israël descendirent avec lui de la montagne, et il se mit

dans l'homme, spécialement dans l'ordre du salut, comme " Esprit de sagesse, d'intelligence, de conseil, " etc. (*Is.* xi, 2). Celui qui l'a reçu, sur l'esprit duquel il agit, a le pouvoir d'opérer des miracles, de prophétiser, c.-à-d. de parler au nom et sous l'inspiration de Dieu, etc. — *Sa main*, etc. : il le vainquit et l'obligea à quitter le pays. — *Mourut*, peut-être avant l'expiration des 40 ans.

<sup>13.</sup> *La ville des Palmiers*, Jéricho, qui s'était relevée de ses ruines depuis plus de 60 ans que Josué l'avait prise et brûlée, mais qui n'avait plus ses anciennes murailles.

<sup>15.</sup> *Fils*, probablement descendant : voy. I Paral. viii, 13 comp. à II Rois, xvi, 5; xix, 17. — *Benjamite*; Vulg., *fils de Jémuni*. — *Qui ne se servait pas*; litt. *fermé de la main droite* : qui était *gaucher*. LXX, qui était *ambidextre*, ce que la Vulg. explique ainsi,

*qui se servait de l'une et l'autre main comme de la droite*. — *Par lui*, comme chef de la députation. — *Un présent*, le tribut imposé par le vainqueur : euphémisme.

<sup>16.</sup> *A deux tranchants*; Vulg., à deux pointes, et pour expliquer comment on peut se servir d'une épée à deux pointes, elle ajoute, *ayant au milieu une poignée de la longueur d'une palme*. — *D'une coudée*, ou *d'une aune*; litt., *d'un bâton à mesurer*. — *Sur sa hanche droite*, pour mieux dissimuler cette arme, et la saisir plus facilement de la main gauche.

<sup>18.</sup> *Lorsqu'il eut achevé d'offrir le présent* ou tribut, sans doute en nature : bestiaux, produits divers (*Gen.* xliii, 25), et qu'il eut déjà fait avec ses gens une partie de la route pour retourner dans la montagne d'Ephraïm, il renvoya ces derniers chez eux, et retourna lui-même auprès d'Eglon.

que in eo Spiritus Domini, et judicavit Israel. Egressusque est ad pugnam, et tradidit Dominus in manus ejus Chusan Rasathaim regem Syriæ, et oppressit eum. 11. Quievitque terra quadraginta annis, et mortuus est Othoniel filius Cenez.

12. Addiderunt autem filii Israel facere malum in conspectu Domini : qui confortavit adversum eos Eglon regem Moab : quia fecerunt malum in conspectu ejus. 13. Et copulavit ei filios Ammon, et Amalec : abiitque et percussit Israel, atque possedit Urbem palmarum. 14. Servieruntque filii Israel Eglon regi Moab decem et octo annis :

15. Et postea clamaverunt ad Dominum : qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. Miseruntque filii Israel per illum munera Eglon regi Moab. 16. Qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manus, et accinctus est eo subter sagum in dextro femore. 17. Obtulitque munera Eglon regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis. 18. Cumque obtulisset ei munera, persecutus est socios, qui cum eo venerant. 19. Et reversus de Galgalis, ubi erant idola,

dixit ad regem : Verbum secretum habeo ad te, o rex. Et ille imperavit silentium : egressisque omnibus qui circa eum erant, 20. ingressus est Aod ad eum : sedebat autem in æstivo cœnaculo solus, dixitque : Verbum Dei habeo ad te. Qui statim surrexit de throno. 21. Extenditque Aod sinistram manum, et tulit sicam de dextro femore suo, infixitque eam in ventre ejus 22. tam valide, ut capulus sequeretur ferrum in vulnere, ac pinguisimo adipe stringeretur. Nec eduxit gladium, sed ita ut percusserat, reliquit in corpore : statimque per secreta naturæ alvi stercore proruperunt. 23. Aod autem clausis diligentissime ostiis cœnaculi, et obfirmatis sera, 24. per posticum egressus est. Servique regis ingressi viderunt clausas fores cœnaculi, atque dixerunt : Forsitan purgat alvum in æstivo cubiculo. 25. Exspectantesque diu donec erubescerent, et videntes quod nullus aperiret, tulerunt clavem : et aperientes invenerunt dominum suum in terra jacentem mortuum. 26. Aod autem, dum illi turbarentur, effugit, et pertransiit Locum idolorum, unde reversus fuerat. Venitque in Seirath : 27. et statim insonuit buccina in monte Ephraim :

19. *Les idoles*, hébr. *pesilim*, propr. *pierres taillées*, (d'autres, *les carrières*), placées là en plein air pour protéger leur frontière. Ce fut peut-être la vue de ces idoles dressées sur le sol israélite qui indigna tout à coup Aod et lui inspira son projet. — *Galgalis*, non la localité de ce nom entre Jéricho et le Jourdain, mais une autre Galgala, située vis-à-vis de la moitié d'Adommim (*Jos.* iv, 19; xv, 7). — *Il dit*, fit dire à Eglon. — *Silence!* Qu'on me laisse en paix! Retirez-vous!

20. *Assis seul dans sa chambre haute*; on pourrait aussi traduire, *assis dans la chambre haute réservée pour lui seul*. Prenant le frais, etc.; litt. *dans sa chambre haute de rafraîchissement* : c'était une construction légère, disposée sur le toit plat de la maison, où, aujourd'hui encore, les Orientaux vont respirer le frais en été. — *Se leva*, par respect pour cette parole de Dieu.

22. *La lame*, la pointe de l'épée, *sortit par (le) derrière*. La signification de ce dernier

mot, qui ne se rencontre pas ailleurs, est incertaine; nous avons suivi l'explication de Gésenius. D'autres, avec la Vulgate, *ses excréments sortaient par les conduits naturels*. Comme le sujet de *sortit* n'est pas exprimé, on pourrait aussi traduire, *et Eglon, déjà transpercé, sortit*, fit effort pour se retirer *dans le lieu d'aisances*. Hummelaner regarde les deux mots comme interpolés.

23. *Par l'escalier extérieur* donnant sur la rue, et non par celui qui joignait la chambre haute à l'intérieur de la maison.

24. *Il se couvre les pieds* (comp. I *Sam.* xxiv, 4) : euphémisme : il satisfait un besoin naturel; en pareil cas, la longue robe des Orientaux recouvrait les pieds.

26. *Séirath*, localité inconnue, dans la montagne d'Ephraïm.

27. *Sonna de la trompette*, pour leur annoncer la mort d'Eglon et les exhorter à marcher contre les Moabites.

à leur tête. <sup>28</sup> Il leur dit : “ Suivez-moi ! car Jéhovah a livré entre vos mains vos ennemis, les Moabites. ” Ils descendirent à sa suite, s'emparèrent des gués du Jourdain vis-à-vis de Moab, et ne laissèrent passer personne. <sup>29</sup> Ils battirent Moab en ce temps-là, environ dix mille hommes, tous robustes et vaillants, et pas un

n'échappa. <sup>30</sup> En ce jour, Moab fut humilié sous la main d'Israël ; et le pays fut en repos pendant quatre-vingts ans.

<sup>31</sup> Après lui, il y eut Samgar, fils d'Anath, qui battit six cents hommes des Philistins avec un aiguillon à bœufs ; lui aussi fut un libérateur d'Israël.

## § II. — DÉBORA ET BARAC.

### 1° — CHAP. IV. — Victoire sur les Chananéens.

Chap. IV.

**L**ES enfants d'Israël firent encore ce qui est mal aux yeux de Jéhovah, après la mort d'Aod. <sup>2</sup> Et Jéhovah les vendit entre les mains de Jabin, roi de Chanaan, qui régnait à Asor ; le chef de son armée était Sisara, et il habitait à Haroseth-Goïm. <sup>3</sup> Les enfants d'Israël crièrent vers Jéhovah, car Jabin avait neuf cents chars de fer, et depuis vingt ans il opprimait durement les enfants d'Israël.

<sup>4</sup> En ce temps-là, Débora, prophétesse, femme de Lapidoth, rendait la justice en Israël. <sup>5</sup> Elle siégeait sous le palmier de Débora, entre Rama et

Béthel, dans la montagne d'Ephraïm ; et les enfants d'Israël montaient vers elle pour être jugés. <sup>6</sup> Elle envoya appeler Barac, fils d'Abinaëm, de Cédès en Nephthali, et elle lui dit : “ N'est-ce pas l'ordre qu'a donné Jéhovah, le Dieu d'Israël ? Va, rends-toi sur le mont Thabor, et prends avec toi dix mille hommes des fils de Nephthali et des fils de Zabulon. <sup>7</sup> Je t'amènerai au torrent de Cison, Sisara, le chef de l'armée de Jabin, avec ses chars et ses troupes, et je le livrerai entre tes mains. ” <sup>8</sup> Barac lui dit : “ Si tu viens avec moi, j'irai ; mais si tu ne viens pas avec

28. *Vis-à-vis de Moab* ; ou bien, *contre les Moabites*, pour leur fermer les gués. — *Ne laissèrent passer* aucun des Moabites qui auraient voulu regagner leur territoire.

29. *En ce temps-là* suppose plusieurs combats et une guerre d'une certaine durée.

30. *Le pays*, au moins cette portion du pays, fut en repos pendant 80 ans, ce qui ne veut pas dire qu'Aod ait jugé le peuple aussi longtemps.

Chez tous les peuples anciens on a admiré le sang-froid, l'audace et le dévouement à la patrie qui se révèlent dans des actes comme celui d'Aod, quoique ces actes ne soient pas de tout point irrépréhensibles. Quelles louanges la Grèce n'a-t-elle pas données à Harmodius et à Aristogiton, Rome à Mucius Scævola ! Les Orientaux admirent plus vivement encore des exploits semblables à ceux d'Aod, même entachés à nos yeux de ruse et de perfidie. C'est donc d'après les mœurs et les idées des anciens, non d'après les nôtres, qu'il faut juger le libérateur d'Israël. On a remarqué d'ailleurs avec raison que la Bible ne dit pas d'Aod, comme de tous les autres juges, que “ l'Esprit de Jéhovah fut sur lui, ” et qu'il

n'est même pas appelé *juge* (*schophet*), mais simplement *libérateur* ou *sauveur* (*moschia*).

31. *Des Philistins*, qui faisaient une invasion en Chanaan. — *Aiguillon à bœufs* (Vulg., *soc de charrie*). D'après Maundrell, les laboureurs de Palestine et de Syrie se servent d'un aiguillon long de 8 pieds dont le petit bout se termine par une pointe de fer, et dont l'autre extrémité, beaucoup plus forte, est armée d'une espèce de bêche, destinée à débarrasser le soc de la terre qui s'y attache. Un pareil instrument était une arme redoutable entre les mains d'un homme robuste et courageux. — *Un libérateur*, non un *juge* : l'acte de Samgar est un exploit isolé, mentionné en passant.

### CHAP. IV.

2. *Jabin*, c.-à-d. *l'intelligent*, peut-être le surnom ou titre de tous les rois d'Asor : comp. *Jos.* xi, 1, 10. C'était le chef d'une confédération de petits Etats chananéens, dont l'un avait pour roi Sisara. — *Asor*, dans la tribu de Nephthali, au N. du lac Houléh : non retrouvée (*Jos.* xi, 1). Détruite par Josué, elle avait été reconstruite. —



moi, je n'irai pas." <sup>9</sup> Elle répondit : " Oui, j'irai avec toi, mais dans l'expédition que tu vas faire, la gloire ne sera pas pour toi, car Jéhovah livrera Sisara entre les mains d'une femme." Et Débora se leva et elle se rendit avec Barac à Cédès. <sup>10</sup> Barac convoqua Zabûson et Nephthali à Cédès; et là dix mille hommes se mirent en marche à sa suite, et Débora partit avec lui. — <sup>11</sup> Héber, le Cinéen, s'était séparé des Cinéens, des fils de Hobab, beau-frère de Moïse, et il avait dressé sa tente jusqu'à la forêt de chênes de Sennim, près de Cédès.

<sup>12</sup> On informa Sisara que Barac, fils d'Abinoëm était en marche vers le mont Thabor; <sup>13</sup> et Sisara, ayant fait venir d'Haroseth-Goïm tous ses chars, neuf cents chars de fer, et tout le peuple qui était avec lui, les rassembla dans la vallée de Cison. <sup>14</sup> Alors Débora dit à Barac : " Lève-toi, car voici le jour où Jéhovah a livré Sisara entre tes mains. Oui, Jéhovah marche devant toi." Et Barac descendit du mont Thabor, ayant dix mille hommes à sa suite. <sup>15</sup> Jéhovah mit en déroute Sisara, tous ses chars et toute son armée, à la pointe de l'épée, devant Barac; et Sisara descendit de son char et s'enfuit à pied. <sup>16</sup> Barac poursuivit les chars et l'armée jusqu'à Haroseth-Goïm, et toute l'armée de Sisara tomba sous le tranchant de l'épée; pas un homme n'échappa.

<sup>17</sup> Sisara se réfugia à pied dans la tente de Jahel, femme de Héber, le Cinéen; car il y avait paix entre Jabin, roi d'Asor, et la maison de Héber, le Cinéen. <sup>18</sup> Jahel sortit au-devant de Sisara et lui dit : " Entre chez moi, mon seigneur, entre, ne crains point." Il entra chez elle dans la tente, et elle le couvrit d'un manteau. <sup>19</sup> Il lui dit : " Donne-moi, je te prie, un peu d'eau à boire, car j'ai soif." Elle ouvrit l'outre du lait, lui donna à boire et le couvrit. <sup>20</sup> Il lui dit encore : " Tiens-toi à l'entrée de la tente, et si l'on vient t'interroger, en disant : Y a-t-il un homme ici? tu répondras : Non." <sup>21</sup> Jahel, femme de Héber, prit un pieu de la tente, et ayant pris en main le marteau, elle s'approcha de lui doucement et lui enfonça dans la tempe le pieu, qui pénétra dans le sol, car il dormait profondément, étant accablé de fatigue, et il mourut. <sup>22</sup> Alors arriva Barac, qui était à la poursuite de Sisara; Jahel sortit à sa rencontre et lui dit : " Viens, et je te montrerai l'homme que tu cherches." Il entra chez elle et vit Sisara étendu mort, le pieu dans la tempe.

<sup>23</sup> C'est ainsi que Dieu, en ce jour, humilia Jabin, roi de Chanaan, devant les enfants d'Israël. <sup>24</sup> Et la main des enfants d'Israël s'appesantit de plus en plus sur Jabin, roi de Chanaan, jusqu'à ce qu'ils eussent détruit Jabin, roi de Chanaan.



lutte; la présence de Débora lui communiquera, à lui et à ses futurs compagnons, l'enthousiasme et l'ardeur dont ils ont besoin.

9. *D'une femme*, de Jahel (vers. 17).

11. *Des Cinéens* qui menaient la vie nomade dans le désert de Juda (i, 16). — *Sennim*, probablement la même que Saanaïm (*Jos.* xix, 33). Ce verset est nécessaire pour l'intelligence de ce qui va suivre (vers. 17 sv.).

15. *A la pointe de l'épée* des Israélites. — *S'enfuit à pied*, pour se sauver par des che-

mins de montagne chez les Cinéens, amis de Jabin.

17. *Dans la tente d'une femme*, lieu inviolable chez les Orientaux.

18. *Sortit au-devant* : l'Oriental offre l'hospitalité sans attendre qu'on la lui demande. — *Chez moi*, dans la partie de la tente de son mari réservée aux femmes, où nul étranger ne peut pénétrer. — *D'un manteau* (Vulg.), d'une *couverture* en général. Sisara, harrassé de fatigue, avait besoin de dormir.

non pergam. 9. Quæ dixit ad eum : Ibo quidem tecum, sed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debbora, et perrexit cum Barac in Cedes. 10. Qui, accitis Zabulon et Nephthali, ascendit cum decem millibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu suo. 11. Haber autem Cinæus recesserat quondam a ceteris Cinæis fratribus suis filiis Hobab, cognati Moysi : et tenderat tabernacula usque ad vallem, quæ vocatur Sennim, et erat juxta Cedes.

12. Nuntiatumque est Sisaræ quod ascendisset Barac filius Abinoem in montem Thabor : 13. et congregavit nongentos falcatos currus, et omnem exercitum de Haroseth gentium ad torrentem Cison. 14. Dixitque Debbora ad Barac : Surge, hæc est enim dies, in qua tradidit Dominus Sisaram in manus tuas : en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor, et decem millia pugnatorum cum eo. 15. <sup>b</sup> Perterruitque Dominus Sisaram, et omnes currus ejus, universamque multitudinem in ore gladii ad conspectum Barac : in tantum, ut Sisara de curru desiliens, pedibus fugeret, 16. et Barac persequeretur fugientes currus, et exercitum usque ad Haroseth gentium, et omnis hostium multitudo usque ad interneconem caderet.

17. Sisara autem fugiens pervenit

ad tentorium Jahel uxoris Haber Cinæi. Erat enim pax inter Jabin regem Azor, et domum Haber Cinæi. 18. Egressa igitur Jahel in occursum Sisaræ, dixit ad eum : Intra ad me domine mi : intra, ne timeas. Qui ingressus tabernaculum ejus, et opertus ab ea pallio, 19. dixit ad eam : Da mihi, obsecro, paululum aquæ, quia sitio valde. Quæ aperuit utrem lactis, et dedit ei bibere, et operuit illum. 20. Dixitque Sisara ad eam : Sta ante ostium tabernaculi : et cum venerit aliquis interrogans te, et dicens : Numquid hic est aliquis? Respondebis : Nullus est. 21. Tulit itaque Jahel uxor Haber clavum tabernaculi, assumens pariter et malleum : et ingressa abscondite, et cum silentio posuit supra tempus capitis ejus clavum, percussumque malleo defixit in cerebrum usque ad terram : qui soporem morti consocians defecit, et mortuus est. 22. Et ecce Barac sequens Sisaram veniebat : egressaque Jahel in occursum ejus, dixit ei : Veni, et ostendam tibi virum, quem quæris. Qui cum intrasset ad eam, vidit Sisaram jacentem mortuum, et clavum infixum in tempore ejus.

23. Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin regem Chanaan coram filiis Israel : 24. qui crescebant quotidie, et forti manu opprimebant Jabin regem Chanaan, donec deleverent eum.

19. *Lui donna à boire*, probablement du lait caillé de chameau, qui a une vertu soporifique.

21. *Un pieu*, grosse cheville qu'on enfonçait en terre avec un maillet de bois, pour y attacher les cordages de la tente.

“ Je conviens, dit Herder, que Jahel, qui cloua dans sa tente le général de l'ennemi, ne mériterait pas les décorations destinées à récompenser les hauts faits militaires de notre temps ; mais l'éloge national renfermé dans le chant de Débora lui appartenait de droit. Avant de vouloir appliquer aux Hébreux la morale et les lois de la guerre moderne, il faudrait transformer les hordes

sauvages qu'ils avaient à combattre en troupes régulières et disciplinées ; il faudrait surtout donner à cette époque reculée l'esprit et les mœurs de notre époque à nous. ” Voyez aussi la note de iii, 29.

*Etant accablé de fatigue* ; d'autres, et il *défaillit*.

24. L'extermination de Jabin et de sa puissance n'implique pas celle de tous les Chananéens en général. Toutefois il est à remarquer qu'il n'est plus fait mention dans la Bible d'un *royaume* chananéen.

## 2° — CHAP. V. — Cantique de Débora.

Chap. V. 1 En ce jour-là, Débora et Barac, fils d'Abinoëm, chantèrent ce cantique :

- 2 Les chefs se sont mis à la tête en Israël ;  
Le peuple s'est volontairement offert pour le combat :  
Bénissez-en Jéhovah !
- 3 Ecoutez, ô rois ; princes, prêtez l'oreille.  
C'est moi, c'est moi qui chanterai Jéhovah,  
Je dirai un cantique à Jéhovah, le Dieu d'Israël.
- 4 Jéhovah, quand tu sortis de Seïr,  
Quand tu t'avanças des campagnes d'Edom,  
La terre trembla, les cieus mêmes se fondirent,  
Et les nuées se fondirent en eau ;
- 5 Devant Jéhovah s'ébranlèrent les montagnes,  
Ce Sinaï, devant Jéhovah, le Dieu d'Israël.
- 6 Aux jours de Samgar, fils d'Anath,  
Aux jours de Jahel, les routes étaient désertes,  
Et les voyageurs prenaient des sentiers détournés.
- 7 Les campagnes étaient dans l'abandon en Israël,  
Jusqu'à ce que je me sois levée, moi Débora,  
Que je me sois levée, une mère en Israël.
- 8 On choisissait des dieux nouveaux ;  
Alors la guerre était aux portes,  
Et l'on ne voyait ni bouclier ni lance  
Chez quarante milliers en Israël !
- 9 Mon cœur s'élançe vers les conducteurs d'Israël,  
Vers ceux du peuple qui se sont offerts *pour le combat* :  
Bénissez Jéhovah !
- 10 Vous qui montez de blanches ânesses,  
Qui vous asseyez sur des tapis,  
Êt vous qui parcourez les chemins, chantez !
- 11 Què de leur voix les archers près des abreuvoirs  
Célèbrent les justices de Jéhovah,  
Les justices envers ses campagnes en Israël !  
Alors le peuple de Jéhovah est descendu dans ses portes.

## CHAP. V.

1. *Chantèrent ensemble*, probablement le jour de fête où le peuple assemblé célèbre la victoire remportée sur Sisara, *ce cantique* composé par Débora seule (vers. 3, 7, 12) : la manière dont il est parlé de Jaël et de Débora trahit les émotions d'un cœur de femme. Herder appelle ce cantique "le plus beau chant héroïque des Hébreux." "Il nous montre, dit Ewald, comment, dans ces temps reculés, l'art s'unissait déjà à la simplicité ; à un plan noble et grand, il joint une exécution très belle et régulière. Ce modèle de chant de victoire est de huit siècles antérieur à Pindare."

On peut le diviser en trois tableaux, de trois strophes chacun, avec un verset d'introduction dans les deux premiers. 1° Tableau du bien-être procuré par la victoire (vers. 2-11) ; 2° tableau de la bataille (12-21) ; 3° tableau de la fuite et de la mort du général ennemi (22-30). Epilogue (31).

2. *Les chefs... le peuple* : ces expressions nous reportent à une époque antérieure à la royauté, alors que tout était laissé à l'initiative des grands et à la bonne volonté du peuple.

3. *Rois et princes païens* (comp. Ps. ii, 2) : eux aussi doivent connaître les hauts faits de Jéhovah et adorer sa toute-puissance. — *Je dirai un cantique* (hébr. *Zimmer*) sur un instrument de musique.

4-5. Comme Moïse dans sa bénédiction (*Deut.* xxxiii, 2), Débora commence par rappeler les merveilles opérées par Jéhovah en faveur d'Israël, à l'époque où ce dernier fut élevé à la dignité de peuple de Dieu et reçut la Loi sur le Sinaï (*Exod.* xix, 16, 18) : ces merveilles sont le gage des bienfaits à venir, ou si l'on veut, la victoire sur Sisara est la continuation des anciennes grâces. *La terre trembla* : l'apparition de Jéhovah sur le Sinaï est décrite sous l'image d'un orage qui, parti de Séïr, s'est abattu sur le Sinaï, l'a ébranlé jusque dans ses fondements et s'est déversé

## —\*— CAPUT V. —\*—

Canticum triumphale et gratiarum actionis  
Debboræ et Barac post victoriam.



## ECINERUNTQUE

Debbora et Barac filius  
Abinoem in illo die, di-  
centes : 2. Qui sponte  
obtulistis de Israel animas vestras ad  
periculum, benedicite Domino.

3. Audite reges, auribus percipite  
principes : Ego sum, ego sum quæ  
Domino canam, psallam Domino  
Deo Israel. 4. Domine cum exires  
de Seir, et transires per regiones  
Edom, terra mota est, cœlique ac  
nubes distillaverunt aquis. 5. Mon-  
tes fluxerunt a facie Domini, et Si-  
naï a facie Domini Dei Israel.

en une pluie torrentielle (comp. *Exod.* xix). C'est quelque chose de semblable qui vient de se passer dans la victoire remportée sur Sisara. D'où plusieurs concluent que cette victoire avait été facilitée par un violent orage accompagné d'averses, le sol détrempé ayant empêché la marche des chars, et que le Cison avait assez grossi pour rouler jusqu'à la mer les cadavres des vaincus. — *Les montagnes*, savoir le *Sinaï*, litt. *ce Sinaï* : tout est si présent à la pensée de Débora, qu'elle semble le voir (comp. *Ps.* lxxvii, 8 sv.). D'après Le Hir, ces deux mots (hébr. *zêh Sinaï*) seraient une glose marginale, expliquant que les deux versets décrivent ce qui se passa au *Sinaï*, glose introduite dans le texte à une époque très reculée.

6. *Samgar* (iii, 31) : il n'avait accompli contre les Philistins qu'un exploit isolé. — *Jahel* : serait-ce la Cinéenne de iv, 17 sv.? Plusieurs pensent que ce nom désigne ici un juge pareil à Samgar, qui aurait comme lui accompli une action d'éclat, mais sans résultat durable. — *Les routes*, infestées d'ennemis. — *Les voyageurs*, ceux que leurs affaires ou le commerce obligeaient à voyager.

7. *Les campagnes*, ou *les villages* : la signification de ce mot est douteuse; d'autres, *le gouvernement*, ou *le gouvernant* : Vulg., *les forts avaient disparu*. — *Comme une mère* : Débora s'appelle ainsi à cause du tendre soin qu'elle a pris de son peuple (comp. *Job.* xxix, 6; *Is.* xxii, 21).

8. *Aux portes* des villes d'Israël assiégées par l'ennemi, sans oser sortir à sa rencontre et se mesurer avec lui. — *Et l'on ne voyait*,

6. In diebus Samgar filii Anath, in diebus Jahel quieverunt semitæ : et qui ingrediebantur per eas, ambulaverunt per calles devios. 7. Ces-saverunt fortes in Israel, et quieverunt : donec surgeret Debbora, surgeret mater in Israel. 8. Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit : clypeus et hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israel.

9. Cor meum diligit principes Israel : qui propria voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino. 10. Qui ascenditis super nitescentes asinos, et sedetis in judicio, et ambulatis in via, loquimini. 11. Ubi collisi sunt currus, et hostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini et clementia in fortes Israel : tunc de-

etc. : aucun des 40 mille (nombre déterminé pour désigner toute la multitude) guerriers d'Israël n'osait prendre le bouclier et la lance pour défendre son pays.

La Vulg. traduit les deux premiers nombres, *le Seigneur a choisi de nouvelles guerres, et il a lui-même renversé les portes des ennemis*. Le Hir rend le deuxième, *de là sa puissance dévorée*.

9. Mais cette situation va changer; à l'humiliation succédera la gloire, et *mon cœur s'élançe*, avec amour, etc.; ou bien *se tourne*, pour les inviter à louer Dieu. La même invitation est ensuite adressée aux différentes classes du peuple.

10. *Les ânesses* ne sont jamais tout à fait blanches; mais celles qui ont des taches de blanc sont recherchées et servent de monture aux riches. Ce sont encore les riches que désigne le deuxième membre; ceux qui *parcourent à pied les chemins* sont les personnes de condition moyenne ou pauvre. — *Chantez*, litt. *réfléchissez* à ce qu'a fait Jéhovah, méditez-le, pour le chanter ensuite avec moi. Le Hir traduit le deuxième membre, *qui montez sur des housses précieuses*, posées sur les ânesses.

11. *Que les archers*, pour les guerriers en général (la tribu de Benjamin à laquelle appartenait Débora, fournissait d'excellents archers), de retour dans leurs demeures, *célèbrent*, en abreuvant leurs troupeaux, les justices, les actions de *Jéhovah*, ici la victoire remportée sur Sisara, maintenant que le peuple de Jéhovah, fugitif dans la montagne, a pu en descendre et regagner ses villes. Au lieu de, *envers ses campagnes*, on

- 12 Eveille-toi, éveille-toi, Débora !  
Eveille-toi, éveille-toi, dis un cantique !  
Lève-toi, Barac, et fais tes prisonniers, fils d'Abinoëm !
- 13 En ce moment descends, reste des nobles guerriers, du peuple d'Israël !  
Jéhovah, descends vers moi parmi ces héros !
- 14 D'Ephraïm sont venus ceux qui ont leur racine en Amalec ;  
Derrière toi, Benjamin s'est joint à tes troupes ;  
De Machir, des chefs sont descendus ;  
De Zabulon des conducteurs avec le bâton du scribe.
- 15 Les princes d'Issachar sont avec Débora,  
Issachar est à côté de Barac ;  
Dans la plaine il se précipite sur ses pas.  
Près des ruisseaux de Ruben,  
Il y eut de grandes résolutions du cœur !
- 16 Pourquoi es-tu resté au milieu de tes pâturages,  
A écouter le chalumeau de tes pâtres ?  
Près des ruisseaux de Ruben,  
Il y eut de grandes résolutions du cœur !
- 17 Galaad n'a pas quitté sa demeure au-delà du Jourdain ;  
Et Dan, pourquoi s'est-il tenu dans ses vaisseaux ?  
Aser est resté tranquille sur le rivage de la mer,  
Et il est demeuré dans ses ports.
- 18 Mais Zabulon est un peuple qui expose son âme à la mort,  
Ainsi que Nephthali sur ses hauts plateaux.
- 19 Les rois sont venus, ils ont livré bataille,  
Ils ont livré bataille, les rois de Chanaan,  
A Thanach, au bord des eaux de Mageddo :  
Ils n'ont pas remporté un seul lingot d'argent.
- 20 Du ciel on a combattu *pour nous*,  
De leurs sentiers les étoiles ont combattu contre Sisara.
- 21 Le torrent de Cison a roulé leurs cadavres,  
Le torrent des anciens temps, le torrent de Cison.  
— O mon âme, avance hardiment ! —
- 22 Alors retentirent les sabots des chevaux  
Dans la course, la course rapide de leurs guerriers.
- 23 Maudissez Méroz, dit l'ange de Jéhovah,  
Maudissez, maudissez ses habitants !

pourrait aussi traduire, comme au vers. 7, de son gouvernement en Israël.

D'autres traduisent les deux premiers membres : *par la voix des archers entre les abreuvoirs, qu'on célèbre*, etc. : que les combattants, réunis le soir auprès des abreuvoirs où le peuple amène ses troupeaux, lui racontent leurs exploits, la victoire que Jéhovah leur a donné de remporter. Vulgate : " Là où les chars se sont heurtés, où l'armée des ennemis a été détruite, là soient racontées les justices du Seigneur et sa clémence envers les forts d'Israël. Alors le peuple du Seigneur est descendu aux portes et a conquis la primauté. " Ces derniers mots ne sont ni dans l'hébreu ni dans les LXX.

13. Descends du haut du Thabor et tombe sur l'ennemi rangé dans la plaine, *reste de nobles guerriers* : le petit nombre de braves qui forment l'armée de Sisara, et qui sont en même temps le reste du peuple d'Israël. Que Jéhovah lui-même descende et combatte avec eux. Le Hir : *Descends, faible reste*

d'Israël, *contre les puissants* (les Chanaanéens); *peuple de Jéhovah, descends contre les forts*. D'autres, au lieu de l'impr. *ierad*, lisent *iavad* (LXX, Cod. Alex.) : *un reste est descendu des montagnes*, etc.

14. Débora passe en quelque sorte en revue l'armée qui va se mettre en marche. Elle y aperçoit des Ephraïmites venus du district occupé autrefois par les Amalécites et qui avait conservé le nom de ses anciens habitants (xii, 15), des Benjamites, quelques chefs de la demi-tribu de Manassé (à l'O. du Jourdain) avec leurs troupes : ils sont désignés par le nom de *Machir*, fils de Manassé (comp. *Nombr.* xxxii, 39), puis d'autres chefs de Zabulon, portant le *bâton du scribe*, de l'officier qui tenait le registre des soldats enrôlés. La Vulg. rend ainsi les deux premiers membres : " Un fils d'Ephraïm les a détruits en Amalec, et après lui un fils de Benjamin s'est jeté sur tes peuples, ô Amalec. "

15. *Issachar est à côté de Barac*; litt.

scendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum.

12. Surge, surge Debbora, surge, surge, et loquere canticum : surge Barac, et apprehende captivos tuos fili Abinoem. 13. Salvatæ sunt reliquæ populi, Dominus in fortibus dimicavit. 14. Ex Ephraim delevit eos in Amalec, et post eum ex Benjamin in populos tuos o Amalec : de Machir principes descenderunt, et de Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum. 15. Duces Issachar fuere cum Debbora, et Barac vestigia sunt secuti, qui quasi in præceptis ac barathrum se discrimini dedit : diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio. 16. Quare habitas inter duos terminos, ut audias sibilos gregum? diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.

comme Barac, aussi brave que lui ; Le Hir, est l'appui ou la force de Barac. — Dans la plaine de Jezraël, arrosée par le Cison. Le Hir, à sa suite, il (ou bien on, toute l'armée) se précipite, etc.

15<sup>b</sup>. Débora contemple ensuite les tribus qui n'ont pas pris part à la lutte, d'abord Ruben qui, dans son pays bien arrosé, aux excellents pâturages, aime mieux écouter la flûte de ses pères que le clairon des batailles ; il se contente de former de superbes desseins pour secourir la patrie, mais qui n'aboutissent pas. Vulgate : Ruben étant divisé contre lui-même, une dispute s'est élevée entre les vaillants.

16. De les pâturages, litt. de tes enclos, où l'on rassemble les troupeaux. — Le chalumau de tes pères, ou le bêlement de tes troupeaux, au lieu de la trompette guerrière : ironie.

17. Galaad, Gad et la demi-tribu de Manassé au-delà du Jourdain. — Dan, qui possédait le port de Joppé (xix, 46), préférait le commerce à la guerre. — De la mer Méditerranée. — Dans ses ports, litt. dans ses anses : les côtes de la Palestine n'ont pas de véritables ports.

18. Zabulon et Nephthali : c'étaient ces deux tribus qui avaient pris l'initiative de la résistance (iv, 6, 10). Mais d'où vient que cette dernière n'est pas mentionnée dans les vers. 14 et 15? Il est vraisemblable que, au deuxième membre du vers. 15, il faut lire Nephthali au lieu d'Issachar. Les tribus de Juda et de Siméon ne figurent pas non plus dans l'énumération : peut-être Barac ne leur

17. Galaad trans Jordanem quiescebat, et Dan vacabat navibus : Aser habitabat in littore maris, et in portibus morabatur. 18. Zabulon vero et Nephthali obtulerunt animas suas morti in regione Merome.

19. Venerunt reges et pugnaverunt, pugnaverunt reges Chanaan in Thanach juxta aquas Mageddo, et tamen nihil tulere prædantes. 20. De cælo dimicatum est contra eos : stellæ manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnaverunt. 21. Torrens Cison traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Cison : conculca anima mea robustos.

22. Ungulæ equorum ceciderunt, fugientibus impetu, et per præceptis ruentibus fortissimis hostium. 23. Maledicite terræ Meroz, dixit Angelus Domini : maledicite habi-

avait-il pas adressé son appel aux armes, soit parce qu'elles étaient alors occupées à contenir les Philistins (iii, 31), soit parce qu'il leur connaissait peu de sympathie pour les tribus du nord.

19. Les rois vassaux de Jabin (Jos. xi, 1 sv.). — Thanach, eaux de Mageddo : voy. Jos. xii, 21. Entre ces deux villes voisines, courent de nombreux ruisseaux qui alimentent le Cison. C'est dans ces fondrières que Bonaparte rejeta aussi les Turcs dans le combat qu'il appela du mont Thabor.

20. Du ciel : allusion à quelque phénomène naturel, un orage, par exemple, accompagné d'éclairs, de grêle, etc. C'est ainsi que l'explique Josèphe (Antiq. V, v, 4) : comp. iv, 15, et v, 13, deuxième membre.

21. Le torrent de Cison, situé un peu plus au nord, et grossi par l'orage, a noyé les fuyards. Ce torrent est appelé des anciens temps, parce que, témoin de tant de choses dans l'histoire, il n'a pourtant jamais vu rien de pareil. — Avance, etc. Débora s'excite elle-même à continuer, savoir à décrire les suites de la bataille. Vulg., marche, ô mon âme, sur les forts. Vigouroux, et moi j'ai foulé aux pieds les forts. Le Hir, O mon âme, tu foulas les superbes.

22. Dans la course, ou la fuite des guerriers de Sisara montés sur leurs chars. Vulg., la corne des chevaux est tombée, s'est détachée, dans la rapidité de leur fuite : on ne ferait pas les chevaux à cette époque.

23. Méroz, ville inconnue, peut-être aujourd'hui village de Moutr au S. du Thabor. Ses habitants auraient pu anéantir les restes de

- Car ils ne sont pas venus au secours de Jéhovah,  
Au secours de Jéhovah, avec les vaillants.
- 24 Bénie soit entre les femmes Jahel,  
Femme de Haber, le Cinéen ;  
Entre les femmes qui habitent sous la tente bénie soit-elle !
- 25 Il demanda de l'eau, elle donna du lait ;  
Dans la coupe d'honneur, elle offrit le lait le plus pur.
- 26 D'une main elle saisit le pieu,  
Et de sa droite le marteau de l'ouvrier ;  
Elle frappe Sisara, elle lui brise la tête,  
Elle fracasse et transperce sa tempe.
- 27 A ses pieds il s'affaisse, il tombe, il est étendu ;  
A ses pieds il s'affaisse, il tombe :  
Là où il s'affaisse, là il git inanimé.
- 28 Par la fenêtre, à travers le treillis,  
Elle regarde, la mère de Sisara et pousse des cris :  
" Pourquoi son char tarde-t-il à venir ?  
Pourquoi est-elle si lente la marche de ses chariots ? "
- 29 Les plus avisées de ses dames lui répondent,  
Et elle se répète à elle-même leurs paroles :
- 30 " N'ont-ils pas trouvé, ne se partagent-ils pas le butin ?  
Une jeune fille, deux jeunes filles pour chaque guerrier ;  
Des vêtements de couleur pour butin à Sisara,  
Des vêtements de couleur variée pour butin ;  
Un vêtement de couleur, deux vêtements de couleur variée  
Pour les épaules de l'épouse !
- 31 Qu'ainsi périssent tous tes ennemis, ô Jéhovah !  
Et que ceux qui l'aiment soient comme le soleil quand il se lève dans sa force !

<sup>32</sup>Le pays fut en repos pendant quarante ans.

### § III. — GÉDÉON. ABIMÉLECH. THOLA. JAÏR. [VI--X, 5].

1° — CHAP. VI. — Israël opprimé par les Madianites. Mission de Gédéon.

Chap. VI.



ES enfants d'Israël firent ce qui est mal aux yeux de Jéhovah, et Jéhovah les livra entre les mains de Madian pendant sept ans. <sup>2</sup>La main de Madian fut puissante contre Israël. A cause de Madian, les enfants d'Israël se firent les antres qui sont dans les monta-

gnes, les cavernes et les hauteurs fortifiées. <sup>3</sup>Quand Israël avait semé, Madian montait avec Amalec et les fils de l'Orient, et ils marchaient contre lui. <sup>4</sup>Campés au milieu d'Israël, ils dévastaient les productions de la terre jusque près de Gaza, et ne laissaient aucune subsistance en

l'armée fugitive de Sisara, ou Sisara lui-même. — *L'ange de Jéhovah*, sa représentation, son Verbe, combattant dans les rangs et en faveur des vaillants ou des héros d'Israël.

24. *Bénie* : ces paroles rappellent celles de l'archange Gabriel à la Vierge Marie (*Luc.* i, 28). — *Les femmes qui habitent sous la tente*, les femmes des pâtres.

25. *Il*, Sisara. — *La coupe d'honneur*, litt. *des nobles* étrangers, qu'on veut traiter avec distinction.

28. *La mère* : là où règne la polygamie, l'épouse principale elle-même cède le pas à la mère.

29. *Les plus avisées* de ses dames d'honneur : ironie. — *Et elle se répète* cette explication rassurante (*Le Hir*). Keil : *Mais*, toujours inquiète, *elle se répète les mêmes paroles*, la même question qu'elle vient de poser : *Pourquoi son char*, etc. ; ce membre formerait ainsi parenthèse.

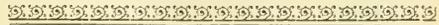
30. *De couleur* (et de dessin) *variée* : voy. *Exod.* xxvi, 36, note. — *Pour les épaules* (prop. *le cou*) *de l'épouse*. Il y a en hébreu, *pour les cous du butin* (?), peut-être *des captives*. Keil et *Le Hir* lisent *letsavvaro*, et traduisent, *pour son cou comme butin*. Ewald regarde *schalal* (butin) comme une faute de

tatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adiutorium fortissimorum ejus. 24. Benedicta inter mulieres Jahel uxor Haber Cinæi, et benedicatur in tabernaculo suo.

25. Aquam petenti lac dedit, et in phiala principum obtulit butyrum. 26. Sinistram manum misit ad clayum, et dextram ad fabrorum malleos, percussitque Sisaram quærens in capite vulneri locum, et tempus valide perforans. 27. Inter pedes ejus ruit : defecit, et mortuus est : volebatur ante pedes ejus, et jacebat exanimis et miserabilis.

28. Per fenestram respiciens, ululabat mater ejus : et de cœnaculo loquebatur : Cur moratur regredi currus ejus? quare tardaverunt pedes quadrigarum illius? 29. Una sapientior ceteris uxoribus ejus, hæc socri verba respondit : 30. Forsitan nunc dividit spolia, et pulcherrima feminarum eligitur ei : vestes diversorum colorum Sisaræ traduntur in prædam, et supellex varia ad ornanda colla congeritur.

31. Sic pereant omnes inimici tui Domine : qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent. 32. Quievitque terra per quadraginta annos.



—\*— CAPUT VI. —\*—

Israelitis a Madian oppressis Gedeon, multis signis auxilio designatur, qui post sacrificium et altare Deo erectum, destruxit aram Baal ; eique rursus datur signum in vellere.



ECERUNT autem filii Israel malum in conspectu Domini : qui tradidit illos in manu Madian septem annis, 2. et oppressi sunt valde ab eis. Feceruntque sibi antra et speluncas in montibus, et munitionissima ad repugnandum loca. 3. Cumque sevisset Israel, ascendebat Madian et Amalec, ceterique orientalium nationum : 4. et apud eos figentes tentoria, sicut erant in herbis cuncta vastabant usque ad introitum Gazæ : nihilque omnino ad vitam pertinens relinquebant in

copiste et met à la place *schégal*, ce qui donne, *pour le cou de la reine*.

31. *Le soleil se levant dans sa force*, belle image d'Israël grandissant chaque jour et s'élevant, sous la protection de Jéhovah, à ses hautes destinées.

CHAP. VI.

I. *De Madian*. Quoique descendants d'Abraham et de Cétura, les Madianites comptaient parmi les plus irréconciliables ennemis d'Israël (*Jos. xiii, 21; Nombr. xxv, 6, 14, 15, 17*). Etablis d'abord à l'E. du golfe Elanitique, ils étaient remontés peu à peu vers le nord, chassant leurs troupeaux dans les vastes pâturages qui s'étendent à l'orient d'Ammon, de Moab et des tribus transjordaniques. Excités par leur haine héréditaire, et unis, par amour du pillage, à leurs voisins, les Amalécites et les *filis de l'Orient*, Arabes nomades ou Bédouins du Hauran, ils portaient chaque année, avant la récolte, sous la conduite de leurs émirs, Zébée et Salmana, et de leurs deux principaux capitaines, Oreb et Zeb, le *Corbeau* et le *Loup*, deux noms de sinistre augure, ou bien deux surnoms indices de leur féroce rapacité, ils poussaient devant eux leurs trou-

peaux, et, dressant au milieu des champs d'Israël leurs noires tentes de peaux de boucs, ils couvraient la terre comme une nuée de sauterelles, ravageant tout devant eux et enlevant les bestiaux. — *Vigouroux*.

2. *La main de Madian fut puissante*, l'emporta, *sur Israël*, et fit peser sur lui une dure sujétion. — *Se firent les antrès* (litt. *les crevasses*, ravins creusés par les eaux), *les cavernes et les forteresses* qui existaient encore au temps où l'auteur écrivait son livre (d'où l'article), en creusant quelques-unes de ces cavernes et en appropriant à leurs besoins toutes celles qui existaient dans ces régions montagneuses. C'est là que, à l'approche des Madianites, les Israélites se cachaient et surtout cachaient leurs biens, meubles et troupeaux, car leurs ennemis venaient plutôt pour piller que pour massacrer. Comp. ce que raconte Hérodote de la guerre d'Alyatte, roi de Lydie, contre les Milésiens (I, 17).

4. *Les productions de la terre*; Vulg., *telles qu'elles étaient en herbe*, faisant paître à leurs troupeaux les céréales avant leur maturité. — *Campés au milieu*, le plus souvent dans la plaine de Jezraël (vers. 33), où passait la route qui traverse la Palestine en diagonale, de Bethsan à la Méditerranée. ;

Israël, ni brebis, ni bœufs, ni ânes.  
 5 Car ils montaient avec leurs troupeaux et leurs tentes, semblables à des nuées de sauterelles; eux et leurs chameaux étaient innombrables, et ils venaient dans le pays pour le dévaster. 6 Israël fut très affaibli à cause de Madian, et les enfants d'Israël crièrent vers Jéhovah.

7 Lorsque les enfants d'Israël eurent crié vers Jéhovah au sujet de Madian, 8 Jéhovah leur envoya un prophète, qui leur dit : " Ainsi parle Jéhovah, le Dieu d'Israël : Je vous ai fait monter de l'Égypte et je vous ai fait sortir de la maison de servitude. 9 Je vous ai délivrés de la main des Égyptiens et de la main de tous vos oppresseurs; je les ai chassés devant vous et je vous ai donné leur pays. 10 Je vous ai dit : Je suis Jéhovah, votre Dieu; vous ne craignez point les dieux des Amorrhéens dans le pays desquels vous habitez. Mais vous n'avez pas écouté ma voix. "

11 Et l'Ange de Jéhovah vint, et il s'assit sous le térébinthe d'Ephra, qui appartenait à Joas, de la famille d'Abiéser. Gédéon, son fils, battait le froment dans le pressoir, pour le mettre à l'abri de Madian. 12 L'Ange de Jéhovah lui apparut et lui dit : " Jéhovah est avec toi vaillant héros. " 13 Gédéon lui dit : " Ah! mon seigneur, si Jéhovah est avec nous, pourquoi toutes ces choses nous sont-elles arrivées? Et où sont tous ses prodiges que nos pères nous ont racontés en disant : Jéhovah nous a fait mon-

ter de l'Égypte? Et maintenant Jéhovah nous a abandonnés et nous a livrés entre les mains de Madian. " 14 Jéhovah se tourna vers lui et dit : " Va avec cette force que tu as, et délivre Israël de la main de Madian; ne t'ai-je pas envoyé? " 15 Gédéon lui dit : " Ah! Seigneur, avec quoi délivrerai-je Israël? Ma famille est la plus pauvre en Manassé, et je suis le plus petit dans la maison de mon père. " 16 Jéhovah lui dit : " Je serai avec toi, et tu battras Madian comme un seul homme. " 17 Gédéon lui dit : " Si j'ai trouvé grâce à vos yeux, donnez-moi un signe que c'est vous qui me parlez. 18 Ne vous éloignez point d'ici jusqu'à ce que je revienne auprès de vous avec mon offrande et que je la dépose devant vous. " Et Jéhovah dit : " Je resterai jusqu'à ce que tu reviennes. "

19 Gédéon étant entré apprêta un chevreau, et avec un épha de farine il fit des pains sans levain; puis, ayant mis la chair dans une corbeille et le jus dans un vase, il les apporta vers lui sous le térébinthe et les lui offrit. 20 L'Ange de Jéhovah lui dit : " Prends la chair et les pains sans levain, pose-les sur ce rocher et verse le jus. " Et il fit ainsi. 21 L'Ange de Jéhovah étendit l'extrémité du bâton qu'il avait à la main, et toucha la chair et les pains sans levain. Aussitôt s'éleva du rocher un feu qui consuma la chair et les pains sans levain, et l'Ange de Jéhovah disparut à ses yeux.

5. Et leurs tentes (en suivant le *geri*, comme la Vulg.); d'après le *Kethib* : et leurs tentes venaient égales en nombre à des multitudes de sauterelles.

6. Affaibli, Vulg. humilié.

7. Au sujet de Madian; Vulg., demandant du secours contre les Madianites.

8. Un prophète : depuis Moïse et Marie, sa sœur, l'esprit prophétique n'avait pas cessé de se manifester au sein du peuple de Dieu : comp. iv, 4. Maison de servitude : comp. *Exod.* xiii, 3, 14 al.

9. Chassés devant vous : il s'agit des Amorrhéens et des Chananéens.

10. Craignez, dans le sens de honorer :

comp. *Malach.* i, 6. — Amorrhéens, Chananéens.

11. L'Ange de Jéhovah, son Verbe, ou Jéhovah se révélant sous une forme visible (*Gen.* xvi, 7), ici sous les traits d'un voyageur, un bâton à la main (vers. 21). — Térébinthe (Vulg., chène) d'Ephra, ville de la demitribu de Manassé (position incertaine), appartenant sans doute à Joas, chef de la famille Manassite d'Abiéser (Vulg., père de la famille d'Ezri). — Battait le froment, à peine mûr (on était à la fin d'avril ou dans les premiers jours de mai), non à la manière ordinaire, en faisant passer et repasser une sorte de rouleau ou de herse, ou bien des

Israel, non oves, non boves, non asinos. 5. Ipsi enim et universi greges eorum veniebant cum tabernaculis suis, et instar locustarum universa complebant, innumera multitudo hominum, et camelorum, quidquid tetigerant devastantes. 6. Humiliatusque est Israel valde in conspectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

8. Qui misit ad eos virum prophetam, et locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego vos feci conscendere de Ægypto, et eduxi vos de domo servitutis, 9. et liberavi de manu Ægyptiorum, et omnium inimicorum, qui affligebant vos : eiecique eos ad introitum vestrum, et tradidi vobis terram eorum. 10. Et dixi : Ego Dominus Deus vester, ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis. Et nolulistis audire vocem meam.

11. Venit autem Angelus Domini, et sedit sub quercu, quæ erat in Ephra, et pertinebat ad Joas patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon filius ejus excuteret atque purgaret frumenta in torculari, ut fugeret Madian, 12. apparuit ei Angelus Domini, et ait : Dominus tecum viro- rum fortissime. 13. Dixitque ei Gedeon : Obsecro mi domine, si Dominus nobiscum est, cur apprehenderunt nos hæc omnia? ubi sunt

mirabilia ejus, quæ narraverunt patres nostri, atque dixerunt : De Ægypto eduxit nos Dominus? Nunc autem dereliquit nos Dominus et tradidit in manu Madian. 14. Respexitque ad eum Dominus, et ait : <sup>a</sup>Vade in hac fortitudine tua, et liberabis Israel de manu Madian : scito quod miserim te. 15. Qui respondens ait : Obsecro, mi Domine, in quo liberabo Israel? ecce familia mea infima est in Manasse, et ego minimus in domo patris mei. 16. Dixitque ei Dominus : Ego ero tecum : et percuties Madian quasi unum virum. 17. Et ille, Si inveni, inquit, gratiam coram te, da mihi signum quod tu sis qui loqueris ad me. 18. Nec recedas hinc, donec revertar ad te, portans sacrificium, et offerens tibi. Qui respondit : Ego præstolabor adventum tuum. 19. Ingressus est itaque Gedeon, et coxit hædum, et de farina modio azymos panes : carnesque ponens in canistro, et jus carniū mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, et obtulit ei.

20. Cui dixit Angelus Domini : Tolle carnes et azymos panes, et pone supra petram illam, et jus desuper funde. Cumque fecisset ita, 21. extendit Angelus Domini summitatem virgæ, quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos : ascenditque ignis de petra, et carnes, azymosque panes con-

<sup>a</sup> 1 Reg. 12  
11.

bœufs, sur les gerbes étendues dans une aise, mais avec un bâton ou fléau, et cela, non dans un endroit découvert, comme sont les aires en Orient, mais dans le pressoir, probablement dans la cuve supérieure, afin de ne pas éveiller l'attention de l'ennemi; le grain ainsi obtenu devait sans doute être caché dans la cuve inférieure.

12. *Jéhovah est avec toi* : ce salut renferme la promesse que Jéhovah assistera Gédéon et le rendra invincible. — *Vaillant héros* : Gédéon va bientôt se manifester comme tel.

13. *Ah! pardon, mon seigneur.* — *Pourquoi toutes ces choses* : comp. Deut. xxxi, 17.

14. *Avec cette force* que je viens de mettre en toi, en te promettant mon assistance.

15. *Seigneur*, hébr. *Adonai*, et non plus

*adon*, comme vers. 13 : il commence à soupçonner qu'il a devant lui le Seigneur Dieu, ou son envoyé.

17. *Un signe que c'est vous*, etc. : que cette apparition n'est pas une illusion, mais une divine réalité.

18. *Mon offrande* : dans la pensée de Gédéon, ce mot ne désigne pas ici un sacrifice (Vulg.), sanglant ou non sanglant, mais un repas offert à son hôte; il l'appelle une offrande (*mincha*), parce qu'il a reconnu ou qu'il soupçonne un hôte divin. De fait, l'*offrande* se trouva être un peu après la matière d'un sacrifice (vers. 20-21).

19. *Ephra*, environ 38 litres.

20. *Ce rocher*, un rocher près de là, en guise d'autel. — *Et verse dessus le jus*, en guise de libation.

<sup>22</sup>Gédéon, voyant que c'était l'ange de Jéhovah, dit : " Malheur à moi, Seigneur Jéhovah, car j'ai vu l'ange de Jéhovah face à face. " <sup>23</sup>Jéhovah lui dit : " Sois en paix, ne crains point, tu ne mourras pas. " <sup>24</sup>Gédéon bâtit là un autel à Jéhovah et l'appela : Jéhovah-Paix ; " *cet autel* existe encore aujourd'hui à Ephra d'Abiéser.

<sup>25</sup>Cette nuit-là, Jéhovah dit à Gédéon : " Prends le taureau de ton père, et le second taureau de sept ans. Renverse l'autel de Baal qui est à ton père, et coupe l'Aschéra qui est auprès. " <sup>26</sup>Tu bâtiras ensuite au sommet de ce lieu fort un autel à Jéhovah ton Dieu; tu prendras le second taureau et tu offriras un holocauste avec le bois de l'Aschéra que tu auras coupée. " <sup>27</sup>Gédéon prit dix hommes parmi ses serviteurs, et exécuta ce que Jéhovah lui avait dit; mais, comme il n'osait le faire de jour par crainte de la maison de son père et des gens de la ville, il le fit de nuit. <sup>28</sup> Les gens de la ville s'étant levés le lendemain matin, virent que l'autel de Baal était renversé, l'Aschéra qui était auprès, coupée, et que le second taureau était offert en holocauste sur l'autel *récemment* bâti. <sup>29</sup>Ils se dirent l'un à l'autre : " Qui a fait cela? " et ils s'informèrent et firent des recher-

ches. On leur dit : " C'est Gédéon, fils de Joas, qui a fait cela. " <sup>30</sup>Alors les gens de la ville dirent à Joas : " Fais sortir ton fils, et qu'il meure, car il a renversé l'autel de Baal et coupé l'Aschéra qui était auprès. " <sup>31</sup>Joas répondit à tous ceux qui se tenaient là contre lui : " Est-ce à vous de prendre parti pour Baal? A vous, de lui porter secours? Quiconque prendra parti pour Baal sera mis à mort aujourd'hui même. Si Baal est Dieu, que lui-même prenne en main sa cause, puisqu'on a renversé son autel! " <sup>32</sup>En ce jour, on donna à Gédéon le nom de Jérobaal, en disant : " Que Baal se défende contre lui, puisqu'il a renversé son autel! "

<sup>33</sup>Tout Madian, Amalec et les fils de l'Orient se rassemblèrent, et ayant passé le Jourdain, ils vinrent camper dans la plaine de Jezraël. <sup>34</sup>L'Esprit de Jéhovah revêtit Gédéon; il sonna de la trompette, et les Abiéserites s'assemblèrent pour marcher à sa suite. <sup>35</sup> Il envoya des messagers dans tout Manassé, qui s'assembla aussi pour le suivre. Il envoya des messagers dans Aser, dans Zabulon et dans Nephthali, et ils montèrent à leur rencontre.

<sup>36</sup>Gédéon dit à Dieu : " Si vous voulez sauver Israël par ma main,

22. *Malheur à moi* : voy. *Exod.* xx, 19.

23. *Jéhovah*, après que l'ange eut disparu, lui dit, probablement par une révélation intérieure.

24. *Un autel*, non pour y offrir des sacrifices, mais comme un mémorial de l'apparition de l'ange de Jéhovah, et comme un témoignage que Jéhovah est un Dieu de paix. — *Cet autel existe encore* au temps où écrivait l'auteur des *Juges*. La Vulgate rattache la fin de ce verset à celui qui suit : *Lorsque Gédéon était encore à Ephra..., la même nuit* (vers. 25).

Cette théophanie offre des traits de ressemblance avec celle de Mambré (*Gen.* xviii). Elle en diffère en ce que les trois voyageurs mangèrent les mets que leur offrait Abraham, tandis qu'ici l'ange ne les reçoit que comme un sacrifice que le feu consume en l'honneur de Jéhovah. La raison de cette différence est sans doute que, à Mambré, il s'agissait d'effectuer une alliance entre Dieu

et Abraham, et qu'un repas commun auquel Dieu et l'homme prennent part, est le symbole significatif de la communauté de grâces et de vie qui devait résulter de cette alliance.

25. *Cette nuit-là*, la nuit qui suivit l'apparition. — *Le jeune taureau de ton père*, et, dans le sens explicatif (en lat. *scilicet*) *le second taureau*, soit celui qui avait la seconde place dans l'étable, soit le second par l'âge parmi les taureaux de Joas (Keil). D'après cette interprétation, Jéhovah ne désignerait qu'un taureau; et en effet il n'est parlé dans la suite que d'un seul. La plupart, avec la Vulgate, en admettent deux : *le jeune taureau et le second taureau*; le premier serait le veau gras (*Luc.* xv, 23) destiné aux fêtes; l'autre devait servir au sacrifice d'expiation; ils devaient sans doute former un attelage et transporter les matériaux qu'exigera le double acte que Gédéon va accomplir; *de sept ans* : c'est le nombre d'années qu'avait duré l'oppression. — *Renverse l'autel de*

sumpsit : Angelus autem Domini evaporavit ex oculis ejus. 22. Vidensque Gedeon quod esset Angelus Domini, ait : heu mi Domine Deus : quia vidi Angelum Domini facie ad faciem. 23. Dixitque ei Dominus : Pax tecum : ne timeas, non morieris. 24. Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud, Domini pax, usque in præsentem diem. Cumque adhuc esset in Ephra, quæ est familiæ Ezri, 25. nocte illa dixit Dominus ad eum : tolle taurum patris tui, et alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal, quæ est patris tui : et nemos, quod circa aram est, succide :

26. Et ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petræ hujus, super quam ante sacrificium posuisti : tollesque taurum secundum, et offeres holocaustum super struem lignorum, quæ de nemore succideris. 27. Assumptis ergo Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui, et homines illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complet. 28. Cumque surrexissent viri oppidi ejus mane, viderunt destru-

ctam aram Baal, lucumque succisum, et taurum alterum impositum super altare, quod tunc ædificatum erat. 29. Dixeruntque ad invicem : Quis hoc fecit? Cumque perquirerent auctorem facti, dictum est : Gedeon filius Joas fecit hæc omnia. 30. Et dixerunt ad Joas : Produces filium tuum huc, ut moriatur : quia destruxit aram Baal, et succidit nemos. 31. Quibus ille respondit : Numquid ultores estis Baal, ut pugnetis pro eo? qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat : si Deus est, vindicet se de eo, qui suffodit aram ejus. 32. Ex illo die vocatus est Gedeon, Jerobaal, eo quod dixisset Joas : Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus. 33. Igitur omnis Madian, et Amalec, et orientales populi congregati sunt simul : et transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezrael.

34. Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccina convocavit domum Abiezer, ut sequeretur se. 35. Misitque nuntios in universum Manassen, qui et ipse secutus est eum : et alios nuntios in Aser et Zabulon et Nephthali, qui occurrerunt ei. 36. Dixitque Gedeon

*Baal*, sur lequel Joas offrait des sacrifices pour sa famille et pour la ville dont il était le *cheik*. — Avant de commencer l'accomplissement de sa mission, Gédéon doit purifier sa maison de toute trace d'idolâtrie, et consacrer par un holocauste sa vie à Jéhovah. — *L'Aschéra*, pieu ou colonne de bois représentant Astarté : voy. Astarté : voy. iii, 7. Vulgate, *et coupe le bois qui est autour de l'autel*; de même aux vers. 28, 30. — *Qui est auprès*; d'autres, *dessus*.

26. *Au sommet de ce lieu fort*, probablement le sommet de la montagne où s'élevait la forteresse d'Ephra. D'autres, avec la Vulgate, *sur le sommet de ce rocher*, où, ajoute la vulgate, *tu as placé auparavant le sacrifice* (vers. 20). — *Et tu le disposeras* en mettant dessus une pile de bois, formée des débris de l'Aschéra coupée en morceaux.

28. *Le second taureau*, etc. : l'holocauste n'était pas encore entièrement consumé.

29. *On leur dit*; ou bien, *ils dirent*, d'après les renseignements recueillis. Keil sépare ces mots de ce qui précède immédiatement :

qu'on attende *jusqu'à demain matin*, pour laisser à Baal le temps de venger lui-même son outrage. Vulgate : *Est-ce que vous êtes les vengeurs de Baal, que vous combattiez pour lui? Que celui qui est son ennemi meure avant que se lève le jour de demain!* Ironie : Baal saura bien frapper de mort son ennemi!

31. *Aujourd'hui même*, litt. *jusqu'au matin*, tandis qu'il est encore matin, ce matin même. Keil.

32. *Jérobaal*, hébr. *Jérubbaal*, c.-à-d. *Que Baal plaide sa cause* (pour la venger) *contre lui* (Gédéon).

34. *Revêtit Gédéon* de courage et de force, comme d'une armure surnaturelle qui le rendait invincible. — *Il*, Gédéon. — *Abiésrites* : voy. vers. 11. La famille de Gédéon, naguère adonnée au culte de Baal, fut la première à s'attacher à lui comme au libérateur d'Israël.

35. *A leur rencontre*, au devant des Mannassites venant du sud, pour se joindre à eux et combattre avec eux sous les ordres de Gédéon.

comme vous l'avez dit, <sup>37</sup>je mettrai une toison de laine sur l'aire : si la toison seule se couvre de rosée, et que tout le sol à l'entour reste sec, je connaîtrai que vous délivrerez Israël par ma main, comme vous l'avez dit." <sup>38</sup>Et il arriva ainsi. Le jour suivant, s'étant levé de bon matin, il pressa la toison, et en fit sortir la rosée, une coupe pleine d'eau. <sup>39</sup>Gédéon dit à

Dieu : " Que votre colère ne s'enflamme pas contre moi ; que je puisse encore parler une fois ; je voudrais une fois encore seulement faire une épreuve avec la toison : que la toison seule reste sèche, et que la rosée tombe sur tout le sol à l'entour." <sup>40</sup>Et Dieu fit ainsi cette nuit-là : la toison seule resta sèche, et tout le sol se couvrit de rosée.

2° — CHAP. VII. — Préparatifs de la bataille. Victoire de Gédéon.

Ch. VII.



Le lendemain matin, Jérobaal, qui est Gédéon, avec tout le peuple qui était avec lui, alla camper au-dessus de la source de Harad. Le camp de Madian était au nord de celui de Gédéon, vers la colline de Moré, dans la plaine.

<sup>2</sup>Jéhovah dit à Gédéon : " Le peuple que tu as avec toi est trop nombreux pour que je livre Madian entre ses mains, de peur qu'Israël n'en tire gloire contre moi, en disant : C'est ma main qui m'a délivré. <sup>3</sup>Fais donc publier ceci aux oreilles du peuple : Que celui qui a peur et qui tremble s'en retourne et se retire de la montagne de Gelboé." Vingt-deux mille hommes parmi le peuple s'en retournèrent, et il en resta dix mille. <sup>4</sup>Jéhovah dit à Gédéon : " Le peuple est encore trop nombreux. Fais-les descendre près de l'eau, et là je t'en

ferai un triage ; celui dont je te dirai : Qu'il aille avec toi, ira avec toi ; et celui dont je te dirai : Qu'il n'aille pas avec toi, n'ira pas avec toi." <sup>5</sup>Gédéon fit descendre le peuple près de l'eau, et Jéhovah lui dit : " Tous ceux qui laperont l'eau avec la langue, comme lape le chien, mets-les à part ; *sépare de même* tous ceux qui se mettront à genoux pour boire." <sup>6</sup>Ceux qui lapèrent l'eau dans leur main en la portant à leur bouche furent au nombre de trois cents hommes ; tout le reste du peuple s'était mis à genoux pour boire. <sup>7</sup>Et Jéhovah dit à Gédéon : " C'est avec ces trois cents hommes qui ont lapé que je vous délivrerai et que je livrerai Madian entre tes mains ; que tout le reste du peuple s'en aille chacun chez soi. <sup>8</sup>Les trois cents prirent des vivres du peuple et ses trompettes ; puis

37. *Sur l'aire*, par conséquent dans un endroit pleinement à découvert. — *Je connaîtrai* : Gédéon croyait à la promesse de Dieu : mais une certaine faiblesse et timidité naturelle le portent à demander ce nouveau signe.

38. *Il arriva ainsi*. La rosée, dans l'Écriture, est l'image de la grâce, de la bénédiction divine en général ; la toison figurait le peuple d'Israël dans sa situation présente, alors que Jéhovah semblait avoir retiré de lui sa grâce et donné la puissance à ses ennemis. La toison reçoit la rosée du ciel, pour marquer que le Seigneur va rendre la force à son peuple et l'ôter à ceux qui l'oppriment. Plusieurs Pères voient dans la rosée qui pénètre la toison le Christ dans le sein de Marie, qu'ils appellent pour cette raison *Vellus Gadeonis*, Toison de Gédéon.

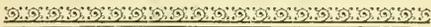
39. *Gédéon dit à Dieu* : il pouvait croire que le signe précédent n'avait pas une valeur décisive, parce que la laine absorbe facilement l'humidité. — *Que votre colère*, etc. : comp. *Gen.* xviii, 32.

CHAP. VII.

1. *Au-dessus*, sur une hauteur au pied de laquelle se trouvait la source de Harad, probablement auj. *Ain Djaloud* (c.-à-d. *fontaine de Goliath*) : les Arabes plaçaient en cet endroit la mort de ce géant : à tort, au pied du mont Gelboé, probablement la même que la source de Jezraël (*I Sam.* xxix, 1). — *Colline de Moré* (Vulg., *élevée*) dans la plaine ou vallée de Jezraël, probablement un des contreforts du petit Hermon (auj. *ed-Duhy*). Ou bien, depuis la colline de Moré jusque dans la plaine.

ad Deum : Si salvum facis per manum meam Israel, sicut locutus es,

37. Ponam hoc vellus lanæ in area : si ros in solo vellere fuerit, et in omni terra siccitas, sciam quod per manum meam, sicut locutus es, liberabis Israel. 38. Factumque est ita. Et de nocte consurgens expresso vellere, concham rore implevit. 39. Dixitque rursus ad Deum : Ne irascatur furor tuus contra me, si adhuc semel tentavero, signum quærens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit, et omnis terra rore madens. 40. Fecitque Deus nocte illa ut postulaverat : et fuit siccitas in solo vellere, et ros in omni terra.



—\*— CAPUT VII. —\*—

Probatis ad aquas his qui ad bellum essent progressuri, Gedeon audito unius e castris Madianitarum somnio, in eos irruit, tubis, lagenis ac lucernis armatus; quos cum Oreb et Zeb principibus eorum dicit.



**G**ITUR Jerobaal qui et Gedeon, de nocte consurgens, et omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad : erant autem castra Madian in valle ad septentrionalem plagam collis excelsi.

2. Dixitque Dominus ad Gedeon :

Multus tecum est populus, nec tradetur Madian in manus ejus : ne gloriatur contra me Israel, et dicat : Meis viribus liberatus sum. 3. Loquere ad populum, et cunctis audientibus prædica : <sup>a</sup> Qui formidolosus et timidus est, revertatur. Recesseruntque de monte Galaad, et reversi sunt de populo viginti duo millia virorum, et tantum decem millia remanserunt. 4. Dixitque Dominus ad Gedeon : Adhuc populus multus est, duc eos ad aquas, et ibi probabo illos : et de quo dixerò tibi ut tecum vadat, ipse pergat : quem ire prohibuero, revertatur. 5. Cumque descendisset populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon : Qui lingua lambuerint aquas, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum : qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt. 6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projicerent, lambuerant aquas, trecenti viri : omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat. 7. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas, liberabo vos, et tradam in manu tua Madian : omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum. 8. Sumptis itaque pro numero cibariis et tubis, omnem reliquam multitudinem

<sup>a</sup> Deut. 20, 8. 1 Mach. 3, 56.

3. *Que celui qui a peur* : comp. Deut. xx, 8. — *La montagne de Gelboé* : le texte porte *Galaad*, probablement faute de copiste ; il ne peut être question ici que du Gelboé où fut tué Saül, auj. Djébel, *Foukouah*. L'armée de Gédéon occupait le versant nord-ouest de la montagne.

4. *Fais-les*, les dix mille restants. — *Près de l'eau de la fontaine d'Harad* : la source jaillit de dessous un rocher et se répand en nappe dans un bassin, d'où elle sort par deux canaux (V. Guérin).

5. Deux catégories de guerriers sont écartées : ceux qui se couchent à plat ventre et ceux qui se mettent à genoux, approchant la figure de l'eau pour boire à même, comme font les chiens. Ceux-là seulement seront gardés qui, puisant de l'eau dans leurs mains, en boiront debout ; ces derniers aussi sont dits avoir *lapé* (vers. 6), mais il est clair

que, sans vase, on ne peut boire autrement.

7. *Les trois cents hommes qui ont lapé* sont les plus braves, puisque, au lieu de s'arrêter pour boire à loisir une eau fraîche et limpide, ils se sont contentés d'en prendre en passant quelques gouttes dans leur main, sans interrompre leur marche contre l'ennemi. Aujourd'hui encore une épreuve de ce genre ferait connaître les plus braves soldats d'une armée. — *Chacun chez soi*, dans sa tente (vers. 8).

8. *Des vivres* (en lisant *tsédath*, comme ont fait les LXX) *du peuple et ses trompettes*, les vivres et les trompettes des hommes qui ne devaient pas prendre part à l'action. Les vivres étant dans des vases de terre, il s'ensuit que chacun des trois cents eut un vase et une trompette. D'après la Vulgate, c'est Gédéon qui serait le sujet du verbe. D'autres autrement.

Gédéon renvoya tout *le reste* des hommes d'Israël chacun dans sa tente, et il garda les trois cents hommes. Le camp des Madianites était au-dessous de lui, dans la plaine.

<sup>9</sup>Pendant cette nuit Jéhovah dit à Gédéon : " Lève-toi, descends contre le camp, car je l'ai livré entre tes mains. <sup>10</sup>Si tu crains de l'attaquer, approche-t'en avec Phara, ton serviteur; <sup>11</sup>tu écouteras ce qu'ils disent, et ensuite tes mains seront fortifiées, et tu l'attaqueras *sans crainte*." Il descendit avec Phara, son serviteur, jusqu'aux avant-postes du camp. — <sup>12</sup>Madian, Amalec et tous les fils de l'Orient étaient répandus dans la plaine, nombreux comme les sauterelles, et leurs chameaux étaient sans nombre comme le sable sur le bord de la mer. — <sup>13</sup>Quand Gédéon arriva, un homme racontait à son camarade un songe; il disait : " J'ai eu un songe : un pain d'orge roulait dans le camp de Madian; il vint jusqu'à la tente *du général*, la heurta, et elle tomba; il la renversa sens dessus dessous, et elle était étendue par terre. " <sup>14</sup>Son camarade répondit : " Ce n'est pas autre chose que l'épée de Gédéon, fils de Joas, homme d'Israël; Dieu a livré entre ses mains Madian et tout le camp. "

<sup>15</sup>Lorsque Gédéon eut entendu le récit du songe et son explication, il se prosterna, et étant revenu au camp d'Israël, il dit : " Levez-vous, car

Jéhovah a livré entre nos mains le camp de Madian. " <sup>16</sup>Il divisa en trois colonnes les trois cents hommes, et leur remit à tous des trompettes et des cruches vides, avec des flambeaux dans les cruches, <sup>17</sup>et il leur dit : " Vous me regarderez, et vous ferez comme moi. Dès que j'arriverai aux abords du camp, vous ferez ce que je ferai. <sup>18</sup>Quand je sonnerai de la trompette, moi et tous ceux qui sont avec moi, vous aussi vous sonnerez de la trompette tout autour du camp, et vous crierez : Pour Jéhovah et pour Gédéon! "

<sup>19</sup>Gédéon et les cent hommes qui étaient avec lui arrivèrent aux abords du camp au commencement de la veille du milieu, comme on venait de relever les sentinelles; ils sonnèrent de la trompette et brisèrent les cruches qu'ils avaient à la main. <sup>20</sup>Alors les trois corps sonnèrent de la trompette et brisèrent les cruches, et saisissant les flambeaux de la main gauche, et de la droite les trompettes pour en sonner; ils s'écrièrent : " Épée pour Jéhovah et pour Gédéon! " <sup>21</sup>Ils restèrent chacun à sa place autour du camp; et tout le camp se mit à courir, à crier et à fuir. <sup>22</sup>Pendant que les trois cents hommes sonnaient de la trompette, Jéhovah fit tourner aux Madianites l'épée les uns contre les autres et contre tout le camp. Le camp s'enfuit jusqu'à Beth-Setta vers Saréra, jusqu'au bord

9-10. *Descends contre le camp*, attaque-le. La Vulgate entend cela d'une simple reconnaissance. — *Si tu crains de l'attaquer*; litt. *de descendre*; Vulg., *de descendre seul* pour faire cette reconnaissance. Mais il semble qu'on doit distinguer en hébreu *iarad be* (attaquer) et *iarad el* (s'approcher). *Phara*, l'écuyer qui portait les armes de Gédéon.

<sup>13</sup> sv. *Un pain d'orge*, la moins estimée des céréales : image d'Israël, peuple agriculteur et sédentaire, pauvre alors et humilié par ses ennemis. — *Jusqu'à la tente*, la principale, celle du général en chef. — *L'épée de Gédéon* : le soulèvement d'Israël sous la conduite de Gédéon était connu des Madianites et les avait remplis de terreur. Que, dans ces conjonctures, un guerrier ma-

dianite ait eu un pareil songe, cela pourrait à la rigueur s'expliquer naturellement; mais toutes les circonstances qui l'accompagnent n'en font pas moins un fait providentiel, destiné à affermir la foi de Gédéon.

<sup>15</sup>. *Il se prosterna* pour remercier Jéhovah.

<sup>16</sup>. *Des flambeaux*. Au Caire, l'Agha de la police, en faisant ses rondes de nuit, porte une torche qui, dès qu'elle est allumée, brûle sans flamme, excepté lorsqu'on l'agite dans l'air; alors elle éclaire subitement; elle joue ainsi le rôle de lanterne sourde. Pour l'empêcher plus sûrement d'être vue, on en cache quelquefois l'extrémité dans un vase de terre. Ces torches rappellent celles de Gédéon.

abire præcepit ad tabernacula sua : et ipse cum trecentis viris se certamini dedit. Castra autem Madian erant subter in valle.

9. Eadem nocte dixit Dominus ad eum : Surge, et descende in castra : quia tradidi eos in manu tua. 10. Sin autem solus ire formidas, descendat tecum Phara puer tuus. 11. Et cum audieris quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, et securior ad hostium castra descendes. Descendit ergo ipse et Phara puer ejus in partem castrorum, ubi erant armatorum vigiliæ. 12. Madian autem et Amalec, et omnes orientales populi fusi jacebant in valle, ut locustarum multitudo : cameli quoque innumerales erant, sicut arena quæ jacet in littore maris. 13. Cumque venisset Gedeon, narrabat aliquis somnium proximo suo : et in hunc modum referebat quod viderat : Vidi somnium, et videbatur mihi quasi subcinericius panis ex hordeo volvi, et in castra Madian descendere : cumque pervenisset ad tabernaculum, percussit illud, atque subvertit, et terræ funditus cœquavit. 14. Respondit is, cui loquebatur : Non est hoc aliud, nisi gladius Gedeonis filii Joas viri Israelitæ : tradidit enim Dominus in manus ejus Madian, et omnia castra ejus.

15. Cumque audisset Gedeon somnium, et interpretationem ejus, adoravit : et reversus est ad castra Israel, et ait : Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian. 16. Divisitque trecentos viros in tres partes, et dedit tubas in manibus eorum, lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum. 17. Et dixit ad eos : Quod me facere videritis, hoc facite : ingrediar partem castrorum, et quod fecero sectamini. 18. Quando personuerit tuba in manu mea, vos quoque per castrorum circuitum clangite, et conclamate, Domino et Gedeoni.

19. Ingressusque est Gedeon, et trecenti viri qui erant cum eo in partem castrorum, incipientibus vigiliis noctis mediæ, et custodibus suscitatis, cœperunt buccinis clangere, et complodere inter se lagenas. 20. Cumque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, et hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampades, et dextris sonantes tubas, clamaveruntque : Gladius Domini et Gedeonis : 21. stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt, et vociferantes, ululantesque fugerunt : 22. et nihilominus insistebant trecenti viri buccinis personantes. <sup>b</sup> Immisitque Dominus gladium in omnibus ca-

<sup>b</sup> 1 Reg. 14, 20. 2 Par. 20, 23. Ps. 82, 10.

19. *La veille du milieu* de la nuit, qui se partageait alors en trois veilles : la première (*Thren.* iii, 6), celle du milieu et celle du matin (*Exod.* xiv, 24 ; *I Rois*, xi, 11). Plus tard les juifs empruntèrent aux Romains la division de la nuit en quatre veilles (*Matth.* xiv, 25). — *De relever les sentinelles* pour la veille du milieu : tout était donc tranquille ; on comptait que la nuit s'achèverait en repos.

20. *Alors* les deux autres corps de cent hommes qui étaient arrivés de leur côté sur d'autres points du camp madianite, firent ce que faisaient Gédéon et sa colonne, et il se trouva ainsi que *les trois corps sonèrent*, etc.

21. *Ils restèrent chacun à sa place*, laissant les Madianites s'entre-tuer ou s'enfuir, dans la pensée qu'ils avaient devant eux l'avant-

garde d'une nombreuse armée. — *A courir*, etc. : Les armées des nomades orientaux sont plutôt une masse confuse qu'une armée véritable ; sans cohésion et sans discipline, elles sont sujettes à des accès de terreur panique impossibles à contenir.

22. *Beth-Setta*, c.-à-d. *lieu des accacias*, peut-être auj. Schouttah, sur le bord septentrional de la vallée de Djaloud, qui unit la plaine de Jezraël à la vallée du Jourdain (Ghôr). — *Saréra* ou *Sarêda*, identique avec Sarthan, auj. *Kourn Sartabéh*, dans la vallée et à l'O. du Jourdain. — *Jusqu'au bord*, le côté occidental de la vallée du Jourdain où se trouvait *Abel-Méhula* (c.-à-d. *prairie de la danse*), patrie d'Elisée, au S. de Scythopolis (auj. Beisan). — *Tebbat*, non reconnue, sans doute au S. d'Abel-Méhula.

d'Abel-Méhula, près de Tebbath.  
<sup>23</sup>Les hommes d'Israël se rassemblèrent, ceux de Nephthali, d'Asér et de tout Manassé, et ils poursuivirent Madian.

<sup>24</sup>Gédéon envoya des messagers dans toute la montagne d'Ephraïm, pour dire : " Descendez à la rencontre de Madian et occupez avant eux le passage des eaux jusqu'à Bethbéra, ainsi que les gués du Jour-

dain." Tous les hommes d'Ephraïm se rassemblèrent, et ils occupèrent les eaux jusqu'à Bethbéra, ainsi que les gués du Jourdain. <sup>25</sup>Ayant saisi deux princes de Madian, Oreb et Zeb, ils tuèrent le premier au rocher d'Oreb, et le second au pressoir de Zeb. Ils poursuivirent Madian, et ils apportèrent les têtes d'Oreb et de Zeb à Gédéon, de l'autre côté du Jourdain.

3° — CHAP. VIII. — Poursuite des Madianites au-delà du Jourdain.

Autres actions, judicature et mort de Gédéon.

Ch. VIII.



ES hommes d'Ephraïm dirent à Gédéon : " Que signifie ta conduite envers nous, de ne pas nous appeler quand tu allais combattre Madian? " Et ils le querellèrent avec violence. <sup>2</sup>Gédéon leur répondit : " Qu'ai-je fait en comparaison de vous? Le rapillage d'Ephraïm ne vaut-il pas mieux que la vengeance d'Abiéser? <sup>3</sup>C'est entre vos mains que Jéhovah a livré les princes de Madian, Oreb et Zeb. Est-ce que je pouvais faire d'aussi grandes choses que vous? " Lorsqu'il eut ainsi parlé, leur colère contre lui s'apaisa.

<sup>4</sup>Gédéon arriva au Jourdain, et il le passa, lui et les trois cents hommes qui étaient avec lui, fatigués et continuant à poursuivre. <sup>5</sup>Il dit aux gens

de Soccoth : " Donnez, je vous prie, des galettes de pain au peuple qui m'accompagne, car ils sont fatigués, et je suis à la poursuite de Zébéc et de Salmana, rois de Madian. " <sup>6</sup>Les chefs de Soccoth répondirent : " Le poing de Zébéc et de Salmana est-il déjà dans ta main, pour que nous donnions du pain à ta troupe? " <sup>7</sup>Gédéon leur dit : " Eh bien, lorsque Jéhovah aura livré entre mes mains Zébéc et Salmana, je déchirerai votre chair avec des épines du désert et des chardons. " <sup>8</sup>De là il monta à Phanuel, et il adressa aux gens de Phanuel la même demande. Ils lui répondirent comme avaient répondu ceux de Soccoth. <sup>9</sup>Et il dit aux gens de Phanuel : " Quand je

<sup>23.</sup> *Les hommes d'Israël*, les 22 mille hommes congédiés, qui étaient restés dans le camp de Gédéon ou qui déjà s'en retournaient chez eux, apprenant ce qui se passait, se rassemblèrent (ou, comme la Vulg., s'appelèrent par des cris). — *De Nephthali*, etc. : la brièveté du récit a fait omettre ceux de *Zabulon*.

L'histoire ancienne rapporte plusieurs stratagèmes qui ont quelque ressemblance avec celui de Gédéon : voy. Tit. Liv. xxii, 26; Frontin, *Stratagem.* ii, 4; Plutarque, *Fabius Max.* 6, etc.

<sup>24.</sup> *De Madian* qui, fuyant dans la direction du S. E., avait hâte de repasser le Jourdain. — *Le passage des cours d'eaux* qui descendent des pentes orientales de la montagne d'Ephraïm et coulent vers le Jourdain, par ex., les ouadi *Maléh*, *Fyath*, *Djamel*, etc. — *Bethbéra* : inconnue, peut-

être la Bethabara (Béthanie) de *Jean*, i, 28.

<sup>25.</sup> *Deux princes* ou *chefs* (auj. *Schéiks*). — *Oreb, Zeb* : voy. vi, 1, note. — *Rocher d'Oreb, pressoir de Zeb*, localités inconnues, à l'O. du Jourdain, et qui ont reçu leur nom de l'événement. — *De l'autre côté*, à l'E. du fleuve, que Gédéon avait déjà passé, quoi- que le fait soit rapporté plus loin (viii, 4).

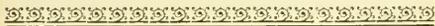
#### CHAP. VIII.

1. *Les hommes d'Ephraïm*, ayant traversé le fleuve à la poursuite des Madianites qui avaient réussi à le franchir, rencontrèrent Gédéon qui l'avait aussi passé avec ses 300 hommes, et lui dirent : cette puissante tribu, qui aspirait à l'hégémonie en Israël, se trouvait blessée dans son orgueil de ce que Gédéon avait remporté sans elle une si grande victoire ; on le devine à l'humble réponse de Gédéon.

stris, et mutua se cæde truncabant, 23. fugientes usque ad Bethsetta, et crepidinem Abelmechula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israel de Nephthali, et Aser, et omni Manasse persequabantur Madian.

24. Misitque Gedeon nuntios in omnem montem Ephraim, dicens : Descendite in occursum Madian, et occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, et præoccupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

25. Apprehensosque duos viros Madian, Oreb, et Zeb, interfecit Oreb in Petra Oreb, Zeb vero in Torculari Zeb. Et persecuti sunt Madian, capita Oreb et Zeb portantes ad Gedeon trans fluentia Jordanis.



—\*— CAPUT VIII. —\*—

Tribus Ephraim insurgit adversus Gedeon, quod putaret se contemptam, quam blandis verbis comescit, et devictis Zebee et Salmana, viros Soccoth et Phanuel perdidit, et ex inauribus aliisque populi donis fecit ephod, quod domui suæ et Israeli fuit in ruinam : postquam quadraginta annis præfuit, generatis 70 filiis ex uxoribus, et uno Abimelech ex concubina, mortuus est, rediitque Israel ad idololatriam.



**I**XERUNTQUE ad eum viri Ephraim : <sup>a</sup>Quid est hoc quod facere voluisti, ut nos non vocares, cum

ad pugnam pergeres contra Madian? jurgantes fortiter, et prope vim inferentes. 2. Quibus ille respondit : Quid enim tale facere potui, quale vos fecistis? nonne melior est racemus Ephraim, vindemiis Abiezer? 3. In manus vestras Dominus tradidit principes Madian, Oreb, et Zeb: quid tale facere potui, quale vos fecistis? Quod cum locutus esset, requievit spiritus eorum, quo tuebantur contra eum.

4. Cumque venisset Gedeon ad Jordanem, transivit eum cum trecentis viris, qui secum erant : et præ lassitudine, fugientes persequi non poterant. 5. Dixitque ad viros Soccoth : Date, obsecro, panes populo, qui mecum est, quia valde defecerunt : ut possimus persequi Zebee, et Salmana reges Madian. 6. Responderunt principes Soccoth : Forsitan palmæ manuum Zebee et Salmana in manu tua sunt, et idcirco postulas ut demus exercitui tuo panes. 7. Quibus ille ait : Cum ergo tradiderit Dominus Zebee et Salmana in manus meas, conteram carnes vestras cum spinis, tribulisque deserti. 8. Et inde descendens, venit in Phanuel : locutusque est ad viros loci illius similia. Cui et illi responderunt, sicut responderant viri Soccoth. 9. Dixit itaque et eis : Cum reversus fuero victor in pace, destruem turrim hanc.

2. *Grappillage*, propr. les quelques grappes que les pauvres trouvent encore dans une vigne après la vendange faite : Gédéon appelle ainsi la victoire remportée par les fils d'Ephraïm sur les Madianites fugitifs. *La vendange d'Abiéser* (vi, 11 sv.), c'est la victoire remportée par Gédéon et ses trois cents braves sur les Madianites dans leur camp. Or, à un certain point de vue, la première de ces deux victoires avait plus de prix que l'autre, puisqu'elle avait eu pour effet la mort de deux chefs redoutables, Oreb et Zeb, et peut-être même la destruction d'un plus grand nombre d'ennemis.

5. *Soccoth*, la même dont il est parlé *Gen.* xxxiii, 17; *Jos.* xiii, 27, à l'E. du Jourdain et au S. du Jaboc (Zerka). — *Des galettes* (litt. *des ronds*) de pain.

6. *Dirent*, hébr. *dit* : l'un d'eux prit la parole au nom des autres. — *Le poing*, hébr. *caph*, propr. *la paume* de la main. Les chefs de Soccoth craignaient un retour offensif des Madianites, et d'ailleurs faisaient peu de cas de la petite troupe de Gédéon.

7. *Je déchirerai* : la fustigation avec des verges d'épines était un supplice aussi humiliant que douloureux. — *Chardons*, ou *ronces* : l'hébr. *barqanim* désigne une herse garnie en dessous de pierres aiguës, et par figure une plante épineuse (Vulg.).

8. *Phanuel*, probablement sur la rive septentrionale du Jaboc, non loin de son embouchure (*Gen.* xxxii, 30 sv.).

9. *Vainqueur*, litt. *en paix*, sain et sauf. — *Cette tour*, la citadelle ou le château fort de Phanuel.

reviendrai vainqueur, je raserai cette tour.”

<sup>10</sup>Zébée et Salmana étaient à Carcor avec leur armée, *au nombre de* quinze mille hommes environ, tous ceux qui étaient restés de l'armée entière du fils de l'Orient; car il avait péri cent vingt mille hommes tirant l'épée. <sup>11</sup>Gédéon monta par le chemin de ceux qui habitent sous des tentes, à l'orient de Nobé et de Jegbaa, et il battit le camp, qui se croyait en sûreté. <sup>12</sup>Zébée et Salmana prirent la fuite; il les poursuivit et s'empara des deux rois de Madian, Zébée et Salmana, et il mit en déroute toute l'armée.

<sup>13</sup>Gédéon, fils de Joas, revint de la bataille par la montée de Harès. <sup>14</sup>Ayant saisi un jeune homme d'entre les gens de Soccoth, il l'interrogea, et celui-ci lui écrivit les noms des chefs et des anciens de Soccoth, soixante dix-sept hommes. <sup>15</sup>Alors Gédéon vint vers les gens de Soccoth et dit : “Voici Zébée et Salmana au sujet desquels vous m'avez insulté, en disant : Le poing de Zébée et de Salmana est-il déjà dans ta main pour que nous donnions du pain à tes gens fatigués?” <sup>16</sup>Il mit la main sur les anciens de la ville, et ayant pris des épines du désert et des ronces, il en châtia les gens de Soccoth. <sup>17</sup>Il rasa aussi la tour de Phanuel et tua les hommes de la ville.

<sup>18</sup>Il dit à Zébée et à Salmana : Comment étaient les hommes que

vous avez tués au Thabor?” Ils répondirent : “Ils étaient comme toi; chacun d'eux avait l'air d'un fils de roi.” <sup>19</sup>Il dit : “C'étaient mes frères, fils de ma mère : Jéhovah est vivant! si vous les aviez laissés vivre, je ne vous tuerais pas.” <sup>20</sup>Et il dit à Jéther, son premier-né : “Lève-toi, tue-les.” Mais le jeune homme ne tira pas son épée, parce qu'il avait peur, car il était encore un jeune garçon. <sup>21</sup>Zébée et Salmana dirent : “Lève-toi toi-même et tombe sur nous; car tel est l'homme, telle est sa force.” Gédéon se leva et tua Zébée et Salmana; et il prit les croissants qui étaient aux cous de leurs chameaux.

<sup>22</sup>Les hommes d'Israël dirent à Gédéon : “Règne sur nous, toi, et ton fils, et le fils de ton fils, car tu nous as délivrés des mains de Madian.” <sup>23</sup>Gédéon leur dit : “Je ne régnerai point sur vous et mon fils ne régnera point sur vous : c'est Jéhovah qui sera votre roi.” <sup>24</sup>Gédéon leur dit : “J'ai une demande à vous faire : donnez-moi chacun les anneaux de votre butin.”— Les ennemis avaient des anneaux d'or, car ils étaient Ismaélites. — <sup>25</sup>Ils dirent : “Nous les donnerons volontiers.” Et ils étendirent un manteau, sur lequel chacun jeta les anneaux de son butin. <sup>26</sup>Le poids des anneaux d'or qu'avait demandés Gédéon fut de mille sept cents sicles d'or, sans les croissants, les pendants d'oreilles et les vêtements de pourpre que portaient les rois de Madian, et sans les

10. *Étaient à Carcor* (Vulg., *se reposaient*): position incertaine.

11. *Ceux qui habitent sous des tentes*, les caravanes et les nomades du désert.

12. *Nobé*, selon Gratz, la même que Canath (Nomb. xxxii, 42), auj. *Kannath* ou *Kanawa*, dans le Hauran méridional; mais Canath était située plus au nord. — *Jegbaa*, auj. *Djabéhal*, au N. O. de Rabbath-Ammon.

13. *Par la montée de Harès* (LXX, Syr., Arab.), lieu inconnu près de Soccoth. Vulg., *avant le coucher du soleil*.

15. *Vous m'avez insulté* : voy. vers. 6.

16. *Sur les anciens et les chefs*. — *Les gens de Soccoth*, ici et vers. 15, ce sont les anciens et les chefs.

18. *Tués au Thabor*, où s'étaient sans doute réfugiés les frères de Gédéon pendant l'invasion madianite.

19. *Fils de ma mère* dit plus que frère, dans le pays où règne la polygamie. — Aussi vrai que *Jéhovah est vivant*, il est vrai que *si vous*, etc. : formule de serment.

20. *Tue-les* : Gédéon veut les humilier en les faisant périr par la main d'un enfant.

21. *Tel est l'homme* : ce n'est pas un faible enfant qui aurait la force nécessaire; il faut un homme. Vulg., *la force d'un homme est en rapport avec son âge* : même sens. — *Croissants* ou petites lunes en or ou en argent, que les hommes et les femmes portaient au

10. Zeebe autem et Salmana requiescebant cum omni exercitu suo. Quindecim enim millia viri remanserant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæsis centum viginti millibus bellatorum educentium gladium. 11. <sup>b</sup>Ascendensque Gedeon per viam eorum, qui in tabernaculis morabantur, ad orientalem partem Nobæ, et Jegbaa, percussit castra hostium, qui securi erant, et nihil adversi suspicabantur. 12. Fugeruntque Zeebe et Salmana, quos persequens Gedeon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

13. Revertensque de bello ante solis ortum, 14. apprehendit puerum de viris Soccoth : interrogavitque eum nomina principum et seniorum Soccoth, et descripsit septuaginta septem viros. 15. Venitque ad Soccoth, et dixit eis : En Zeebe, et Salmana super quibus exprobrastis mihi, dicentes : Forsitan manus Zeebe et Salmana in manibus tuis sunt, et idcirco postulas ut demus viris qui lassi sunt, et defecerunt panes. 16. Tulit ergo seniores civitatis et spinas deserti ac tribulos, et contrivit cum eis, atque comminuit viros Soccoth. 17. Turrim quoque Phanuel subvertit, occisis habitatoribus civitatis.

18. Dixitque ad Zeebe et Salmana : Quales fuerunt viri, quos occi-

distis in Thabor? Qui responderunt : Similes tui, et unus ex eis quasi filius regis. 19. Quibus ille respondit : Fratres mei fuerunt, filii matris meæ : vivit Dominus, quia si servassetis eos, non vos occiderem. 20. Dixitque Jether primogenito suo : Surge, et interfice eos. Qui non eduxit gladium : timebat enim, quia adhuc puer erat. 21. Dixeruntque Zeebe et Salmana : Tu surge, et irruè in nos : quia juxta ætatem robur est hominis. Surrexit Gedeon, et interfecit Zeebe et Salmana : et tulit ornamenta ac bullas, quibus colla regalium camelorum decorari solent.

22. Dixeruntque omnes viri Israel ad Gedeon : Dominare nostri tu, et filius tuus, et filius filii tui : quia liberasti nos de manu Madian. 23. Quibus ille ait : Non dominabor vestri, nec dominabitur in vos filius meus, sed dominabitur vobis Dominus. 24. Dixitque ad eos : Unam petitionem postulo a vobis : Date mihi inaures ex præda vestra. Inaures enim aureas Ismaelitæ habere consueverant. 25. Qui responderunt : Libentissime dabimus. Expandentesque super terram pallium, projecerunt in eo inaures de præda : 26. et fuit pondus postulataram inaurium, mille septingenti auri sicli, absque ornamentis, et monilibus, et veste purpurea, quibus reges Madian uti soliti erant, et præter

<sup>c</sup> Ps. 82, 12.

cou (vers. 26. Comp. *Is.* iii, 18) ; on en mettait aussi au cou des chameaux, ce que les Arabes font encore de nos jours.

22. *Les hommes d'Israël* : la Vulg. ajoute tous ; mais il semble bien qu'il ne s'agit ici que des tribus du nord (vi, 35) qui avaient le plus souffert des ravages des Madianites et qui s'étaient jointes à Gédéon pour chasser les oppresseurs. — *Dirent* : lorsque, selon l'usage, ils étaient rassemblés après la victoire pour partager le butin.

23. Dieu avait prévu le cas où le peuple demanderait un roi, et il avait tout réglé en conséquence (*Deut.* xvii, 14 sv.). Gédéon néanmoins refuse la royauté, parce qu'il juge que l'antique organisation d'Israël avec Jéhovah comme roi invisible suffit à ses destinées actuelles ; il sait bien d'ailleurs que ni

lui ni ses fils n'ont été appelés d'en haut à cette dignité.

24. *Les anneaux*, les anneaux d'oreilles (Vulg.) ou du nez (*Gen.* xxiv, 47).

25. *Un manteau* : pièce quadrangulaire d'étoffe grossière.

26. *Mille sept cents sicles*, un peu plus de 24 kilos ; il suffisait pour ce poids d'environ 5 mille anneaux. — *Croissants* : voy. vers. 21. — *Pendants d'oreilles*, litt. *petites gouttes*, pendentifs en forme de perles. — *Colliers* de drap ou de cuir, sur lesquels étaient disposés, en forme de croissants, des coquillages, et quelquefois des plaques d'or ou d'argent. Le goût des bijoux était très répandu en Orient de toute antiquité ; il l'est encore aujourd'hui chez les Arabes.

colliers qui étaient aux cous de leurs chameaux. <sup>27</sup>Avec cet or, Gédéon fit un éphod, et il le déposa dans sa ville, à Ephra. Tout Israël alla se prostituer là après cet éphod, et il fut un piège pour Gédéon et pour sa maison.

<sup>28</sup>Madian fut humilié devant les enfants d'Israël et il ne leva plus la tête; et le pays fut en repos pendant quarante ans, aux jours de Gédéon.

<sup>29</sup>Jérobaal, fils de Joas, s'en retourna et demeura dans sa maison. <sup>30</sup>Gédéon eut soixante-dix fils, issus de lui, car il eut de nombreuses femmes. <sup>31</sup>Sa concubine, qui était à Sichem, lui enfanta, elle aussi, un fils

qui reçut le nom d'Abimélech. <sup>32</sup>Gédéon, fils de Joas, mourut dans une heureuse vieillesse, et il fut enterré dans le sépulcre de Joas, son père, à Ephra d'Abiéser.

<sup>33</sup>Lorsque Gédéon fut mort, les enfants d'Israël se prostituèrent de nouveau aux Baals, et ils prirent Baal-Berith pour leur dieu. <sup>34</sup>Les enfants d'Israël ne se souvinrent plus de Jéhovah, leur Dieu, qui les avait délivrés de tous leurs ennemis autour d'eux; <sup>35</sup>et ils ne montrèrent point d'attachement à la maison de Jérobaal-Gédéon, selon tout le bien qu'il avait fait à Israël.

4° — CHAP. IX — X, 5. — Massacre des] fils de Gédéon. Abimélech proclamé roi à Sichem. Apologue de Jonathan. Châtiment de Sichem, puis d'Abimélech, Thola et Jaïr.

Chap. IX.



Bimélech, fils de Jérobaal, se rendit à Sichem vers les frères de sa mère, et il leur adressa ces paroles, ainsi qu'à toute la famille de la maison du père de sa mère : <sup>2</sup>“ Dites, je vous prie, aux oreilles de tous les habitants de Sichem : Lequel vaut mieux pour vous que soixante-dix hommes, tous fils de Jérobaal, dominant sur vous, ou qu'un seul homme domine sur vous? Souvenez-vous que je suis vos os et votre chair. ” <sup>3</sup>Les frères de sa mère ayant

répété à son sujet toutes ces paroles aux oreilles de tous les habitants de Sichem, le cœur de ces derniers s'inclina vers Abimélech, car ils se disaient : “ C'est notre frère. ” <sup>4</sup>Ils lui donnèrent soixante-dix sicles d'argent, tirés de la maison de Baal-Berith, et Abimélech s'en servit pour soudoyer des gens de rien et des aventuriers, qui s'attachèrent à lui. <sup>5</sup>Il vint dans la maison de son père à Ephra, et il tua ses frères, fils de Jérobaal, au nombre de soixante-dix,

<sup>27</sup>. Avec cet or : une partie fut employée dans la fabrication de l'étoffe; une autre partie servit à acheter les pierres précieuses (*Exod.* xxviii, 6-30). *Ephod*, probablement avec le pectoral, ainsi que l'Urim et le Thummim au moyen duquel on consultait Jéhovah : voy. I *Sam.* xiv, 3; xxi, 10; xxiii, 6, 9. L'éphod avec son accompagnement était un ornement réservé au grand prêtre. L'intention de Gédéon était-elle de s'en revêtir lui-même afin d'obtenir par ce moyen que Dieu continuât de lui révéler ses volontés? Ou bien voulait-il seulement attirer de Silo à Ephra le grand prêtre, qui aurait pu ainsi interroger Jéhovah dans cette dernière localité? Quoi qu'il en soit, cet éphod devint, au moins après la mort de Gédéon et pour sa famille, une occasion d'idolâtrie, litt. de *fornication*, c.-à-d. d'infidélité à Jéhovah. L'usage qu'on en fit était un empiètement

sur les prérogatives du sacerdoce lévitique; il contribua à éloigner le peuple du sanctuaire légitime et à briser l'unité théocratique d'Israël; enfin il en induisit plusieurs à retourner au culte de Baal. — *Tout Israël s'applique surtout aux tribus du nord* : comp. *les hommes d'Israël* du vers. 22. — *Pour sa maison* : voy. le chap. IX.

<sup>28</sup>. Aux jours, à l'époque, de Gédéon. Vulg., pendant lesquels Gédéon fut à la tête.

<sup>29</sup>. Jérobaal, Gédéon : voy. vi, 32. — *Demeura dans sa maison*, rentra dans la vie privée, ne conservant d'autre pouvoir qu'un grand ascendant sur les esprits. Ephra devint alors un rendez-vous très fréquenté, où les Israélites allaient consulter l'éphod. On conjecture que c'est avec les visiteurs d'Ephra qu'Abimélech commença à ourdir les intrigues qui éclatèrent après la mort de Gédéon.

torques aureas camelorum. 27. Fecitque ex eo Gedeon Ephod, et posuit illud in civitate sua Ephra. Fornicatusque est omnis Israel in eo, et factum est Gedeoni et omni domui ejus in ruinam.

28. Humiliatus est autem Madian coram filiis Israel, nec potuerunt ultra cervices elevare : sed quievit terra per quadraginta annos, quibus Gedeon præfuit.

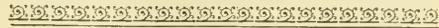
29. Abiit itaque Jerobaal filius Joas, et habitavit in domo sua :

30. Habuitque septuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus : eo quod plures haberet uxores.

31. Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech. 32. Mortuusque est Gedeon filius Joas in senectute bona, et sepultus est in sepulcro Joas patris sui in Ephra de familia Ezri.

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal fœdus, ut esset eis in deum : 34. nec recordati sunt Domini Dei sui, qui eruit eos de manibus inimicorum omnium per circuitum : 35. nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Ge-

deon juxta omnia bona, quæ fecerat Israeli.



—\*— CAPUT IX. —\*—

Abimelech occisis 70 fratribus suis, imperium sibi tyrannice usurpat; qui post parabolam Joatham fratris ejus qui servatus erat, exercitum Gaal devicit, turrimque Sichem exussit, et a muliere tandem fragmine molæ oppressus est.



BIIT autem Abimelech filius Jerobaal in Sichem ad fratres matris suæ, et locutus est ad eos, et ad omnem cognationem domus patris matris suæ, dicens : 2. Loquimini ad omnes viros Sichem : Quid vobis est melius, ut dominantur vestri septuaginta viri omnes filii Jerobaal, an ut dominetur unus vir? simulque considerate quod os vestrum, et caro vestra sum. 3. Locutique sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos, et inclinaverunt cor eorum post Abimelech, dicentes : Frater noster est. 4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baalberith. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes et vagos, secutique sunt eum. 5. Et venit in domum patris sui in Ephra,

31. *Le nom d'Abimélech* (c.-à-d. père de roi) : l'expression hébraïque semble indiquer un surnom donné longtemps après la naissance, quand le caractère du personnage se fut révélé.

32. *Dans une heureuse vieillesse* : comp. Gen. xv, 15; xxv, 8.

33. *Se prostituèrent de nouveau aux Baals* (vi, 25 sv.) : sans figure, s'adonnèrent au culte de Baal, ce qui était une fornication, c.-à-d. une infidélité à l'égard de Jéhovah. — *Baal-Berith*, litt. *Seigneur de l'alliance*; avec qui on a fait alliance, au mépris de l'alliance faite avec le vrai Dieu; ou mieux peut-être, la divinité qu'invoquaient les Chananéens de la contrée dans les traités d'alliance qu'ils contractaient entre eux ou avec leurs voisins, comme les villes phéniciennes. Comp. le *Zeús ἑρκυ.ιος* des Grecs.

35. *Jerobaal-Gédéon* : les deux noms sont unis ensemble pour rappeler le principal titre de gloire du héros qui avait aboli parmi les siens le culte de Baal (vi, 32).

CHAP. IX.

1. *Sichem* (voy. Jos. xvii, 7), patrie de sa mère (viii, 31).

2. *Dites aux oreilles*, publiquement. — *Tous fils de Jérobaal*, du destructeur du culte de Baal (vi, 32) : ce souvenir devait rendre les fils de Gédéon odieux aux Sichémistes, si enclins à l'idolâtrie. — *Dominent sur vous* : les fils de Gédéon, héritiers des richesses de leur père, exerçaient sans doute dans leur ville une certaine autorité, qu'Abimelech voudrait faire passer pour une domination tyrannique. — *Vos os et votre chair*, votre parent : comp. Gen. xxix, 14.

4. *De la maison*, dans le trésor du temple élevé à Sichem en l'honneur de Baal-Berith. Comp. I *Rois*, xv, 18, où le trésor sacré sert aussi à un but politique.

5. *Tua ses frères* : sanglant exemple suivi plus tard dans le royaume d'Israël fondé à Sichem (I *Rois*, xv, 27 sv. II, x, 1 sv.), même dans le royaume de Juda par Athalie

sur une même pierre. Il n'échappa que Joatham, le plus jeune fils de Jérobaal, parce qu'il s'était caché. <sup>6</sup>Alors tous les habitants de Sichem et toute la maison de Mello s'assemblèrent ; ils vinrent et proclamèrent roi Abimélech, près du térébinthe du monument qui se trouve à Sichem.

<sup>7</sup>Lorsque Joatham en eut été informé, il alla se placer sur le sommet du mont Garizim, et élevant la voix, il leur cria en disant : " Ecoutez-moi, habitants de Sichem, afin que Dieu vous écoute ! <sup>8</sup>Les arbres se mirent en chemin pour oindre un roi qui les commandât. Ils dirent à l'olivier : Règne sur nous. <sup>9</sup>Mais l'olivier leur répondit : Renoncerais-je à mon huile, qui fait ma gloire devant Dieu et devant les hommes, pour aller me balancer au-dessus des autres arbres ? — <sup>10</sup>Et les arbres dirent au figuier : Viens, toi, règne sur nous. <sup>11</sup>Mais le figuier leur répondit : Renoncerais-je à mon doux et excellent fruit, pour aller me balancer au-dessus des autres arbres ? — <sup>12</sup>Et les arbres dirent à la vigne : Viens, toi, règne sur nous. <sup>13</sup>Mais la vigne leur répondit : Renoncerais-je à mon vin, qui réjouit Dieu et les hommes, pour aller me balancer au-dessus des autres arbres ? — <sup>14</sup>Alors tous les arbres dirent au buisson d'épines : Viens, toi, règne sur nous. <sup>15</sup>Et le buisson d'épines

répondit aux arbres : Si vraiment vous voulez m'oindre pour votre roi, venez, confiez-vous à mon ombrage ; sinon, qu'un feu sorte du buisson d'épines et dévore les cèdres du Liban ! "

<sup>16</sup>Maintenant si c'est avec équité et droiture que vous avez agi en faisant roi Abimélech, si vous vous êtes bien conduits envers Jérobaal et sa maison, et si vous l'avez traité selon le mérite de ses mains, — <sup>17</sup>Car mon père a combattu pour vous, il a exposé sa vie et vous a délivrés de la main de Madian ; <sup>18</sup>et vous, vous vous êtes levés aujourd'hui contre la maison de mon père, vous avez tué ses fils, au nombre de soixante-dix, sur une même pierre, et vous avez établi roi sur les hommes de Sichem Abimélech, fils de sa servante, parce qu'il est votre frère, — <sup>19</sup>Si c'est avec équité et droiture que vous avez agi en ce jour envers Jérobaal et sa maison, eh bien, qu'Abimélech fasse votre joie, et que vous fassiez la sienne aussi ! <sup>20</sup>Sinon, qu'un feu sorte d'Abimélech et dévore les habitants de Sichem et la maison de Molle, et qu'un feu sorte des habitants de Sichem et de la maison de Molle, et dévore Abimélech ! "

<sup>21</sup>Joatham se retira et prit la fuite ; il se rendit à Béra et il y demeura par crainte d'Abimélech, son frère.

(II Rois, xi), et jusqu'à ces derniers temps par les souverains musulmans de l'Orient.

6. *La maison de Mello*, la population qui habitait la tour ou forteresse (Vulg., *la ville*) de ce nom à Sichem (vers. 46 sv. Comp. II Sam. v, 9 ; I Rois, ix, 15), par opposition aux *hommes de Sichem*, qui habitaient la ville proprement dite. — *Près du térébinthe* (ou *chêne*) qui ombrageait la grosse pierre érigée en monument à Sichem : comp. Gen. xxxv, 4. En cet endroit devait se trouver aussi le temple de Baal-Berith. C'est là que Josué avait pour la dernière fois rassemblé Israël et renouvelé son alliance avec Jéhovah (Jos. xxxiv, 1 25 sv.).

7. *Garizim*, au S. de Sichem. " Un rocher élevé se projette en avant sur le côté N. E. de la montagne, directement suspendu sur l'endroit qui doit être le site de l'ancienne

ville (Jos. xvii, 7). De là, Joatham pouvait facilement se faire entendre et s'échapper ensuite, en descendant au bas de la montagne (Stanley). " — *Afin que Dieu vous écoute* ; ou bien, et ainsi Dieu vous écoutera.

9. *Renoncerais-je à produire mon huile* : ce langage montre bien que, à l'époque des Juges, il n'y avait en Israël ni gouvernement ni administration centrale ; on n'avait aucune idée de ce que nous appelons aujourd'hui bien public, intérêt de l'Etat ; en dehors des périodes d'oppression, on ne connaissait que des intérêts privés. — *Qui fait ma gloire*, etc., par l'usage qu'on fait de l'huile dans les sacrifices (Lév. ii, 1, 4), dans le sacre des souverains, etc. *Pour aller me balancer*, etc. : image de l'existence inquiète et incertaine de l'homme qui gère les intérêts du peuple, ou bien encore des vains honneurs de la royauté.

et occidit fratres suos filios Jerobaal septuaginta viros, super lapidem unum : remansitque Joatham filius Jerobaal minimus, et absconditus est. 6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem, et universæ familiæ urbis Mello : abieruntque et constituerunt regem Abimelech juxta quercum, quæ stabat in Sichem.

7. Quod cum nuntiatum esset Joatham, ivit, et stetit in vertice montis Garizim : elevataque voce, clamavit, et dixit : Audite me viri Sichem, ita audiat vos Deus. 8. Ierunt ligna, ut ungerent super se regem : dixeruntque olivæ : Impera nobis. 9. Quæ respondit : Numquid possum deserere pinguedinem meam, qua et dii utuntur, et homines, et venire ut inter ligna promovear? 10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum : Veni, et super nos regnum accipe. 11. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere dulcedinem meam, fructusque suavissimos, et ire ut inter cetera ligna promovear? 12. Locutaque sunt ligna ad vitem : Veni, et impera nobis. 13. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum et homines, et inter ligna cetera promoveri? 14. Dixeruntque omnia ligna ad

rhamnum : Veni, et impera super nos. 15. Quæ respondit eis : Si vere me regem vobis constituitis, venite, et sub umbra mea requiescite : si autem non vultis, egredietur ignis de rhamno, et devoret cedros Libani.

16. Nunc igitur, si recte, et absque peccato constituistis super vos regem Abimelech, et bene egistis cum Jerobaal, et cum domo ejus, et reddidistis vicem beneficii ejus, qui pugnavit pro vobis, 17. et animam suam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian, 18. qui nunc surrexistis contra domum patris mei, et interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum lapidem, et constituistis regem Abimelech filium ancillæ ejus super habitatores Sichem, eo quod frater vester sit : 19. si ergo recte, et absque vitio egistis cum Jerobaal, et domo ejus, hodie lætamini in Abimelech, et ille lætetur in vobis. 20. Sin autem perverse : egredietur ignis ex eo, et consumat habitatores Sichem, et oppidum Mello : egredieturque ignis de viris Sichem, et de oppido Mello, et devoret Abimelech.

21. Quæ cum dixisset, fugit, et abiit in Bera : habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.

13. *Qui réjouit Dieu*, par les libations dans les sacrifices (*Lév. xxiii, 13*).

15. *Confiez-vous*, reposez-vous (Vulg.) en toute confiance : ironie profonde, dont les Sichémistes éprouveront bientôt la vérité. — *Sinou* : si vous ne trouvez pas auprès de moi la protection que vous attendez. — *Qu'un feu sorte*, ou bien, *un feu sortira* : le buisson d'épines prend feu très facilement (*Exod. xxii, 5*). — *Les cèdres du Liban* figurent les plus riches et les plus honorables habitants de Sichem : qu'ils se défient d'Abimelech!

Cet apologue est un des plus anciens qui existent. Comp. II *Rois*, xiv, 9, et la fable de Ménénus Agrippa, *les Membre et l'Estomac* (Tite-Live II, 30; La Fontaine, iii, 2). Sens : l'olivier, le figuier et la vigne représentent en général les bons et modestes Israélites qui, dans la vocation que Dieu leur a assignée, produisent des fruits utiles, à la satisfaction de Dieu et des hommes; l'huile, la

figue et le vin sont en effet les produits les plus précieux du pays de Chanaan. Le buisson, au contraire, n'a que des épines; il ne donne pas assez d'ombrage pour préserver des feux du soleil; il ne sert que de combustible : image de l'homme inutile et méchant, qui ne peut que blesser et que nuire. Les premiers refusent la royauté, le second, c'est Abimelech, homme sans valeur, qui l'acceptera avec empressement.

17. *Car mon père* : ici Joatham s'interrompt pour faire ressortir le contraste entre les services rendus par Gédéon et le massacre de ses fils; la phrase commencée vers. 16 reprend vers. 19.

20. *Sinou* : mais si vous avez agi criminellement (Vulg.). — *Qu'un feu sorte*, ou *un feu sortira* : cette menace va bientôt se réaliser (vers. 23 sv.).

21. *Bera*, selon Grätz, serait la même ville que Béroth dans la tribu de Benjamin (*Jos. ix, 17*). D'autres autrement.

<sup>22</sup> Abimélech domina trois ans sur Israël. <sup>23</sup> Et Dieu envoya un esprit mauvais entre Abimélech et les habitants de Sichem, et les habitants de Sichem devinrent infidèles à Abimélech : <sup>24</sup> afin que le crime commis sur les soixante-dix fils de Jérobaal fût vengé, et que leur sang retombât sur Abimélech, leur frère, qui les avait tués, et sur les hommes de Sichem qui l'avaient aidé à tuer ses frères. <sup>25</sup> Les hommes de Sichem placèrent en embuscade contre lui, sur les sommets des montagnes, des gens qui dépouillaient tous ceux qui passaient près d'eux sur le chemin. Et cela fut rapporté à Abimélech.

<sup>26</sup> Gaal, fils d'Obed, vint avec ses frères, et ils passèrent à Sichem. Les hommes de Sichem prirent confiance en lui. <sup>27</sup> Ils sortirent dans la campagne, vendangèrent leurs vignes, foulèrent les raisins et firent une fête; puis, étant entrés dans la maison de leur dieu, ils mangèrent et burent, et ils maudirent Abimélech. <sup>28</sup> Et Gaal, fils d'Obed, dit : " Qui est Abimélech, et qui est Sichem, pour que nous le servions? N'est-il pas fils de Jérobaal, et Zébul n'est-il pas son officier? Servez les hommes d'Emor, père de Sichem; mais nous, pourquoi servirions-nous Abimélech? <sup>29</sup> Ah! que ne suis-je le chef de ce peuple! Je chasserais Abimélech. " Et il dit à

Abimélech : " Renforce ton armée et mets-toi en marche! "

<sup>30</sup> Zébul, gouverneur de la ville, ayant appris les propos de Gaal, fils d'Obed, sa colère s'enflamma. <sup>31</sup> Il envoya secrètement des messagers à Abimélech pour lui dire : " Voici que Gaal, fils d'Obed, est venu à Sichem avec ses frères, et ils soulèvent la ville contre toi. <sup>32</sup> Pars donc de nuit, toi et le peuple qui est avec toi, et viens te mettre en embuscade dans la campagne. <sup>33</sup> Le matin, au lever du soleil, lève-toi et fonde sur la ville; et lorsque Gaal et le peuple qui est avec lui sortiront contre toi, tu lui feras selon ce que l'occasion te permettra. "

<sup>34</sup> Abimélech et tout le peuple qui était avec lui se levèrent de nuit, et ils se mirent en embuscade près de Sichem, divisés en quatre corps. <sup>35</sup> Gaal, fils d'Obed, sortit, et il se plaça à l'entrée de la porte de la ville; aussitôt Abimélech et tout le peuple qui était avec lui se levèrent de l'embuscade. <sup>36</sup> En voyant cette foule, Gaal dit à Zébul : " Voici des gens qui descendent du sommet des montagnes. " Zébul lui répondit : " C'est l'ombre des montagnes que tu prends pour des hommes. " <sup>37</sup> Gaal reprit : " Je vois une troupe qui descend du milieu du pays, et un corps qui arrive par le chemin du chêne des devins. " <sup>38</sup> Zébul lui répondit : " Où

22. *Domina*, exerça la tyrannie, sur Israël, non sur tout Israël, mais sur les tribus qui l'avaient reconnu, peut-être seulement celle d'Ephraïm et la demi-tribu de Manassé.

23-24. *Un esprit mauvais*, non un démon en personne, mais des dispositions au mécontentement et à la discorde sous l'influence de Satan. (Comp. I Sam. xvi, 14 sv. xviii, 10). — *Afin que le crime... fût vengé*; litt. *afin que la violence... vint* sur ceux qui s'en étaient rendus coupables. — *Aidé* : voy. vers. 4 sv. Vulgate, *et ils commencèrent à le détester et à rejeter le crime du meurtre des 70 fils de Jérobaal et l'effusion de leur sang sur Abimélech*, etc.

25. *En embuscade contre lui* : Abimélech résidait à Ephraïm; mais il avait établi à Sichem un gouverneur nommé Zébul, qui le représentait (vers. 28). Les hommes sou-

doyés qui formaient l'embuscade arrêtaient les tributs qui lui étaient envoyés, ou bien pillaient les caravanes, et par ce moyen décriaient le gouvernement d'Abimélech. La Vulgate ajoute que c'était *en attendant l'arrivée du tyran* que ces bandes exerçaient ces brigandages.

26. *Gaal*, quelque chef d'aventuriers, fils d'Obed (hébr. *Ebed*, *Eber* d'après d'anciennes versions), *vingt avec ses frères*, sa bande : peut-être avait-il appris qu'on y était mécontent d'Abimélech. — *Prirent confiance en lui*, crurent avoir trouvé un homme qui pouvait leur être utile dans les conjonctures présentes.

27. *Firent une fête*, des réjouissances à l'occasion de la vendange (comp. Lévit. xxiii, 39), avec un repas sacré et des chants (Vulg.) *De leur dieu*, Baal-Berith.

22. Regnavit itaque Abimelech super Israel tribus annis. 23. Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech et habitatores Sichem : qui cœperunt eum detestari, 24. et scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal, et effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem suum, et in ceteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant. 25. Posueruntque insidias adversus eum in summitate montium : et dum illius præstolabantur adventum, exercebant latrocinia, agentes prædas de prætereuntibus : nuntiatumque est Abimelech.

26. Venit autem Gaal filius Obed cum fratribus suis, et transivit in Sichimam. Ad cujus adventum erecti habitatores Sichem, 27. egressi sunt in agros vastantes vineas, uvasque calcantes : et factis cantantium choris, ingressi sunt fanum dei sui, et inter epulas et pocula maledicebant Abimelech. 28. Clamante Gaal filio Obed : Quis est Abimelech, et quæ est Sichem, ut serviamus ei? numquid non est filius Jerobaal, et constituit principem Zebul servum suum super viros Emor patris Sichem? Cur ergo serviemus ei? 29. Utinam daret aliquis populum istum sub manu mea, ut aufer-

rem de medio Abimelech. Dictumque est Abimelech : Congrega exercitum multitudinem, et veni.

30. Zebul enim princeps civitatis auditis sermonibus Gaal filii Obed, iratus est valde, 31. et misit clam ad Abimelech nuntios, dicens : Ecce, Gaal filius Obed venit in Sichimam cum fratribus suis, et oppugnat adversum te civitatem. 32. Surge itaque nocte cum populo, qui tecum est, et latita in agro : 33. et primo mane oriente sole, irrue super civitatem : illo autem egrediente adversum te cum populo suo, fac ei quod potueris.

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte, et tetendit insidias juxta Sichimam in quatuor locis. 35. Egressusque est Gaal filius Obed, et stetit in introitu portæ civitatis. Surrexit autem Abimelech, et omnis exercitus cum eo de insidiarum loco. 36. Cumque vidisset populum Gaal, dixit ad Zebul : Ecce de montibus multitudo descendit. Cui ille respondit : Umbras montium vides quasi capita hominum, et hoc errore deciperis. 37. Rursumque Gaal ait : Ecce populus de umbilico terræ descendit, et unus cuneus venit per viam, quæ respicit quercum. 38. Cui dixit Zebul : Ubi est nunc os tuum, quo

28. *Qui est Abimélech* : expression de mépris ; c'est le fils de Jérobaal, le destructeur du culte de Baal. — *Qui est Sichem* : encore expression de mépris ; Sichem, ici, c'est Zébul, qui la gouverne au nom de son maître. On traduit ordinairement, *qu'est Sichem?* Une ville antique et puissante, habitée par d'honorables citoyens, resterait-elle sous le joug d'un vil tyran? Cette interprétation a l'inconvénient de donner au même pronom interrogatif deux sens opposés. — *Les hommes d'Emor*, les patriciens de la ville, descendants d'Emor, ce prince hévéen qui avait fondé Sichem (*Gen.* xxxiii, 19; xxxiv, 2 : comp. *Jos.* xxiv, 32). C'est parmi ces Chananéens adorateurs de Baal-Berith, qui restaient à Sichem, vivant au milieu des Israélites, que paraissent s'être développés les premiers germes de la révolte. — *Pourquoi*, nous Chananéens, *servirions-nous un étranger*, l'Israélite *Abimélech?*

29. Echauffé par le vin, Gaal termine par cette bravade à l'adresse d'Abimélech.

33. *Selon ce que l'occasion*, etc. ; litt. *selon ce que trouvera ta main*.

34. *Divisés en 4 corps*; Vulg., *en quatre endroits* : même sens.

35. *Se plaça à la porte*, pour être prêt à tout événement.

36. *Zébul* qui, avec les habitants de Sichem, était venu voir ce qui se passait, *répondit* pour rassurer Gaal en le trompant.

37. *Une troupe*, un second corps (le premier, vers. 26, était celui que commandait Abimélech) *descend du milieu* (litt. *de l'ombilic*; d'autres, *des hauteurs*) *du pays*, du plateau. — *Et un troisième corps, qui arrive par le chemin du chêne* (ou *térébinthe*) *des devins*, endroit près de Sichem, aujourd'hui inconnu.

38. *Ta bouche*, ta jactance. Zébul, jusqu'alors simple témoin, se démasque.

donc est ta bouche avec laquelle tu disais : Qui est Abimélech, pour que nous le servions? N'est-ce point là le peuple que tu méprisais? Sors maintenant et livre-lui bataille!" <sup>39</sup>Gaal fit une sortie, à la vue des hommes de Sichem, et livra bataille à Abimélech. <sup>40</sup>Abimélech le mit en fuite et Gaal s'enfuit devant lui, et beaucoup de ses hommes tombèrent morts jusqu'à l'entrée de la porte. <sup>41</sup>Abimélech s'arrêta à Ruma; et Zébul chassa Gaal et ses frères, qui ne purent plus rester à Sichem.

<sup>42</sup>Le lendemain, le peuple sortit dans la campagne. Abimélech en ayant été informé, <sup>43</sup>il prit sa troupe, la partagea en trois corps et se mit en embuscade dans la campagne. Dès qu'il aperçut le peuple sortant de la ville, il se leva contre eux et les battit. <sup>44</sup>Abimélech et les corps qui étaient avec lui se portèrent en avant et se placèrent à l'entrée de la porte de la ville; deux de ces corps se jetèrent sur tous ceux qui étaient dans la campagne et les battirent. <sup>45</sup>Et Abimélech donna l'assaut à la ville pendant toute la journée; il s'en empara et tua le peuple qui s'y trouvait; puis il rasa la ville et y sema du sel.

<sup>46</sup>A cette nouvelle, tous les hommes de la tour de Sichem se rendirent dans la forteresse de la maison du dieu Berith. <sup>47</sup>Dès que Abimélech eut appris que tous les habitants de la tour de Sichem s'y étaient rassemblés, <sup>48</sup>il monta sur le mont Selmon, lui et tout le peuple qui était avec lui; et ayant pris en main une hache,

il coupa une branche d'arbre, la souleva et la mit sur son épaule. Ensuite il dit au peuple qui était avec lui : " Ce que vous m'avez vu faire, hâtez-vous de le faire comme moi." <sup>49</sup>Et ils coupèrent aussi chacun une branche et suivirent Abimélech; ils placèrent les branches contre la forteresse, et ils la livrèrent au feu avec ceux qu'elle renfermait. Et tous les gens de la tour de Sichem périrent aussi, mille environ, hommes et femmes.

<sup>50</sup>De là, Abimélech marcha contre Thébès; il l'assiégea et s'en empara. <sup>51</sup>Il y avait au milieu de la ville une forte tour, où s'étaient réfugiés tous les habitants de la ville, hommes et femmes; ayant fermé la porte sur eux, ils montèrent sur le toit de la tour. <sup>52</sup>Abimélech vint jusqu'à la tour; il l'attaqua et s'approcha de la porte pour y mettre le feu. <sup>53</sup>Alors une femme lança sur la tête d'Abimélech un morceau de meule de moulin et lui brisa le crâne. <sup>54</sup>Il appela aussitôt le jeune homme qui portait ses armes, et lui dit : " Tire ton épée et donne-moi la mort, afin qu'on ne dise pas de moi : C'est une femme qui l'a tué." Le jeune homme le transperça, et il mourut. <sup>55</sup>Quand les hommes d'Israël virent qu'Abimélech était mort, ils s'en allèrent chacun dans sa maison.

<sup>56</sup>Ainsi Dieu fit retomber sur la tête d'Abimélech le mal qu'il avait fait à son père en tuant ses soixante-dix frères, <sup>57</sup>et sur la tête des gens de Sichem tout le mal qu'ils avaient fait. Ainsi s'accomplit sur eux la

39. *S'avança* avec sa bande, *ses frères* du vers. 26.

40. Gaal rentra dans la ville en fugitif, ayant perdu beaucoup de ses hommes en route.

41. *S'arrêta*, au lieu de poursuivre Gaal jusque dans Sichem, à *Ruma*,auj. ruines d'*el-Eurmah*, sur une hauteur voisine de Naplouse (V. Guérin). — *Zébul*, les Sichémites, craignant la vengeance d'Abimélech, *chassèrent Gaal*, etc.

42. *Sortit dans la campagne*, sans doute pour se livrer à ses travaux ordinaires et achever la vendange (vers. 27).

44. *Et les trois corps*, toute son armée. Arrivé à la porte de la ville, Abimélech se plaça avec une de ses trois colonnes, pour empêcher les Sichémites d'y rentrer; puis il lança à leur poursuite les autres colonnes, qui les massacrèrent.

45. *Y sema du sel* : action symbolique, signifiant qu'on voulait transformer l'emplacement d'une ville en un lieu aussi stérile que l'est un sol couvert de sel (*Deut.* xxix, 23; *Ps.* cvi, 34).

46. *Les habitants de la tour de Sichem* : voy. vers. 6. — *De la maison*, du temple, du

loquebaris? Quis est Abimelech ut serviamus ei? Nonne hic populus est, quem despiciebas? Egredere, et pugna contra eum. 39. Abiit ergo Gaal, spectante Sichimorum populo, et pugnavit contra Abimelech, 40. qui persecutus est eum fugientem, et in urbem compulit : cecideruntque ex parte ejus plurimi, usque ad portam civitatis : 41. et Abimelech sedit in Ruma : Zebul autem, Gaal, et socios ejus expulit de urbe, nec in ea passus est commorari.

42. Sequenti ergo die egressus est populus in campum. Quod cum nuntiatum esset Abimelech, 43. tulit exercitum suum, et divisit in tres turmas, tendens insidias in agris. Vidensque quod egrederetur populus de civitate, surrexit, et irruit in eos 44. cum cuneo suo, oppugnans, et obsidens civitatem : duæ autem turmæ palantes per campum adversarios persequabantur. 45. Porro Abimelech omni die illo oppugnabat urbem : quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipsaque destructa, ita ut sal in ea dispergeret.

46. Quod cum audissent qui habitabant in turre Sichimorum, ingressi sunt fanum dei sui Berith, ubi fœdus cum eo pepigerant, et ex eo locus nomen acceperat, qui erat munitus valde. 47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos, 48. ascendit in montem Selmon cum omni populo suo : et arrepta securi, præcidit arboris ramum, impositumque ferens

humero, dixit ad socios : Quod me videtis facere, cito facite. 49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes, sequebantur ducem. Qui circumdantes præsidium, succenderunt : atque ita factum est, ut fumo et igne mille homines necarentur, viri pariter et mulieres, habitatorum turris Sichem.

50. Abimelech autem inde profisciscens venit ad oppidum Thebes, quod circumdans obsidebat exercitu. 51. Erat autem turris excelsa in media civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres, et omnes principes civitatis, clausa firmissime janua, et super turris tectum stantes per propugnacula. 52. Accedensque Abimelech juxta turrim, pugnavit fortiter : et appropinquans ostio, ignem supponere nitentur : 53. <sup>a</sup>et ecce una mulier fragmen molæ desuper jaciens, illisit capiti Abimelech, et confregit cerebrum ejus. 54. <sup>b</sup>Qui vocavit cito armigerum suum, et ait ad eum : Evagina gladium tuum, et percute me : ne forte dicatur quod a femina interfectus sim. Qui jussa perficiens, interfecit eum. 55. Illoque mortuo, omnes qui cum eo erant de Israel, reversi sunt in sedes suas :

56. Et reddidit Deus malum, quod fecerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis. 57. Sichimitis quoque quod operati erant, retributum est, et venit super eos maledictio Joatham filii Jerobaal.

<sup>a</sup> 2 Reg, 11, 21.

<sup>b</sup> 1 Reg, 31, 4. 1 Par, 10, 4.

*dieu Berith, ou de l'alliance, non pour s'y défendre, mais dans l'espoir d'y trouver un asile inviolable contre la vengeance d'Abimelech. La Vulgate ajoute, où ils avaient fait alliance avec lui, et c'est de cette alliance qu'avait reçu son nom ce lieu qui était très fortifié* : glose qui ne se trouve ni dans l'hébreu ni dans les LXX.

48. *Selmon* (mentionné aussi Ps. lxxv, 15), mont faisant partie du Garizim et couvert d'un bois épais près de Sichem, espèce de Forêt-Noire. — *Une hache*, litt. *des haches*, pour lui et pour ses compagnons.

49. *Ainsi périrent* : c'est ainsi que le feu

sortit du buisson pour dévorer ceux qui avaient proclamé roi Abimelech (vers. 15).

50. *Thébès* aujourd'hui, bourg de *Thoubas*, à 5 lieues au N. de Naplouse, sur la route de Beisan (Scythopolis).

54. *C'est une femme qui l'a tué* : c'est de cette mort, regardée comme particulièrement ignominieuse, que devait périr plus tard Pyrrhus à Argos. Comp. Sophocle, *Trach.* 1064; Sénèque, *Herc. Oet.* 1176.

55. *Les hommes d'Israël* qui étaient avec lui (Vulg.) et formaient son armée.

57. *Qu'ils avaient fait*, en aidant Abimelech dans ses abominables projets (vers. 2).

malédiction de Joatham, fils de Jérobaal.

Chap. X.

<sup>1</sup>Après Abimélech, Thola, fils de Phua, fils de Dodo, homme d'Issachar, se leva pour délivrer Israël; il demeurait à Samir, dans la montagne d'Ephraïm. <sup>2</sup>Il fut juge en Israël pendant vingt-trois ans; puis il mourut et fut enterré à Samir.

<sup>3</sup>Après lui se leva Jaïr, de Galaad, qui jugea Israël pendant vingt-deux ans. <sup>4</sup>Il avait trente fils, qui montaient trente ânes, et qui possédaient trente villes, appelées encore aujourd'hui bourgs de Jaïr, et situées dans le pays de Galaad. <sup>5</sup>Et Jaïr mourut, et il fut enterré à Camon.

#### § IV. — JEPHTÉ. ABESAN. AHIALON. ABDON.

1<sup>o</sup> — CHAP. X, 6 — 18. — Nouvelle apostasie d'Israël et nouveau châtement.

Ch. X. <sup>6</sup>



ES enfants d'Israël firent encore ce qui est mal aux yeux de Jéhovah; ils servirent les Baals et les Astartés, les dieux de Syrie, les dieux de Sidon, les dieux de Moab, les dieux des fils d'Ammon et les dieux des Philistins, et ils abandonnèrent Jéhovah et ne le servirent plus. <sup>7</sup>La colère de Jéhovah s'enflamma contre Israël, et il les vendit entre les mains des Philistins et entre les mains des fils d'Ammon. <sup>8</sup>Ces derniers opprimèrent et écrasèrent les enfants d'Israël en cette année-là; et cette oppression dura dix-huit ans pour tous les enfants d'Israël qui habitaient de l'autre côté du Jourdain, dans le pays des Amorrhéens, en Galaad. <sup>9</sup>Les fils d'Ammon passèrent le Jourdain pour combattre aussi Juda, Benjamin et la maison d'E-

phraïm; et Israël fut réduit à une grande détresse.

<sup>10</sup>Les enfants d'Israël crièrent vers Jéhovah, en disant : " Nous avons péché contre vous, car nous avons abandonné notre Dieu et nous avons servi les Baals. " <sup>11</sup>Jéhovah dit aux enfants d'Israël : " Ne vous ai-je pas délivrés des Egyptiens, des Amorrhéens, des fils d'Ammon, des Philistins? <sup>12</sup>Et lorsque les Sidoniens, Amalec et Maon vous ont opprimés, et que vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas sauvés de leurs mains? <sup>13</sup>Mais vous, vous m'avez abandonné et vous avez servi d'autres dieux; c'est pourquoi je ne vous délivrerai plus. <sup>14</sup>Allez, invoquez les dieux que vous vous êtes choisis; qu'ils vous délivrent au temps de votre détresse!" <sup>15</sup>Les enfants d'Israël dirent à Jéhovah : " Nous

— *Sur eux*, sur Abimélech et sur les habitants de Sichern.

#### CHAP. X.

1. *Fils de Dodo*; Vulgate : (*de Phua*), *oncle d'Abimélech*. — *Pour délivrer* (ou *sauver*) Israël : cette expression ne suppose pas nécessairement une délivrance du peuple de Dieu opprimé par quelque ennemi du dehors; Thola peut être appelé *libérateur* pour avoir, avec une autorité reconnue, réglé les affaires des Israélites et, en maintenant parmi eux la fidélité à Jéhovah, les avoir préservés de la servitude. — *Samir*, probablement dans la tribu d'Issachar, et autre que le *Samir* de la Montagne de Juda (*Jos. xv, 48*).

2. *En Israël*, seulement parmi les tribus du N. E., qui avaient pris part aux victoires de Gédéon. — *Il mourut* : si l'on ne raconte

de lui aucune action d'éclat, c'est apparemment parce qu'il n'en fit aucune. Il en est de même de Jaïr, qui vint ensuite.

3. *Après lui se leva* (Vulg., à *Thola succéda Jaïr*) : cette expression, dans les *Juges*, n'implique pas nécessairement l'idée de succession immédiate; plusieurs Juges paraissent avoir vécu simultanément : voy. la Préface de ce livre. *De Galaad*, né dans le pays de Galaad; il était de la demi-tribu de Manassé à l'E. du Jourdain. — *Bourgs de Jaïr* : cette appellation est beaucoup plus ancienne (*Nombr. xxxii, 41; Deut. iii, 14*); mais peut-être était-elle tombée en désuétude et Jaïr l'avait-il fait revivre; peut-être aussi les fils de Jaïr avaient-ils reconquis ces bourgs retombés au pouvoir de l'étranger. Du reste, les mots de la Vulgate, *ex nomine ejus*, ne sont ni dans l'hébreu ni dans les LXX. —

## —\*— CAPUT X. —\*—

Thola dux creatur, huic vita functo Jair succedit : Israëlitaë vero in idololatriam lapsi traduntur Philisthæis et Ammonitis ; quibus, pœnitentibus, Dominus ingratitude nem improperat, tandemque eorum miseretur.



OST Abimelech surrexit dux in Israel Thola filius Phua patruï Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraim : 2. Et judicavit Israelem viginti et tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.

3. Huic successit Jair Galaadites, qui judicavit Israelem per viginti et duos annos, 4. Habens triginta filios sedentes super triginta pullos asinarum, et principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ Havoth Jair, id est, oppida Jair, usque in præsentem diem in terra Galaad. 5. Mortuusque est Jair; ac sepultus in loco, cui est vocabulum Camon.

6. Filii autem Israel peccatis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in conspectu Domini, et servierunt idolis, Baalim et Astaroth, et

diis Syriæ ac Sidonis et Moab et filiorum Ammon et Philistiim : dimiseruntque Dominum, et non coluerunt eum. 7. Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philistiim et filiorum Ammon. 8. Afflictique sunt, et vehementer oppressi per annos decem et octo, omnes qui habitabant trans Jordane in terra Amorrhæi, qui est in Galaad : 9. In tantum, ut filii Ammon, Jordane transmissis, vastarent Judam et Benjamin et Ephraim : afflictusque est Israel nimis.

10. Et clamantes ad Dominum, dixerunt : Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum nostrum, et servivimus Baalim.

11. Quibus locutus est Dominus : Numquid non Ægyptii et Amorrhæi, filiique Ammon et Philistiim,

12. Sidonii quoque et Amalec et Chanaan oppresserunt vos, et clamastis ad me, et erui vos de manu eorum? 13. Et tamen reliquistis me,

et coluistis deos alienos : idcirco non addam ut ultra vos liberem : 14. ite, et invocate deos quos elegistis : ipsi vos liberent in tempore angustiarum.

15. Dixeruntque filii Israel ad Dominum : Peccavimus, redde tu no-

*Encore aujourd'hui, à l'époque de la composition du livre.*

5. *Canon* : position incertaine, très probablement en Galaad; peut-être le *Kamoun* de Polybe, près de Pella.

Les vers. 6-18 sont une introduction, non seulement à l'histoire de Jephthé et des juges qui le suivirent immédiatement, mais encore à celle de Samson (xiii-xvi).

6. *Les Baals, les Astartés*, adorés par les Chananéens. — *Les dieux de Syrie* (litt. *d'Aram*), Remmon (II Rois, v, 18). — *De Sidon*, principalement l'Astarté phénicienne. — *De Moab*, Chamos, un autre Moloch. — *Des fils d'Ammon*, Melchom ou Moloch. — *Des Philistins*, Dagon.

7. Les Ammonites sont nommés après les Philistins, non parce que leur oppression est venue la dernière, mais parce que l'auteur va la raconter immédiatement.

8. *Cette année-là*, la première des 18 années que dura l'oppression. — *Galaad* désigne ici toute la région transjordanique conquise par Israël sur les Ammonites.

10. *Les Baals*, les faux dieux en général.

11 sv. *Jéhovah dit*, probablement devant le tabernacle, où les Israélites étaient venus l'implorer, soit par la bouche du grand prêtre, soit par une voix intérieure parlant fortement à la conscience d'Israël. — *Des Égyptiens* : voy. *Exod.* i-xiv; *des Amorrhéens* : voy. *Nombr.* xxi; *des fils d'Ammon* unis aux Moabites : voy. *Jug.* iii, 12 sv.; *des Philistins* : voy. *Jug.* iii, 31. — *Les Sidoniens*, parmi lesquels sont sans doute comptés les Chananéens du Nord sous Jobin (ch. iv); *Amalec* : voy. *Exod.* xvii, 8 sv. *Jug.* iii, 13; vi, 3; *Maon*, auj. *Maan*, à l'E. de Pétra; mais il est peu vraisemblable que cette peuplade ait tenu à cette époque Israël en servitude. La Vulg. lit *Chanaan*; les LXX (Codd. Alex., Vat.), *Madian*. Cette dernière leçon pourrait bien être la vraie; il serait étrange, en effet, que les victoires de Gédéon sur les Madianites ne fussent pas ici rappelées (vi, 1 sv.)

14. *Invocuez les dieux* : comp. *Deut.* xxxii, 37.

avons péché, traitez-nous comme il vous semblera bon. Seulement daignez nous délivrer en ce jour.”<sup>16</sup> Et ils ôtèrent du milieu d’eux les dieux étrangers, et ils servirent Jéhovah, et son âme ne put supporter les souffrances d’Israël.

<sup>17</sup> Les fils d’Ammon se rassemblè-

rent et campèrent en Galaad, et les enfants d’Israël se réunirent et campèrent à Maspha. <sup>18</sup> Le peuple, les chefs de Galaad se dirent les uns aux autres : “ Quel est l’homme qui commencera l’attaque contre les fils d’Ammon? Il deviendra chef de tous les habitants de Galaad.”

20 — CHAP. XI. — Appel de Jephthé. Ses pourparlers avec les Ammonites; son vœu; sa victoire; accomplissement de son vœu.

Chap. XI.



Ephthé, le Galaadite, était un vaillant guerrier. Il était fils d’une courtisane et avait pour père Galaad. <sup>2</sup> La femme de Galaad lui enfanta des fils qui, devenus grands, chassèrent Jephthé, en lui disant : “ Tu n’hériteras pas dans la maison de notre père, car tu es fils d’une autre femme.” <sup>3</sup> Et Jephthé s’enfuit loin de ses frères, et il habita dans le pays de Tob. Des gens de rien se rassemblèrent autour de lui, et ils faisaient avec lui des excursions.

<sup>4</sup> Il arriva, quelque temps après, que les fils d’Ammon firent la guerre à Israël. <sup>5</sup> Pendant que les fils d’Ammon guerroyaient contre Israël, les anciens de Galaad allèrent chercher Jephthé au pays de Tob. <sup>6</sup> Ils lui dirent : “ Viens, tu seras notre général, et nous combattons les fils d’Ammon.” <sup>7</sup> Jephthé répondit aux anciens de Galaad : “ Ne m’avez-vous pas haï et chassé de la maison de mon père? Pourquoi venez-vous à moi, mainte-

nant que vous êtes dans la détresse?”

<sup>8</sup> Les anciens de Galaad dirent à Jephthé : “ C’est à cause de cela que nous revenons à toi maintenant, pour que tu marches avec nous et combattes les fils d’Ammon; tu sois notre chef, *le chef* de tous les habitants de Galaad.” <sup>9</sup> Jephthé répondit aux anciens de Galaad : “ Si vous me ramenez pour combattre les fils d’Ammon, et que Jéhovah les livre entre mes mains, je serai votre chef.” <sup>10</sup> Les anciens de Galaad dirent à Jephthé : “ Que Jéhovah soit témoin entre nous : nous ferons certainement ce que tu dis.” <sup>11</sup> Et Jephthé partit avec les anciens de Galaad. Le peuple l’établit sur lui pour chef et général, et Jephthé répéta toutes ses paroles devant Jéhovah à Maspha.

<sup>12</sup> Jephthé envoya des messagers au roi des fils d’Ammon, pour lui dire : “ Qu’y a-t-il entre moi et toi, que tu sois venu contre moi pour faire la guerre à mon pays?” <sup>13</sup> Le roi des fils d’Ammon répondit aux messa-

17. *En Galaad*, dans la partie de ce pays occupée par les Ammonites. — *A Maspha*, celle des cinq villes de ce nom qui était située en Galaad, probablement la même que Ramoth-Masphé (*Jos.* xiii, 26), peut-être aujourd’hui *es-Salt*.

18. *Les chefs* ou princes de Galaad, des tribus et des familles israélites établies à l’orient du Jourdain.

#### CHAP. XI.

1. *Galaad*, un Manassite de la famille de Galaad, qui portait le nom de son ancêtre.

2. *Tu n’hériteras pas*, tu ne peux être héri-

tier (Vulg.). — *D’une autre femme*, d’une femme illégitime, étrangère. Cela se passait sans doute après la mort du père.

3. *Tob*, pays au N. E. de la Pérée, sur les frontières de la Syrie. — *Des excursions*, à la manière des Bédouins, pour la guerre et le pillage, des *razzias*.

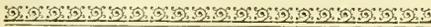
4. Ce verset rattache le récit à x, 17 sv.

7. Jephthé se croyait injustement lésé, et il en rend responsables les anciens, les magistrats. De fait, la Loi, qui réglait les droits des enfants nés de plusieurs femmes (*Deut.* xxi, 15-17), ne parlait pas des enfants nés d’une prostituée.

8. *A cause de cela*, pour réparer notre injus-

bis quidquid tibi placet : tantum nunc libera nos. 16. Quæ dicentes, omnia de finibus suis alienorum deorum idola projecerunt, et servierunt Domino Deo : qui doluit super miseris eorum.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixere tentoria : contra quos congregati filii Israel, in Maspha castrametati sunt. 18. Dixeruntque principes Galaad singuli ad proximos suos : Qui primus ex nobis contra filios Ammon cœperit dimicare, erit dux populi Galaad.



—\*— CAPUT XI. —\*—

Jephte judex factus, Dei Spiritu accensus, primum ratione agit cum rege Ammonitarum ; deinde ubi eos vicisset, ob votum temere factum filiam suam unicam Deo sacrificat.



UIT illo tempore Jephte Galaadites vir fortissimus atque pugnator, filius mulieris meretricis, qui natus est de Galaad. 2. Habuit autem Galaad uxorem, de qua suscepit filios : qui postquam creverant, ejecerunt Jephte, dicentes : Heres in domo patris nostri esse non poteris, quia de altera matre natus es. 3. Quos ille fugiens atque devitans, habitavit in terra Tob : congregatique sunt ad eum viri inopes, et latrocinantes, et quasi principem sequebantur.

tice envers toi. — *Notre chef*, non plus seulement notre général (vers. 6), mais notre chef civil et politique, en temps de paix comme en temps de guerre, toute ta vie : les fonctions de *judge* tendent graduellement à la fixité ; la royauté est proche.

10. *Soit témoin* (litt. *entende*) et *judge entre nous*. — *Nous ferons certainement* ; ou bien, *si nous ne faisons pas*.

11. *Répéta toutes ses paroles*, les conditions qu'il avait faites et que les anciens avaient acceptées. — *Devant Jéhovah*, non en présence de l'arche, mais devant Dieu qui voit et entend tout, et qui, dans la circonstance présente, reçut les serments des deux parties. — *A Maspha* (xi, 17), dans une assemblée solennelle du peuple.

12 sv. Pourparlers de Jephté avec le roi

4. In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Israel. 5. Quibus acriter instantibus perrexerunt majores natu de Galaad, ut tollerent in auxilium sui Jephthe de terra Tob : 6. dixeruntque ad eum : Veni et esto princeps noster, et pugna contra filios Ammon. 7. Quibus ille respondit : « Nonne vos estis, qui odistis me, et ejecistis de domo patris mei, et nunc venistis ad me necessitate compulsi? 8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephthe : Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, et pugnes contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitant in Galaad. 9. Jephthe quoque dixit eis : Si vere venistis ad me, ut pugnem pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meas, ego ero vester princeps? 10. Qui responderunt ei : Dominus, qui hæc audit, ipse mediator ac testis est quod nostra promissa faciemus. 11. Abiit itaque Jephthe cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque est Jephthe omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

12. Et misit nuntios ad regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent : Quid mihi et tibi est, quia venisti contra me, ut vastares terram meam? 13. Quibus ille respondit : <sup>b</sup> Quia tulit Israel terram

<sup>a</sup> Gen. 26, 27.

<sup>b</sup> Num. 21, 24.

des Ammonites. *Qu'y a-t-il*, quel démêlé, quel sujet de querelle?

13. *Jusqu'au Jaboc* au N., et au *Jourdain* à l'E. — *Rendis-le*. La réclamation du roi des Ammonites avait une apparence de justice. En effet, du temps de Moïse, les Israélites avaient battu les deux rois amorrhéens, Séhon et Og, et pris possession de leurs territoires ; mais ils n'avaient attaqué ni les Ammonites, descendants d'Ammon, fils de Lot, ni les Moabites, issus de l'inceste de l'aînée des filles de Lot avec son père, ni les Edomites, descendants d'Esau, parce que Dieu leur avait défendu de faire la guerre à ces peuples (*Deut.* ii, 5, 9, 19). Mais le royaume de Séhon comprenait des portions des anciens territoires de Moab et d'Ammon, conquises par les Amorrhéens (voy. *Nombr.*

gers de Jephthé : “ C’est qu’Israël, lorsqu’il monta d’Égypte, s’est emparé de mon pays, depuis l’Arnon jusqu’au Jaboc et au Jourdain. Rends-le maintenant de bon gré. ”

<sup>14</sup>Jephthé envoya de nouveau des messagers au roi des fils d’Ammon, <sup>15</sup>et il lui dit : “ Ainsi parle Jephthé : Israël ne s’est emparé ni du pays de Moab, ni du pays des fils d’Ammon. <sup>16</sup>Car lorsqu’Israël monta d’Égypte, il marcha dans le désert jusqu’à la mer Rouge, et il arriva à Cadès. <sup>17</sup>Alors Israël envoya des messagers au roi d’Édom, pour lui dire : Laisse-moi, je te prie, passer par ton pays ; mais le roi d’Édom n’y consentit pas. Il envoya aussi au roi de Moab, qui refusa également ; et Israël resta à Cadès. <sup>18</sup>Puis, marchant par le désert, il tourna le pays d’Édom et le pays de Moab, et arriva à l’orient du pays de Moab ; et ils campèrent au delà de l’Arnon, sans entrer sur le territoire de Moab, car l’Arnon est la frontière de Moab. <sup>19</sup>De là, Israël envoya des messagers à Séhon, roi des Amorrhéens, roi de Hésebon, et Israël lui dit : Laisse-nous, je te prie, passer par son pays jusqu’à notre lieu. <sup>20</sup>Mais Séhon ne se fia pas assez à Israël pour le laisser passer sur son territoire ; il rassembla tout son peuple, et ayant disposé son camp à Jasa, il combattit contre Israël. <sup>21</sup>Et Jéhovah, le Dieu d’Israël, livra Séhon et tout son peuple entre les mains d’Israël, qui les

battit ; et Israël s’empara de tout le pays des Amorrhéens qui habitaient dans cette contrée ; <sup>22</sup>il prit possession de tout le territoire des Amorrhéens, depuis l’Arnon jusqu’au Jaboc, et depuis le désert jusqu’au Jourdain. <sup>23</sup>Maintenant que Jéhovah, le Dieu d’Israël, a dépossédé les Amorrhéens devant son peuple d’Israël, c’est toi qui posséderais leur pays ! <sup>24</sup>Ce dont ton Dieu Chamos t’a mis en possession, ne le possèdes-tu pas ? Et tout ce que Jéhovah, notre Dieu, a mis devant nous en notre possession, nous ne le posséderions pas ! <sup>25</sup>Vaudrais-tu donc mieux que Balac, fils de Séphor, roi de Moab ? A-t-il contesté avec Israël, ou lui a-t-il fait la guerre ? <sup>26</sup>Voilà trois cents ans qu’Israël habite à Hésebon, à Aroër, et dans les villes de leur dépendance, ainsi que dans toutes les villes qui sont sur les bords de l’Arnon : pourquoi ne les lui avez-vous pas enlevées pendant ce temps-là ? <sup>27</sup>Moi, je n’ai pas péché contre toi ; mais toi, tu agis mal envers moi en me faisant la guerre. Qué Jéhovah, le Juge *suprême*, juge aujourd’hui entre les enfants d’Israël et les fils d’Ammon. ” — <sup>28</sup>Le roi des fils d’Ammon n’écouta pas les paroles que Jephthé lui avait envoyé dire.

<sup>29</sup>L’Esprit de Jéhovah fut sur Jephthé. Il traversa Galaad et Manassé, et passa jusqu’à Maspha de Galaad, et de Maspha de Galaad il marcha contre les fils d’Ammon.

xxi, 26 ; *Jos.* xiii, 25 sv.), et c’est à ces derniers, non aux Amorrhéens directement, que les Israélites les avaient enlevées, pour les assigner aux tribus transjordaniques.

<sup>16</sup> sv. *A Cadès* : voy. *Nombr.* xx, 1. — *Au roi d’Édom* : voy. *Nombr.* xx, 14-21.

<sup>18</sup>. *Au delà de l’Arnon*, dans son cours supérieur, là où il coule encore dans le désert. — *Car l’Arnon* sépare le pays de Moab de celui des Amorrhéens.

<sup>19</sup> sv. *Comp. Nombr.* xxi, 21-25. — *Roi de* (Vulg., *qui habitait à*) *Hésebon*, sa capitale : voy. *Nombr.* xxxii, 37. — *Jusqu’à notre lieu*, la contrée de Chanaan que Dieu nous a destinée. *Vulg., jusqu’au fleuve* (du Jourdain).

<sup>20</sup>. *Ne se fia pas* aux déclarations pacifi-

ques d’Israël : *Nombr.* xxi, 22. — *Jasa*, ou *Jassa* : voy. *Jos.* xiii, 18.

<sup>24</sup>. *Ce que ton Dieu Chamos*, etc. Jephthé, chassé de bonne heure de la maison paternelle et longtemps chef de pillards, n’avait-il pas une idée exacte de la souveraineté universelle de Jéhovah, et ne le considérait-il que comme le Dieu national des Israélites, au même titre que Chamos était le Dieu d’Ammon ? Cela n’est pas absolument impossible, mais son langage s’explique de la manière la plus naturelle sans qu’il soit nécessaire de recourir à cette hypothèse. Le document où il s’exprime ainsi est un document diplomatique, rédigé suivant une forme convenue, où il n’est ni requis ni à propos que celui qui parle révèle sur toutes choses le fond de

meam, quando ascendit de Ægypto a finibus Arnon usque Jaboc atque Jordanem : nunc ergo cum pace redde mihi eam.

14. Per quos rursus mandavit Jephthe, et imperavit eis ut dicerent regi Ammon : 15. Hæc dicit Jephthe : Non tulit Israel terram Moab, nec terram filiorum Ammon : 16. sed quando de Ægypto conscenderunt, ambulavit per solitudinem usque ad Mare rubrum, et venit in Cades. 17. Misitque nuntios ad regem Edom, dicens : Dimitte me ut transeam per terram tuam. Qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui et ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cades, 18. et circumvit ex latere terram Edom, et terram Moab : venitque contra orientalem plagam terræ Moab, et castrametatus est trans Arnon : nec voluit intrare terminos Moab : 19. Arnon quippe confinium est terræ Moab. 20. Misit itaque Israel nuntios ad Sehon regem Amorrhæorum, qui habitabat in Hesebon, et dixerunt ei : Dimitte ut transeam per terram tuam usque ad fluvium. 21. Qui et ipse Israel verba despicens, non dimisit eum transire per terminos suos : sed infinita multitudine congregata egressus est contra eum in Jasa, et fortiter resistebat.

21. Tradiditque eum Dominus in manus Israel cum omni exercitu suo, qui percussit eum, et possedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius, 22. et universos fines ejus de Arnon usque Jaboc, et de solitudine usque ad Jordanem. 23. Dominus ergo Deus Israel subvertit Amorrhæum, pugnante contra illum populo suo Israel, et tu nunc vis possidere terram ejus? 24. Nonne ea quæ possidet Chamos Deus tuus, tibi jure debentur? Quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedent possessionem : 25. Nisi forte melior es Balac filio Sephor rege Moab : aut docere potes, quod jurgatus sit contra Israel, et pugnaverit contra eum, 26. quando habitavit in Hesebon, et viculis ejus, et in Aroer, et villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore nihil super hac repetitione tentastis? 27. Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me male agis, indicens mihi bella non justa. Judicet Dominus arbiter hujus diei inter Israel, et inter filios Ammon. 28. Noluitque acquiescere rex filiorum Ammon verbis Jephthe, quæ per nuntios mandaverat.

29. Factus est ergo super Jephthe Spiritus Domini, et circumiens Galaad, et Manasse, Maspha quoque

sa pensée. Jephthé se sert d'un argument *ad hominem* vis-à-vis du roi d'Ammon, et invoque tout simplement le principe général du droit des gens à cette époque. Supposez-le un fidèle et pur monothéiste, il n'aurait pas parlé autrement dans un document diplomatique adressé à des étrangers. Au congrès de Westphalie, les ambassadeurs des puissances catholiques ont admis comme principe de droit public l'axiome : *Cujus est regio, hujus est religio* : avaient-ils pour cela cessé de croire que l'Eglise catholique est la seule vraie Eglise? — *Ce que Jéhovah, etc.* : ou plus litt., *ce dont Jéhovah a dépossédé de devant nous, etc.*

25. Balac aurait pu réclamer au même titre que toi, puisqu'une grande partie de l'ancien territoire de Moab était comprise dans celui des Amorrhéens conquis par les

Israélites (*Nombr.* xxi, 26) il n'en fit rien, sachant qu'il n'avait plus aucun droit sur ces districts. S'il envoya Balaam maudire Israël, ce fut uniquement pour se garantir contre de nouvelles attaques (*Nombr.* xxii, 2).

26. *Trois cents ans*, en nombre rond. — *Aroër* : voy. *Jos.* xii, 2. — *Arnon* ; Vulg., *Jourdain* ; mais de bons manuscrits lisent *Arnon*.

27. *Juge*, décide, en donnant la victoire au représentant de la cause juste.

29. *L'Esprit de Jéhovah* : voy. iii, 10. — *Il traversa*, appelant le peuple aux armes, *Galaad*, le territoire des tribus de Ruben et de Gad entre l'Arnon et le Jaboc, et *Manassé*, la partie nord de Galaad et le pays de Basan assignés à la demi-tribu de Manassé. — *Maspha de Galaad* : voy. x, 17.

Num. 20,  
14.

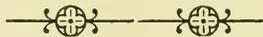
Num. 21,  
13.

Num. 22,  
2.

<sup>30</sup>Jephté fit un vœu à Jéhovah, en disant : <sup>31</sup>“ Si vous livrez entre mes mains les fils d'Ammon, celui qui sortira des portes de ma maison à ma rencontre, quand je reviendrai heureusement de chez les fils d'Ammon, sera à Jéhovah, et je l'offrirai en holocauste.”—<sup>32</sup>Jephté s'avança contre les fils d'Ammon, et Jéhovah les livra entre ses mains. <sup>33</sup>Il les battit depuis Aroër jusque vers Mennith, leur prenant vingt villes, et jusqu'à Abel-Keramim; ce fut une très grande défaite. Et les fils d'Ammon furent abaissés devant les enfants d'Israël.

<sup>34</sup>Jephté retourna dans sa maison à Maspha; et voici que sa fille sortit à sa rencontre avec des tambourins et des danses. C'était son unique enfant; hors d'elle, il n'avait ni fils ni fille. <sup>35</sup>Dès qu'il la vit, il déchira ses vêtements et dit : “ Ah! ma fille, tu me renverses et tu es parmi ceux qui me troublent. J'ai ouvert ma bouche

à Jéhovah, et je ne puis revenir en arrière.” <sup>36</sup>Elle lui dit : “ Mon père, tu as ouvert ta bouche à Jéhovah; fais-moi selon ce qui est sorti de ta bouche, puisque Jéhovah t'a vengé de tes ennemis, les fils d'Ammon.” <sup>37</sup>Et elle dit à son père : “ Que cette grâce *seulement* me soit accordée : laisse-moi libre pendant deux mois; je m'en irai, je descendrai pour aller sur les montagnes et je pleurerai ma virginité avec mes compagnes.” <sup>38</sup>Il répondit : “ Va; ” et il la laissa aller pour deux mois. Elle s'en alla, elle et ses compagnes, et elle pleura sa virginité sur les montagnes. <sup>39</sup>Les deux mois écoulés, elle revint vers son père, et il accomplit à son égard le vœu qu'il avait fait; et elle n'avait pas connu d'homme. De là vint cette coutume en Israël : <sup>40</sup>chaque année les filles d'Israël vont célébrer la fille de Jephté, le Galaadite, quatre jours par an.



<sup>31</sup>. *Celui qui sortira (le premier, ajoutée avec raison la Vulgate) des portes de ma maison* : ces expressions ne peuvent s'entendre que d'un être humain. Dans son ardent désir de battre les Ammonites et de témoigner à Dieu sa reconnaissance, ne voyant rien à nommer qui soit d'assez haut prix, il abandonne à la Providence le choix de l'offrande. Dans *et je l'offrirai, et est* explicatif.

<sup>33</sup>. *Aroër* : voy. Jos. xii, 2. — *Jusque vers* (litt. *jusqu'à la contrée de*) *Mennith*, à 6 ou 7 kilom. de Hésebon, dans la direction de Rabbath-Ammon (Eusèbe). — *Leur prenant*; d'autres, *espace qui renfermait vingt villes*. — *Abel-Keramim*, c.-à-d. *Pré des Vignes* : on croit l'avoir retrouvé près de Dibon, dans la vallée actuelle de *K'hurm-Dhiban*, c.-à-d. *Vignes de Dibon*.

<sup>34</sup>. *Avec des tambourins*, etc., avec un chœur de jeunes filles jouant du tambourin et dansant, pour célébrer la victoire de son père. Comp. *Exod.* xv, 20.

<sup>35</sup>. *Tu me renverses*, etc. Vulg., *tu m'as trompée* dans mon attente, mes désirs, etc., *et tu l'es trompée*, en croyant m'apporter

la joie. — *J'ai ouvert ma bouche*, j'ai fait un vœu.

<sup>36</sup>. *Elle lui dit*. Jephté avait-il donné à sa fille quelques explications, omises par le narrateur, le vœu étant connu du lecteur? Ou bien sa fille devinait-elle ce que son père n'osait lui dire plus clairement?

<sup>37</sup>. *Je descendrai*, des hauteurs de Maspha, sur les plateaux situés plus bas et dans leurs vallées. — *Ma virginité*, le malheur de ne pas avoir d'enfants (*Lév.* xxi, 13). Josèphe dit, *ma jeunesse*, le malheur de mourir à la fleur de l'âge.

<sup>39</sup>. *Elle n'avait pas connu*, si elle fut réellement offerte en sacrifice; ou bien : *elle ne connut pas*, si elle fut simplement consacrée au service de Jéhovah. Voy. la note du vers. 40.

<sup>40</sup>. *Célébrer sa générosité* : elle avait courageusement accepté son sort, afin de ne pas attirer la colère divine sur son père et sur son peuple.

“ On voudrait pouvoir affirmer, avec plusieurs exégètes modernes (Hengstenberg, Keil, Schoebel Auberlen, etc.), que le vain-

Galaad, et inde transiens ad filios Ammon, 30. votum vovit Domino, dicens : Si tradideris filios Ammon in manus meas, 31. quicumque primus fuerit egressus de foribus domus meæ, mihi que occurrerit revertenti cum pace a filiis Ammon, eum holocaustum offeram Domino.

32. Transivitque Jephthe ad filios Ammon, ut pugnaret contra eos : quos tradidit Dominus in manus ejus. 33. Percussitque ab Aroer usque dum venias in Mennith, viginti civitates, et usque ad Abel, quæ est vineis consita, plaga magna nimis : humiliati que sunt filii Ammon a filiis Israel.

34. Revertente autem Jephthe in Maspha domum suam, occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis et choris : non enim habebat alios liberos. 35. Qua visa, scidit vestimenta sua, et ait : Heu me filia mea decipisti me, et ipsa decepta es : aperui

enim os meum ad Dominum, et aliud facere non potero. 36. Cui illa respondit : Pater mi, si aperuisti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es, concessa tibi ultione atque victoria de hostibus tuis. 37. Dixitque ad patrem : Hoc solum mihi præsta quod deprecor : dimitte me ut duobus mensibus circumeam montes, et planctum virginitatem meam cum sodalibus meis. 38. Cui ille respondit : Vade. Et dimisit eam duobus mensibus. Cumque abiisset cum sociis ac sodalibus suis, flebat virginitatem suam in montibus. 39. Expletisque duobus mensibus, reversa est ad patrem suum, et fecit ei sicut voverat, quæ ignorabat virum. Exinde mos increbruit in Israel, et consuetudo servata est : 40. ut post anni circulum conveniant in unum filia Israel, et plangent filiam Jephthe Galaaditæ diebus quatuor.



queur des Ammonites n'exécuta pas son vœu barbare et que le sang de cette victime, si généreuse et si sympathique, fut épargné. La tradition juive et la tradition chrétienne, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, ont admis l'immolation, et quoique le texte sacré semble vouloir jeter un voile sur cette scène sanglante, il est difficile de l'expliquer dans le sens d'une simple consécration à Dieu, car cette consécration est peu en harmonie, il faut en convenir, avec les usages connus de cette époque (Vigouroux). D'autre part, remarque un autre interprète, " les sacrifices humains ont toujours été étrangers à la religion israélite, soit en vertu de son caractère moral, soit par suite de l'enseignement renfermé dans l'histoire du sacrifice d'Isaac. Il est frappant que la fille de Jephthé ne pleure point sur le sacrifice de sa vie, mais seulement sur celui de sa virginité; car une fois consacrée au service de Jéhovah, elle ne pouvait plus appartenir à aucun homme. Comment d'ailleurs le sacrifice matériel se serait-il accompli? Jephthé aurait-il conduit sa fille au sanctuaire? Mais le grand prêtre

n'aurait jamais consenti à l'immoler. L'aurait-il sacrifiée en Galaad? Mais il n'y avait là ni sanctuaire, ni autel dressé à Jéhovah. Le deuil de Jephthé et de la jeune fille s'explique suffisamment dans la supposition que dès ce moment elle fut toujours séparée de son père et vouée dans le tabernacle à l'un des services pour lequel le travail des femmes était nécessaire (*Exod.* xxxviii, 8; *I Sam.* ii, 22). " Ajoutez que même les termes, *je l'offrirai en holocauste* (vers. 31), qui ne peuvent s'entendre que d'un sacrifice proprement dit, admettent une réserve possible, celle du rachat stipulé par la loi (*Lév.* xxvii, 2 sv.), et qui consistait dans le paiement d'une somme d'argent pour le sanctuaire et dans l'offrande d'une victime. — Dans l'incertitude où nous sommes nous-même, nous laissons au lecteur la décision de cette question délicate.

Comp. Idoménee sacrifiant son fils pour obtenir un heureux retour dans sa patrie, Agamemnon immolant sa fille Iphigénie pour obtenir qu'un vent favorable pousse la flotte des Grecs au rivage de Troie.

3° — CHAP. XII. — Guerre entre Ephraïm et Israël. Mort de Jephthé.  
Abesan. Ahialon. Abdon.

Ch. XII.

**L**ES hommes d'Ephraïm, s'étant rassemblés, passèrent vers Saphon et dirent à Jephthé : " Pourquoi es-tu allé combattre les fils d'Ammon, sans nous avoir appelés à marcher avec toi? Nous allons brûler sur toi ta maison. " <sup>2</sup>Jephthé leur répondit : " J'étais, moi et mon peuple, en grande contestation avec les fils d'Ammon; alors je vous ai appelés, mais vous ne m'avez pas délivré de leurs mains. <sup>3</sup>Voyant que tu ne venais pas à mon secours, j'ai risqué ma vie et j'ai marché contre les fils d'Ammon; et Jéhovah les a livrés entre mes mains. Pourquoi donc êtes-vous monté aujourd'hui vers moi pour me faire la guerre? "

<sup>4</sup>Jephthé rassembla tous les hommes de Galaad et livra bataille à Ephraïm. Les hommes de Galaad battirent ceux d'Ephraïm, car ceux-ci avaient dit : " Vous n'êtes, ô Galaadites, que des fugitifs d'Ephraïm, au milieu d'Ephraïm et de Manassé! " <sup>5</sup>Puis les Galaadites s'emparèrent des gués du Jourdain du côté d'Ephraïm, et quand l'un des fuyards d'Ephraïm disait : " Laissez-moi passer, " ils lui demandaient : " Es-tu Ephraïmite? " il répondait : " Non. " <sup>6</sup>Ils lui disaient

alors : " Eh bien, dis : " Schibboleth. " Et il disait : " Sibboleth, " ne réussissant pas à bien prononcer *ce mot*. Aussitôt les hommes de Galaad le saisissaient et l'égorgeaient près des gués du Jourdain. Il périt en ce temps-là quarante-deux mille hommes d'Ephraïm.

<sup>7</sup>Jephthé, le Galaadite, jugea Israël pendant six ans, puis il mourut et fut enterré dans l'une des villes de Galaad.

<sup>8</sup>Après lui, Abesan de Bethléem fut juge en Israël. <sup>9</sup>Il eut trente fils et trente filles; il maria celles-ci hors de sa maison, et il fit venir du dehors trente filles pour ses fils. Il jugea Israël pendant sept ans; <sup>10</sup>ensuite Abesan mourut et fut enterré à Bethléem.

<sup>11</sup>Après lui, Ahialon de Zabulon fut juge en Israël; il jugea Israël pendant dix ans; <sup>12</sup>puis Ahialon de Zabulon mourut et fut enterré à Ajalon, dans le pays de Zabulon.

<sup>13</sup>Après lui, Abdon, fils d'Illel, de Pharathon, fut juge en Israël. <sup>14</sup>Il eut quarante fils et trente petits-fils, qui montaient sur soixante-dix ânes. Il jugea Israël pendant huit ans; <sup>15</sup>puis il mourut et fut enterré à Pharathon, dans le pays d'Ephraïm, sur la montagne des Amalécites.

CHAP. XII.

1. *Les hommes d'Ephraïm*, qui aspiraient à l'hégémonie en Israël, jaloux d'une victoire remportée sans eux, renouvellent à l'égard de Josué la querelle qu'ils avaient faite à Gédéon (viii, 1 sv.). — *Saphon* : voy. *Jos.* xiii, 27; ou bien avec les LXX, la Vulg. et d'autres, *allèrent vers le nord*.

2. *Je vous ai appelés* : cet appel n'est pas mentionné au chap. xi, sans doute parce qu'il avait été inutile; le choix que les Galaadites avaient fait de Jephthé sans consulter les chefs d'Ephraïm explique le refus de ces derniers de prendre part à l'expédition; peut-être n'avaient-ils pas communiqué à toute la tribu l'appel qui leur avait été adressé.

4. *Galaadites*, non les tribus de Ruben et de Gad comme telles, mais les guerriers de Galaad qui avaient suivi Jephthé. — *Des fugitifs*, des échappés, le rebut d'Ephraïm :

passage obscur et diversement expliqué. Ce reproche s'adresse peut-être à des Galaadites qui, pendant la longue oppression des Ammonites, avaient cherché et trouvé un refuge à l'O. du Jourdain parmi leurs frères d'Ephraïm et de Manassé : après avoir trouvé asile chez les Ephraïmites, ils se seraient passés d'eux dans la lutte contre les ennemis d'Israël.

5. *Puis, après avoir battu les Ephraïmites, les Galaadites s'emparèrent des gués du Jourdain* (iii, 28; vii, 24) *du côté d'Ephraïm*; d'autres, qui appartenaient à Ephraïm; Vulg., *par lesquels Ephraïm devait retourner*. — *L'un des fuyards* qui cherchaient à regagner leur patrie à l'O. du Jourdain.

6. *Schibboleth*, c.-à-d. *torrent*, peut-être aussi *épi* (Vulg.). Les Ephraïmites prononçaient ce mot comme si la première lettre était un *samec* ou un *sin*, et non un *schin*. —

## —\*— CAPUT XII. —\*—

Ephrathæi injuste adversus Jephthe insurgentes ad vada Jordanis, ad 42 millia occiduntur, cum vocem Scibboleth proferre non possent; quo vita functo, succedunt duces Abesan, Ahialon, et Abdon.



CCE autem in Ephraim orta est seditio : nam transeuntes contra aquilonem, dixerunt ad Jephthe :

<sup>a</sup> Quare vadens ad pugnam contra filios Ammon, vocare nos noluisti, ut pergeremus tecum? Igitur incendemus domum tuam. 2. Quibus ille respondit : Disceptatio erat mihi et populo meo contra filios Ammon vehemens : vocavique vos, ut præberetis mihi auxilium, et facere nolulistis. 3. Quod cernens posui animam meam in manibus meis, transivique ad filios Ammon, et tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui, ut adversum me consurgatis in prælium?

4. Vocatis itaque ad se cunctis viris Galaad, pugnabat contra Ephraim : percusseruntque viri Galaad Ephraim, quia dixerat : Fugitivus est Galaad de Ephraim, et habitat in medio Ephraim et Manasse. 5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis, per quæ Ephraim reversurus erat. Cumque venisset ad ea de Ephraim numero, fugiens, atque dixisset : Obsecro ut

me transire permittatis : dicebant ei Galaaditæ : Numquid Ephrathæus es? quo dicente : Non sum : 6. Interrogabant eum : Dic ergo Scibboleth, quod interpretatur Spica. Qui respondebat, Sibboleth : eadem littera spicam exprimere non valens. Statimque apprehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo millia.

7. Judicavit itaque Jephthe Galaadites Israel sex annis : et mortuus est, ac sepultus in civitate sua Galaad.

8. Post hunc judicavit Israel Abesan de Bethlehem : 9. qui habuit triginta filios, et totidem filias, quas emittens foras, maritis dedit, et ejusdem numeri filiis suis accepit uxores, introducens in domum suam. Qui septem annis judicavit Israel : 10. Mortuusque est, ac sepultus in Bethlehem.

11. Cui successit Ahialon Zabulonites : et judicavit Israel decem annis : 12. mortuusque est, ac sepultus in Zabulon.

13. Post hunc judicavit Israel Abdon, filius Illel Pharathonites : 14. qui habuit quadraginta filios, et triginta ex eis nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum, et judicavit Israel octo annis : 15. mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terræ Ephraim, in monte Amalec.

<sup>1</sup> *Ne réussissant pas*; ou bien avec Keil, *ne prenant pas garde*, ne s'appliquant pas à bien prononcer. On sait que les Français périrent de la même manière, aux *Vêpres Siciliennes*, avec le mot *ciceri*. — *En ce temps-là*, pendant toute la durée de la guerre.

7. *Fugea Israël*, les tribus à l'est du Jourdain. Le terme *jugea* n'est pas synonyme de *gouverna* : sous le régime patriarcal, il n'y a pas de place pour un chef de gouvernement; elle signifie : fut le libérateur d'Israël tant qu'il vécut; sa considération et son influence assurèrent la fidélité et la sécurité du peuple de Dieu. Comp. viii, 28. — *Dans l'une des villes* : peut-être faut-il lire *baari* anc. forme de l'état constr.), *dans sa ville de Galaad*, à Maspha.

8. *Après lui* : dans les temps qui suivirent Jephthé. *De Bethléem*, celle de la tribu de Zabulon (*Jos.* xix, 15). — *En Israël* : il s'agit surtout des tribus transjordaniques, peut-être aussi de celles du nord de Chanaan.

9. *Trentè fils*, etc. : preuve, dans la pensée de l'auteur, des richesses d'Abesan et de la bénédiction de Dieu sur lui.

10. *Mourut* : voy. la note de x, 2.

12. *Ajalon*,auj. *Faloun*, à 4 lieues à l'E. d'Accho (S. Jean d'Acro).

13. *Pharathon*,auj. village de *Ferata*, à 2 lieues et demie à l'O. S. O. de Naplouse.

15. *La montagne des Amalécites*, sur laquelle était bâtie la ville de Pharathon. Voy. la note de v, 14.

## § V. — SAMSON.

1° — CHAP. XIII. — Naissance de Samson.

Ch. XIII.

**L**ES enfants d'Israël firent encore ce qui est mal aux yeux de Jéhovah, et Jéhovah les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

<sup>2</sup> Il y avait un homme de Saraa, de la famille des Danites, nommé Manué; sa femme était stérile et ne lui avait pas donné d'enfant. <sup>3</sup> L'Ange de Jéhovah apparut à la femme et lui dit : " Tu es stérile et sans enfant; mais tu concevras et enfanteras un fils. <sup>4</sup> Et maintenant prends bien garde, ne bois ni vin ni liqueur forte, et ne mange rien d'impur, <sup>5</sup> car tu vas concevoir et enfanter un fils. Le rasoir ne passera point sur sa tête, car cet enfant sera nazaréén de Dieu dès le sein de sa mère, et c'est lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins. "

<sup>6</sup> La femme alla dire à son mari : " Un homme de Dieu est venu vers moi; il avait l'aspect d'un ange de Dieu, un aspect redoutable. Je ne lui ai pas demandé d'où il était, et il ne m'a pas fait connaître son nom; <sup>7</sup> mais il m'a dit : " Tu vas concevoir et enfanter un fils; et maintenant ne bois ni vin ni liqueur forte; et ne mange rien d'impur, parce que cet enfant sera nazaréén de Dieu dès le sein de sa mère jusqu'au jour de sa mort. "

<sup>8</sup> Alors Manué invoqua Jéhovah et dit : " Je vous prie, Seigneur, que l'homme de Dieu que vous avez envoyé vienne encore vers nous, et qu'il

nous enseigne ce que nous devons faire pour l'enfant qui naîtra! " <sup>9</sup> Dieu exauça la prière de Manué, et l'Ange de Jéhovah vint encore vers la femme; elle était assise dans un champ, et son mari n'était pas avec elle. <sup>10</sup> Elle courut aussitôt informer son mari, et lui dit : " L'homme qui est venu l'autre jour vers moi vient de m'apparaître *de nouveau*. " <sup>11</sup> Manué se leva, et, suivant sa femme, il alla vers l'homme et lui dit : " Est-ce toi qui a parlé à cette femme? " Il répondit : " C'est moi. " <sup>12</sup> Manué dit : " Maintenant, quand ta parole s'accomplira, que faudra-t-il observer à l'égard de l'enfant, et que devra-t-il faire? " <sup>13</sup> L'Ange de Jéhovah répondit à Manué : " La femme s'abstiendra de tout ce que je lui ai dit : <sup>14</sup> elle ne mangera rien de ce qui provient de la vigne, elle ne boira ni vin ni liqueur fermentée, et elle ne mangera rien d'impur : tout ce que je lui ai prescrit, elle doit l'observer. " <sup>15</sup> Manué dit à l'Ange de Jéhovah : " Permetts que nous te retenions et que nous t'appréhensions un chevreau. " <sup>16</sup> L'Ange de Jéhovah répondit à Manué : " Quand tu me retiendrais, je ne mangerais pas de ton mets; mais si tu veux préparer un holocauste, offre-le à Jéhovah. " — Manué ne savait pas que c'était l'Ange de Jéhovah. — <sup>17</sup> Et Manué dit à l'Ange de Jéhovah : " Quel est ton nom, afin que nous t'honorions, quand ta parole s'accom-

## CHAP. XIII.

1. Les chap. xi-xii s'occupaient surtout des tribus septentrionales et transjordaniques; ceux qui vont suivre concernent les tribus du midi. L'histoire de ces dernières a pu, chronologiquement, coïncider en partie avec les événements racontés dans les chapitres précédents. — *Pendant quarante ans*, après quoi Samson reçut sa mission; la délivrance commencée par ce héros ne s'acheva que sous Samuel (I Sam. vii).

2. *Saraa*, ailleurs *Saréa*, auj. village de *Sarah*, sur une colline dont les flancs sont percés de grottes sépulcrales (voy. *Jos.* xv, 33), au N. de Bethsamès (*Jos.* xv, 10). — *De la famille des Danites*, c.-à-d. de la tribu de Dan, qui ne comptait qu'une seule famille (*Nombr.* xxvi, 42, 43). Cette tribu, voisine de la Philistie, avait beaucoup à souffrir de l'oppression.

3. *L'Ange de Jéhovah*, en qui Jéhovah se personnifie pour se révéler aux hommes (*Gen.* xvi, 7).

## —\*— CAPUT XIII. —\*—

Israelitæ rursum in idololatriam lapsi, Philisthæis traduntur : Samson nasciturus ab Angelo prædicatur matri, et deinde patri, natusque a Domino benedicatur.



**R**URSUMQUE<sup>a</sup> filii Israel fecerunt malum in conspectu Domini : qui tradidit eos in manus Philistinorum quadraginta annis.

2. Erat autem quidam vir de Saraa, et de stirpe Dan, nomine Manue, habens uxorem sterilem. 3. Cui apparuit Angelus Domini, et dixit ad eam : Sterilis es et absque liberis :<sup>b</sup> sed concipies et paries filium : 4. <sup>c</sup> Cave ergo ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas : 5. quia concipies, et paries filium, cujus non tanget caput novacula : erit enim nazaréus Dei ab infantia sua, et ex matris utero, et ipse incipiet liberare Israel de manu Philistinorum.

6. Quæ cum venisset ad maritum suum, dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cum interrogassem, quis esset, et unde venisset, et quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere : 7. sed hoc respondit : Ecce concipies et paries filium : cave ne vinum bibas, nec siceram, et ne aliquo vescaris immundo : erit enim puer nazaréus Dei ab infantia sua, ex utero matris suæ usque ad diem mortis suæ.

8. Oravit itaque Manue Dominum, et ait : Obsecro Domine, ut vir Dei, quem misisti, veniat iterum, et doceat nos quid debeamus facere de puero, qui nasciturus est. 9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue, et apparuit rursum Angelus Dei uxori ejus sedenti in agro. Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quæ cum vidisset Angelum, 10. festinavit, et cucurrit ad virum suum : nuntiavitque ei, dicens : Ecce apparuit mihi vir, quem ante videram. 11. Qui surrexit, et secutus est uxorem suam : veniensque ad virum, dixit ei : Tu es qui locutus es mulieri? et ille respondit : Ego sum. 12. Cui Manue : Quando, inquit, sermo tuus fuerit expletus, quid vis ut faciat puer? aut a quo se observare debebit? 13. Dixitque Angelus Domini ad Manue : Ab omnibus, quæ locutus sum uxori tuæ, abstineat se : 14. et quidquid ex vinea nascitur, non comedat : vinum et siceram non bibat, nullo vescatur immundo : et quod ei præcepi, impleat atque custodiat. 15. Dixitque Manue ad Angelum Domini : Obsecro te ut acquiescas precibus meis, et faciamus tibi hœdum de capris. 16. Cui respondit Angelus : Si me cogis, non comedam panes tuos : si autem vis holocaustum facere, offer illud Domino. Et nesciebat Manue quod Angelus Domini esset. 17. Dixitque ad eum : Quod est tibi nomen, ut, si sermo tuus fuerit expletus, honoremus te?

4-5. Ces deux versets rapportent les conditions du nazaréat telles qu'elles sont expliquées (*Nombr.* vi, 1-8), sauf la défense de toucher un cadavre, qui ne paraît pas avoir existé pour Samson. — *Nazaréen de Dieu*, consacré à Dieu comme nazaréen. — *Et c'est lui* : l'idée de délivrance est unie à celle d'une vie consacrée à Dieu dans le renoncement aux délices de la chair et à toute impureté, effet ou image du péché.

6. *Un homme de Dieu*, l'Ange dont l'auteur vient de parler. — *Je ne lui ai pas demandé* : je n'ai pas eu cette hardiesse, tant il avait l'aspect redoutable. Vulgate, lorsque

*je lui ai demandé qui il était, d'où il venait, et quel était son nom, il n'a pas voulu me le dire.*

12. *Quand, ou car ta parole*, etc. D'autres, *que ta parole s'accomplisse!* — *Que devra-t-il faire*; d'autres, *qu'y a-t-il à faire pour lui?* Vulg., *de quoi devra-t-il s'abstenir?*

13. *La femme* (Vulg., *l'enfant*), etc. : afin que l'enfant soit nazaréen dès le ventre de sa mère (vers. 7). Il va de soi que l'enfant une fois né pratiquera les mêmes abstinences.

17. *Nous l'honorions* par des présents. Comp. *Nombr.* xxii, 17, 37; xxiv, 11.

plira? ” <sup>18</sup>L'Ange de Jéhovah lui répondit : “ Pourquoi m'interrogés-tu sur mon nom? Il est Merveilleux. ” <sup>19</sup>Manué prit le cheveau avec l'oblation et l'offrit à Jéhovah sur le rocher, et Jéhovah fit un prodige sous les yeux de Manué et de sa femme. <sup>20</sup>Comme la flamme montait de dessus l'autel vers le ciel, l'Ange de Jéhovah monta dans la flamme de l'autel. A cette vue, Manué et sa femme tombèrent la face contre terre. <sup>21</sup>Et l'Ange de Jéhovah n'apparut plus à Manué et à sa femme. Alors Manué comprit que c'était

l'Ange de Jéhovah, <sup>22</sup>et il dit à sa femme : “ Nous allons mourir, car nous avons vu Dieu. ” <sup>23</sup>Sa femme lui répondit : “ Si Jéhovah voulait nous faire mourir, il n'aurait pas reçu de nos mains l'holocauste et l'oblation, il ne nous aurait pas fait voir tout cela, ni entendre aujourd'hui de pareilles choses. ”

<sup>24</sup>La femme enfanta un fils et lui donna le nom de Samson. L'enfant grandit et Jéhovah le bénit, <sup>25</sup>et l'esprit de Jéhovah commença à le pousser à Machanêh-Dan, entre Saraa et Esthaol.

2° — CHAP. XIV. — Premier et deuxième exploit de Samson.  
Son mariage. Une énigme.

Ch. XIV.



Amson descendit à Thamna, et il vit à Thamna une femme d'entre les filles des Philistins. <sup>2</sup>Lorsqu'il fut remonté, il le déclara à son père et à sa mère, en disant : “ J'ai vu à Thamna une femme d'entre les filles des Philistins; prenez-la maintenant pour être ma femme. ” <sup>3</sup>Son père et sa mère lui dirent : “ N'y a-t-il point de femme parmi les filles de tes frères et dans tout notre peuple, que tu ailles prendre une femme chez les Philistins, qui sont incirconcis? ” Et Samson dit à son père : “ Prends celle-là pour

moi, car elle me plaît. ” <sup>4</sup>Son père et sa mère ne savaient pas que cela venait de Jéhovah; car il cherchait une occasion de querelle venant des Philistins, qui dominaient en ce temps-là sur Israël.

<sup>5</sup>Samson descendit avec son père et sa mère à Thamna. Lorsqu'ils arrivèrent aux vignes de cette ville, voici qu'un jeune lion rugissant vint à sa rencontre. <sup>6</sup>L'Esprit de Jéhovah saisit Samson; et, sans avoir rien à la main, il déchira le lion comme on déchire un cheveau. Et il ne raconta pas à son père et à sa mère ce qu'il avait

18. *Ce nom est merveilleux*, et par conséquent l'Être qu'il désigne l'est aussi : c'est le Merveilleux dans le sens le plus absolu, l'Admirable par excellence; c'est Dieu, le Verbe divin, dit S. Augustin, l'Ange du grand conseil (Is. ix, 6). Or, dit Jésus, “ nul ne connaît le Fils que le Père. ”

19. *L'oblation*, hébr. *minchah*, qui devait accompagner l'holocauste (Nomb. iv, 15 sv.). — *Le rocher*, appelé *l'autel* au verset suiv., quand Jéhovah l'aura consacré par l'acceptation du sacrifice. — *Jéhovah*, ou *l'Ange de Jéhovah* fit un prodige, sans doute le même que pour Gédéon (vi, 21) : “ Un feu s'élevant du rocher consuma la chair et l'oblation, ” comme l'indique ce qui suit.

20. *Tombèrent la face contre terre*, reconnaissant enfin et adorant l'Ange de Jéhovah.

22. *Nous allons mourir* : voy. Gen. xvi, 13; Exod. xxxiii, 20.

24. *Samson*, c'est-à-dire *l'audacieux*, le *ravageur*, forme redoublée de *schamem*. D'après l'interprétation ancienne, ce nom signifierait *semblable au soleil*, de Phébr. *schémesch*.

25. *A le pousser* à entreprendre la lutte contre les Philistins. — *Machanêh-Dan*, c'est-à-dire *camp de Dan* (Vulg.), derrière, c'est-à-dire à l'O. de Cariathiarim (Jos. ix, 17); c'était là sans doute qu'habitait la famille de Samson et que Samson lui-même fut enterré : voy. xviii, 12, où l'origine de ce lieu est expliquée. — *Saraa*, *Esthaol* : voy. Jos. xv, 33.

#### CHAP. XIV.

1. *Thamna*, hébr. *Thimna*, Vulg. *Thamnata*, à 1 lieue à l'O. de Bethsamès (Jos. xv, 10); aujourd'hui monceau de ruines, *Khirbet-Tibnsh*, éparsé sur les flancs d'une colline

<sup>d</sup>Gen. 32, 29.

18. Cui ille respondit : <sup>d</sup> Cur quæris nomen meum, quod est mirabile? 19. Tulit itaque Manue hædum de capris, et libamenta, et posuit super petram, offerens Domino, qui facit mirabilia : ipse autem et uxor ejus intuebantur. 20. Cumque ascenderet flamma altaris in cœlum, Angelus Domini pariter in flamma ascendit. Quod cum vidissent Manue et uxor ejus, proni ceciderunt in terram, 21. et ultra eis non apparuit Angelus Domini. Statimque intellexit Manue, Angelum Domini esse, 22. et dixit ad uxorem suam : Morte moriemur, quia vidimus Deum. 23. Cui respondit mulier : Si Dominus nos vellet occidere, de manibus nostris holocaustum et libamenta non suscepisset, nec ostendisset nobis hæc omnia, neque ea, quæ sunt ventura, dixisset.

24. Peperit itaque filium, et vocavit nomen ejus Samson. Crevitque puer, et benedixit ei Dominus. 25. Cœpitque Spiritus Domini esse cum eo in castris Dan inter Saraa et Esthaol.



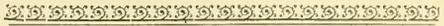
(moins élevée que Saraa). Une partie de ses débris a servi à bâtir le village actuel d'el-Bridje.

2. *Prenez-la*, demandez-la pour moi : comp. *Gen.* xxiv; xxxiv, 4.

3. La Loi (*Exod.* xxxiv, 16, *Deut.* vii, 3 sv.) n'interdisait formellement aux Israélites que les alliances avec les filles de Chanaan; mais ils avaient les mêmes raisons pour ne pas s'allier aux Philistins, que le livre de Josué assimile aux Chananéens (xiii, 3).

4. *Il cherchait* : le sujet peut-être *Samson* ou *Jéhovah*; ce dernier nom paraît mieux convenir au contexte.

5. *Un jeune lion* : ces lieux abondaient autrefois en bêtes fauves, comme l'attestent les noms que portaient les localités d'alentour : *Lebaath* (les lionnes, *Jos.* xv, 32), *Salebim* (hébr. *Schaalabbin*, les chacals, *Jos.* xix, 42), etc. Aujourd'hui les lions ont disparu de



❖ CAPUT XIV. ❖

Samson uxorem ducit Philisthæam; quam cum viseret, leonem laceravit, in cujus ore postmodum reperto melle, sumpsit ab eo parabolam : qua sodalibus proposita, illi interpretationem per Samsonis uxorem intellexerunt.



DESCENDIT ergo Samson in Thamnatha : vidensque ibi mulierem de filiabus Philisthiim, 2. ascendit, et nuntiavit patri suo, et matri suæ, dicens : Vidi mulierem in Thamnatha de filiabus Philisthinorum : quam quæso ut mihi accipiat uxorem. 3. Cui dixerunt pater et mater sua : Numquid non est mulier in filiabus fratrum tuorum, et in omni populo meo, quia vis accipere uxorem de Philisthiim, qui incircumcisi sunt? Dixitque Samson ad patrem suum : hanc mihi accipe : quia placuit oculis meis. 4. Parentes autem ejus nesciebant quod res a Domino fieret, et quæreret occasionem contra Philisthiim : eo enim tempore Philisthiim dominabantur Israeli.

5. Descendit itaque Samson cum patre suo et matre in Thamnatha. Cumque venissent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis sævus, et rugiens, et occurrit ei. 6. Irruit au-

ces montagnes, mais on y rencontre encore de nombreux chacals. — *A sa rencontre* : à ce moment Samson était séparé de ses parents.

6. *L'Esprit de Jéhovah saisit Samson*, et mit en lui une force prodigieuse. — *Sans avoir à la main aucune arme* : comp. I *Sam.* xvii, 34 sv. II, xxiii, 30. — *Il déchira*, probablement après l'avoir étouffé entre ses bras (Josèphe), comme fit plus tard l'athlète Polydamas (Suidas). Les monuments assyriens nous offrent souvent la représentation du géant Izdubar étouffant un lion sous son bras gauche : c'était, dans leur pensée, l'image la plus expressive de la force corporelle. — *Son père et sa mère n'ayant pas été témoins du fait*, Samson le leur laissa ignorer : remarque en vue de ce qui suit.

fait. <sup>7</sup> Il descendit et parla à la femme, et elle lui plut.

<sup>8</sup> Quelque temps après, s'étant rendu de nouveau à *Thamna* pour l'épouser, il fit un détour pour voir le cadavre du lion, et voici qu'il y avait un essaim d'abeilles et du miel dans le corps du lion. <sup>9</sup> Il en prit dans ses mains et en mangea chemin faisant; et lorsqu'il fut arrivé près de son père et de sa mère, il leur en donna et ils en mangèrent; mais il ne leur dit pas qu'il l'avait pris dans le corps du lion.

<sup>10</sup> Le père de Samson descendit

“ De celui qui mange est sorti ce qui se mange,  
Du fort est sorti le doux.”

Pendant trois jours, ils cherchèrent en vain l'explication de l'énigme.

<sup>15</sup> Le septième jour, ils dirent à la femme de Samson : “ Persuade à ton mari de nous expliquer l'énigme; sinon, nous te brûlerons, toi et la maison de ton père. C'est pour nous dépouiller que vous nous avez invités, sans doute? ” <sup>16</sup> La femme de Samson pleurait auprès de lui et disait : “ Tu n'as pour moi que de la haine, et tu ne m'aimes pas. Tu as proposé une énigme aux fils de mon

“ Quoi de plus doux que le miel?  
Et quoi de plus fort que le lion? ”

Et il leur dit : “ Si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse, vous n'auriez pas deviné mon énigme.”

<sup>19</sup> L'Esprit de Jéhovah le saisit, et il descendit à Ascalon. Il y tua trente

chez la femme; et là Samson donna un festin, car c'était la coutume des jeunes gens. <sup>11</sup> Dès qu'on le vit, on invita trente compagnons pour être avec lui. <sup>12</sup> Samson leur dit : “ Je vais vous proposer une énigme. Si vous me l'expliquez pendant les sept jours du festin, et si vous la devinez, je vous donnerai trente tuniques et trente vêtements de rechange; <sup>13</sup> mais si vous ne pouvez pas me l'expliquer, c'est vous qui me donnerez trente tuniques et trente vêtements de rechange.” Ils lui dirent : “ Propose ton énigme, que nous l'entendions.” <sup>14</sup> Il leur dit :

peuple, et tu ne me l'as pas expliquée! ” Il lui répondit : “ Je ne l'ai expliquée ni à mon père ni à ma mère, et je te l'expliquerais.” <sup>17</sup> Elle pleura ainsi devant lui pendant les sept jours que dura le festin; le septième jour, comme elle le tourmentait, il lui donna l'explication de l'énigme, et elle la fit connaître aussitôt aux enfants de son peuple. <sup>18</sup> Les gens de la ville dirent à Samson le septième jour, avant le coucher du soleil :

hommes, et ayant pris leurs dépouilles, il donna les vêtements de rechange à ceux qui avaient expliqué l'énigme. Puis, enflammé de colère, il monta à la maison de son père. <sup>20</sup> Et

7. *Et parla à la femme*, après que son père et sa mère l'eurent demandée en mariage; auparavant il n'avait fait que la voir (vers. 1).

8. *Après les fiançailles*. — *S'étant rendu*, avec son père et sa mère (vers. 9). — *Pour l'épouser* et la ramener chez lui. — *Un essaim d'abeilles* : les abeilles fuient les cadavres, mais non les ossements desséchés. Or, en Orient, surtout en été, les cadavres d'hommes et d'animaux se dessèchent en quelques jours, sans entrer en putréfaction. Hérodote (V, 114) raconte que les abeilles firent du miel dans le crâne du tyran Onésilos, dont la tête avait été suspendue.

10. *Un festin*, soit pour préluder à la fête des noces, soit le premier jour de la fête elle-même.

11. Dès que les parents de la jeune fille virent Samson arriver seul, sans l'escorte habituelle des amis de l'époux (Matth. ix, 15), ils désignèrent, pour l'accompagner, 30 jeunes gens des leurs, des Philistins, très nombreux à *Thamna*, sinon les maîtres de la ville.

12. *Une énigme* : le goût des Orientaux pour les énigmes et les jeux de mots est un des traits de leur caractère; il régnait aussi chez les anciens Grecs. — *Tuniques* : l'habit de dessous, notre chemise. — *Vêtements de*

tem Spiritus Domini in Samson, et dilaceravit leonem, quasi hædum in frusta discerpens, nihil omnino habens in manu : et hoc patri et matri noluit indicare. 7. Descenditque et locutus est mulieri, quæ placuerat oculis ejus.

8. Et post aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut videret cadaver leonis, et ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis. 9. Quem cum sumpsisset in manibus, comedebat in via : veniensque ad patrem suum et matrem, dedit eis partem, qui et ipsi comederunt : nec tamen eis voluit indicare quod mel de corpore leonis assumpserat.

10. Descendit itaque pater ejus ad mulierem, et fecit filio suo Samson convivium : sic enim juvenes facere consueverant. 11. Cum ergo cives loci illius vidissent eum, dederunt ei sodales triginta ut essent cum eo. 12. Quibus locutus est Samson : Proponam vobis problema : quod si solveritis mihi intra septem dies convivii, dabo vobis triginta sindones, et totidem tunicas : 13. sin autem non potueritis solvere, vos dabit mihi triginta sindones, et ejusdem numeri tunicas. Qui responderunt ei : Proponere problema, ut audiamus. 14. Dixitque eis : De

comedente exivit cibis, et de forti egressa est dulcedo : nec potuerunt per tres dies propositionem solvere.

15. Cumque adesset dies septimus, dixerunt ad uxorem Samson : Blandire viro tuo, et suade ei ut indicet tibi quid significet problema : quod si facere nolueris, incendemus te, et domum patris tui : an idcirco vocastis nos ad nuptias ut spoliaretis?

16. Quæ fundebat apud Samson lacrymas, et querebatur dicens : Odisti me, et non diligis : idcirco problema, quod proposuisti filiis populi mei, non vis mihi exponere. At ille respondit : Patri meo et matri nolui dicere : et tibi indicare potero?

17. Septem igitur diebus convivii flebat ante eum : tandemque die septimo cum ei esset molesta, exposuit. Quæ statim indicavit civibus suis. 18. Et illi dixerunt ei die septimo ante solis occubitum : Quid dulcius melle, et quid fortius leone? Qui ait ad eos : Si non arassetis in vitula mea, non invenissetis propositionem meam.

19. Irruit itaque in eum Spiritus Domini, descenditque Ascalonem, et percussit ibi triginta viros : quorum ablatas vestes dedit iis, qui problema solverant. Iratusque nimis ascendit in domum patris sui : 20. uxor autem ejus accepit mari-

*rechange*, qu'on change souvent : précieux ; ou bien, *vêtements de fête* : comp. *Gen.* xlv, 22.

14. *Celui qui mange*, le lion. Plusieurs Pères ont vu dans ce lion la figure de J.-C., le lion de la tribu de Juda (*Gen.* xlix, 9; *Apoc.* iv et v), d'où sont sortis le miel de l'Eucharistie et l'essaim des fidèles. — *Pendant trois jours* : après quoi ils ne s'en occupèrent plus, jusqu'au septième.

15. *Le septième jour* : plusieurs préféreraient lire *harebiyi*, le quatrième jour (LXX, Pesch. Arab.). *Persuade*, etc. : la Vulgate donne bien le sens des paroles trop concises de l'Ébreu : *Cresse ton mari et persuade-lui de l'indiquer le sens de l'énigme*, pour nous le faire connaître ensuite à son insu.

17. *Pendant les sept jours* : comment concilier cette donnée avec les premiers mots du vers. 15? Ou bien les jeunes gens s'étaient

adressés dès le premier jour à la femme de Samson, sans que l'auteur ait rapporté cette première démarche ; ou bien la femme de Samson, après avoir d'elle-même, par pure curiosité, interrogé son mari dès le premier jour, renouvela sa demande, le septième, avec des instances bien justifiées par la menace des Philistins.

18. *Les gens de la ville*, les 30 jeunes gens. — *Labouré avec ma génisse*, locution proverbiale facile à comprendre.

19. *L'Esprit de Jéhovah le saisit*, lui inspira ce dessein et lui donna une force surnaturelle pour l'accomplir. — *Ascalon*, une des 5 capitales de la Philistie, sur le bord de la mer. — *Il monta*, sans sa femme.

20. Quoique justement irrité contre sa femme, Samson ne songeait nullement à s'en séparer (xv, 1). Au lieu de chercher à l'apaiser, les parents de la jeune femme la donnèrent à l'un des 30 compagnons qui

la femme de Samson fut donnée à l'un de ses compagnons qu'il s'était choisi pour ami.

3° — CHAP. XV. — Troisième et quatrième exploit de Samson.

Ch. XV.



Uelque temps après, à l'époque de la moisson des blés, Samson alla voir sa femme, en apportant un chevreau. Il dit : " Je veux entrer auprès de ma femme dans sa chambre." Mais son père lui refusa l'entrée, <sup>2</sup>en disant : " J'ai pensé que tu avais pour elle de la haine, et je l'ai donnée à ton ami. Est-ce que sa jeune sœur n'est pas plus belle qu'elle? Qu'elle soit ta femme à sa place. " <sup>3</sup>Samson leur dit : " Cette fois je serai innocent envers les Philistins, si je leur fais du mal. " <sup>4</sup>Et Samson s'en alla. Il attrapa trois cents renards et ayant pris des torches, il attacha les renards queue contre queue, et mit une torche entre les deux queues. <sup>5</sup>Il alluma ensuite les torches et lâcha les renards dans les moissons des Philistins; il embrasa *ainsi* les tas de gerbes, les blés sur pied et jusqu'aux plantations d'oliviers. <sup>6</sup>Les Philistins dirent : " Qui a fait cela? " On répondit : " C'est Samson, le gendre du Thamnéen, parce que celui-ci lui a pris sa femme et l'a donnée à son ami. " Et les Philistins étant montés, ils la brûlèrent, elle et son père. <sup>7</sup>Samson leur dit : " C'est ainsi que vous agissez! Eh bien, je ne cesserai qu'après m'être vengé de vous. " <sup>8</sup>Et il les battit rudement, cuisse et han-

che; il descendit ensuite et se retira dans la caverne du rocher d'Étam.

<sup>9</sup>Alors les Philistins se mirent en marche et campèrent en Juda, se répandant en Léchi. <sup>10</sup>Les hommes de Juda dirent : " Pourquoi êtes-vous montés contre nous? " Ils répondirent : " Nous sommes montés pour lier Samson, afin de le traiter comme il nous a traités. " <sup>11</sup>Trois mille hommes de Juda descendirent donc à la caverne du rocher d'Étam, et dirent à Samson : " Ne sais-tu pas que les Philistins sont nos maîtres? Qu'est-ce que tu nous a fait là? " Il leur répondit : " Je les ai traités comme ils m'ont traité. " <sup>12</sup>Ils lui dirent : " Nous sommes descendus pour te lier, afin de te livrer entre les mains des Philistins. " Samson leur dit : " Jurez-moi que vous ne voulez pas me tuer. " <sup>13</sup>Ils lui répondirent : " Non; nous voulons seulement te lier et te livrer entre leurs mains, mais nous ne te ferons pas mourir. " Et l'ayant lié de deux cordes neuves, ils le firent monter du rocher.

<sup>14</sup>Lorsqu'il arriva à Léchi, les Philistins vinrent à sa rencontre en poussant des cris de joie. Alors l'Esprit de Jéhovah le saisit, et les cordes qu'il avait aux bras devinrent comme des fils de lin brûlés par le feu, et ses liens tombèrent de ses mains. <sup>15</sup>Trou-

formaient l'escorte de Samson le jour de son mariage (vers. 11), probablement à celui qui lui-même avait choisi pour conduire la fiancée, et que S. Jean appelle *l'ami de l'époux* (iii, 29), le *paranymphe*.

CHAP. XV.

1. *La moisson des blés* se faisait en mai. — *Un chevreau*, présent en usage (Gen. xxxviii, 17). — *Dans sa chambre*, l'appartement des femmes : en laissant sa femme dans la maison de son père, Samson n'avait pas entendu rompre définitivement avec elle.

3. *Cette fois*, etc. Sens : A partir de ce jour, j'ai le droit de faire aux Philistins tout

le mal que je pourrai. Samson voit dans la conduite de son beau-père l'influence des mauvaises dispositions des Philistins vis-à-vis d'Israël, et il veut venger sur toute la nation, au moins sur la ville de Thamna, l'injure qu'il a reçue.

4. *Renards*, plus exactement *chacals*, animaux très voisins du renard.

5. *Et lâcha les renards*, non pas tous en une fois, mais successivement. — *Embrasa*, etc. : la plaine de la Séphéla, sauf une bande de sable stérile sur le rivage de la Méditerranée, est, au printemps, un vaste champ de blé, où ondulent de légers mamelons couverts de riches vergers.

tum unum de amicis ejus et pro-  
nubis.

—\*— CAPUT XV. —\*—

Trecentis vulpibus et faculis Samson Philisthæorum segetes incendit, et fractis funibus quibus ligatus erat, mille Philisthæos asini maxilla prostravit, e cujus dente molari aquæ sitienti fluxerunt.



OST aliquantulum autem temporis, cum dies triticeæ messis instarent, venit Samson, invisere volens uxorem suam, et attulit ei hœdum de capris. Cumque cubiculum ejus solito vellet intrare, prohibuit eum pater illius, dicens : 2. Putavi quod odisses eam, et ideo tradidi illam amico tuo : sed habet sororem, quæ junior et pulchrior illa est, sit tibi pro ea uxor. 3. Cui Samson respondit : Ab hac die non erit culpa in me contra Philisthæos : faciam enim vobis mala. 4. Perrexitque et cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas, et faces ligavit in medio : 5. quas igne succendens, dimisit, ut huc illucque discurrerent. Quæ statim perrexerunt in segetes Philisthinorum. Quibus succensis, et comportatæ jam fruges, et adhuc stantes in stipula, concrematae sunt, in tantum, ut vineas quoque et oliveta flamma consumeret. 6. Dixeruntque Philisthiim : Quis fecit hanc rem? Quibus dictum est : Samson gener Thamnathæi : quia tulit uxorem ejus, et alteri tradidit, hæc operatus

est. Ascenderuntque Philisthiim : et combusserunt tam mulierem quam patrem ejus. 7. Quibus ait Samson : Licet hæc feceritis, tamen adhuc ex vobis expetam ultionem, et tunc quiescam. 8. Percussitque eos ingenti plaga, ita ut stupentes suram femori imponent. Et descendens habitavit in spelunca petrae Etam.

9. Igitur ascendentes Philisthiim in terram Juda castrametati sunt in loco, qui postea vocatus est Lechi, id est, maxilla, ubi eorum effusus est exercitus. 10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda : Cur ascendistis adversum nos? Qui responderunt : Ut ligemus Samson, venimus, et reddamus ei quæ in nos operatus est. 11. Descenderunt ergo tria milia virorum de Juda, ad specum silicis Etam, dixeruntque ad Samson : Nescis quod Philisthiim imperent nobis? quare hoc facere voluisti? Quibus ille ait : Sicut fecerunt mihi, sic feci eis. 12. Ligare, inquit, te venimus, et tradere in manus Philisthinorum. Quibus Samson, Jurate, ait, et spondete mihi quod non occidatis me. 13. Dixerunt : Non te occidemus, sed victum trademus. Ligaveruntque eum duobus novis funibus, et tulerunt eum de petra Etam.

14. Qui cum venisset ad locum Maxillæ, et Philisthiim vociferantes occurrissent ei, irruit Spiritus Domini in eum : et sicut solent ad odorem ignis lina consumi, ita vincula quibus ligatus erat, dissipata sunt et soluta. 15. Inventamque maxillam,

6. *Ils brûlèrent* la maison du beau-père de Samson avec tous ceux qui s'y trouvaient.

8. *Cuisse et hanche* (d'autres, *dos et ventre*), expression proverbiale : complètement, sans miséricorde. — *Etam*, à chercher dans les environs de Rémon (hébr. *Rimmon*) : voy. *Jos.* xv, 32. Les derniers contreforts des montagnes de Juda, vers Déir-Dubbân, sont percées de nombreuses excavations, habitations antiques des Troglodytes, dont la Bible a conservé le souvenir sous le nom de Horrhéens, ou habitants des cavernes.

9. *Jusqu'à Lechi* (c.-à-d. *mâchoire*), jus-

qu'à l'endroit qui fut ainsi nommé plus tard (Vulg.) : voy. vers. 17 et 19.

11. Résignés à la servitude, les Judæites, au lieu de reconnaître Samson comme un libérateur et de s'unir à lui contre les Philistins, se préparent à le livrer à ses ennemis.

13. *Ils le firent monter...* et le conduisirent au camp des Philistins.

14. *L'Esprit de Jéhovah*, un esprit de force : comp. xiv, 19.

15. *Fralche* : la mâchoire d'un âne récemment tué, par conséquent plus dure et plus

vant une mâchoire d'âne fraîche, il étendit la main, la saisit et en tua mille hommes. <sup>16</sup>Et Samson dit :

“ Avec une mâchoire d'âne, un monceau, deux monceaux !  
Avec une mâchoire d'âne, j'ai frappé mille hommes. ”

<sup>17</sup>Quand il eut achevé de parler, il jeta loin de lui la mâchoire, et nomma ce lieu Ramath-Léchi.

<sup>18</sup>Dévoré par la soif, il invoqua Jéhovah, et dit : “ C'est vous qui avez accordé par la main de votre serviteur cette grande délivrance ; et maintenant faut-il que je meure de soif et que je tombe entre les mains des

incirconcis ? ” <sup>19</sup>Et Dieu fendit le rocher creux qui est à Léchi, et il en sortit de l'eau. Samson but, son esprit se ranima et il reprit vie. C'est pourquoi on a appelé cette source En-Hakkoré ; elle existe à Léchi, jusqu'à ce jour.

<sup>20</sup>Samson jugea Israël, au temps des Philistins, pendant vingt ans.

#### 4° — CHAP. XVI. — Samson et Dalila. Chute et mort de Samson.

Ch. XVI.



Amson alla à Gaza ; il y vit une courtisane, et il entra chez elle. <sup>2</sup>On l'annonça aux gens de Gaza, en disant : “ Samson est venu ici. ” Et ils l'envoyèrent et se tinrent en embuscade toute la nuit à la porte de la ville. Ils se tinrent tranquilles toute la nuit, en disant : “ Attendons jusqu'au point du jour, et nous le tuons. ” <sup>3</sup>Samson demeura couché jusqu'à minuit ; à minuit, il se leva, et saisissant les battants de la porte de la ville et les deux poteaux, il les arracha avec la barre, les mit sur ses épaules et les porta

sur le sommet de la montagne qui regarde Hébron.

<sup>4</sup>Après cela, il aima une femme dans la vallée de Sorec ; elle se nommait Dalila. <sup>5</sup>Les princes des Philistins montèrent vers elle et lui dirent : “ Flatte-le pour savoir où git sa grande force, et comment nous pourrions nous rendre maîtres de lui, afin de le lier et de le dompter, et nous te donnerons chacun mille et cent sicles d'argent. ” <sup>6</sup>Dalila dit à Samson : “ Dis-moi, je te prie, où git ta grande force, et avec quoi il faudrait te lier pour te dompter ? ” <sup>7</sup>Samson lui dit :

résistante. — *Mille hommes*, en nombre rond : un très grand nombre. Les Philistins effrayés avaient pris la fuite ; Samson n'eut qu'à les poursuivre et à les tuer les uns après les autres.

<sup>16</sup>. *Samson dit*, chantant lui-même son exploit. — *J'ai frappé* à mort. — *Un monceau, deux monceaux* : j'ai fait des monceaux de morts. Il y a en hébreu un jeu de mots, le même terme signifiant *âne* et *monceau*. La Vulg. traduit ce verset : *avec une mâchoire d'âne, avec la mandibule d'un ânon, je les ai détruits et j'ai tué mille hommes*.

<sup>17</sup>. *De parler* ; Vulg., *de chanter* ces paroles, qui sont réellement un chant de triomphe. — *Ramath-Léchi* (c.-à-d. *hauteur de Léchi* ou *de la mâchoire*), auj. probablement ruines d'*Ain-el-Lechi*, au N. O. de Bethléem. On y trouve une source abondante, qui forme un étang au pied de la montagne : c'est la source d'*En-Hakkoré*, vers. 19.

<sup>19</sup>. *Le rocher creux*, propr. *la cavité*, en hébr. *machesch*, etc. La Vulg., après les

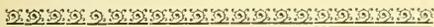
anciens rabbins, donnant à *machesch* le sens d'*alvéole* ou cavité dentaire, traduit, *ouvrit une dent molaire de la mâchoire* (en hébr. *léchi*), et il en sortit, etc. ; mais cette source existant encore au temps de l'auteur du livre, cette explication n'est guère possible. — *De l'eau*, comme au mont Horeb (*Exod.* xvii, 6) et à Cadès (*Nombr.* xx, 8, 11). — *En-Hakkoré*, c.-à-d. *source de celui qui invoque* (Vulg.). N'est-ce pas à ce passage qu'est empruntée la parole figurée de *Ps.* cx, 7 ?

<sup>20</sup>. *Au temps de la domination des Philistins*.

Keil : Cette donnée clôt l'histoire de la judicature proprement dite de Samson. Les faits relatés au chap. xvi se rapportent à sa chute et à sa mort : il se vengera encore des Philistins, mais sans procurer la délivrance d'Israël. L'auteur ne voudrait-il pas dire, au contraire, que ce fut à la suite de ces exploits que Samson devint juge en Israël, c.-à-d. parmi les tribus du midi, et qu'il le demeura pendant 20 ans ?

id est, mandibulam asini, quæ jacebat, arripiens, interfecit in ea mille viros, 16. et ait : In maxilla asini, in mandibula pulli asinarum delevi eos, et percussi mille viros. 17. Cumque hæc verba canens complisset, projecit mandibulam de manu, et vocavit nomen loci illius Ramathlechi, quod interpretatur elevatio maxillæ.

18. Sitiensque valde, clamavit ad Dominum, et ait : Tu dedisti in manu servi tui salutem hanc maximam atque victoriam : en siti morior, incidamque in manus incircumcisorum. 19. Aperuit itaque Dominus molarem dentem in maxilla asini, et egressæ sunt ex eo aquæ. Quibus haustis, refocillavit spiritum, et vires recepit. Idcirco appellatum est nomen loci illius, Fons invocantis de maxilla, usque in præsentem diem. 20. <sup>a</sup>Judicavitque Israel in diebus Philisthiim viginti annis.



—\*— CAPUT XVI. —\*—

Samson, observantibus eum custodibus, portas Gazæ urbis in montem detulit : a Dalila autem, cui sæpius illuserat, cognita causa fortitudinis, detonsus, illuditur, et excæcatur ab hostibus ; quos tandem una secum interemit, videlicet 3000 Philisthæorum.

CHAP. XVI.

1. *Samson*, confiant dans sa force, ose aller à *Gaza*, ville Philistine (*Jos. xi, 22*). Ici la Bible ne dit plus que " cela venait de Jérovah (xiv, 4). "

2. *Ils se tinrent tranquilles*, probablement se livrèrent au sommeil, dans la persuasion que Samson ne quitterait qu'à la fin de la nuit la maison de la courtisane ; d'ailleurs, les portes de la ville étaient fermées jusqu'au jour.

3. *La barre* servant à tenir les battants fermés. — *La montagne qui regarde*, qui est dans la direction d'*Hébron* : d'après la tradition, ce serait une colline appelée el Montar, à une petite lieue au S. O. de cette ville. Mais à quoi bon Samson eût-il transporté si loin ce lourd fardeau ? Il est plus probable qu'il s'agit d'une colline peu distante de *Gaza* et se dirigeant vers l'est, du côté d'*Hébron*.

4. *Vallée de Sorec*, auj. vallée de *Surar*,



BIIT quoque in Gazam, et vidit ibi mulierem meretricem, ingressusque est ad eam. 2. Quod cum audissent Philisthiim, et percrebuisset apud eos, intrasse urbem Samson, circumdederunt eum, positis in porta civitatis custodibus : et ibi tota nocte cum silentio præstolantes, ut facto mane exeuntem occiderent. 3. Dormivit autem Samson usque ad medium noctis : et inde consurgens apprehendit ambas portæ fores cum postibus suis et sera, impositasque humeris suis portavit ad verticem montis, qui respicit Hebron.

4. Post hæc amavit mulierem, quæ habitabat in valle Sorec, et vocabatur Dalila. 5. Veneruntque ad eam principes Philisthinorum, atque dixerunt : Decipe eum, et discite ab illo, in quo habeat tantam fortitudinem, et quo modo eum superare valeamus, et vinctum affligere : quod si feceris, dabimus tibi singuli mille et centum argenteos. 6. Locuta est ergo Dalila ad Samson : Dic mihi, obsecro, in quo sit tua maxima fortitudo, et quid sit quo ligatus erumpere nequeas ? 7. Cui respondit Samson : Si septem nerveicis funibus necdum siccis, et adhuc humentibus

entre Saraa et Bethsamès. — *Dalila*, appelée *courtisane* par Josèphe, ne fut sans doute jamais la femme légitime de Samson. S. Ambroise (*Apol. 2 David. cap. 3*) : " Samson, fort et vaillant, étouffa un lion, mais il ne put étouffer son amour. Il rompit les liens de ses ennemis, mais il ne rompit pas les liens de ses passions. Il embrasa les moissons des Philistins, et lui-même, dévoré du feu de l'amour d'une seule femme, il perdit la riche moisson de ses vertus. "

5. *Flatte-le pour savoir* ; litt., *persuade-le et vois* où gît : ces païens superstitieux songeaient sans doute à quelque amulette. — *Mille et cent sicles*, mille sicles et plus. Le sicle était le poids de 14 gr. 2 ; d'où mille sicles : 2830 fr. Samson était donc bien redouté !

7. *Cordes de boyau*, telles qu'on en mettait aux arcs, aux cithares, aux machines de guerre, hébr. *jetharim* (différent de *abothim*, vers. 11).

“ Si l'on me liait avec sept cordes fraîches, qui ne seraient pas encore sèches, je deviendrais faible et je serais comme un autre homme. ”

<sup>8</sup> Les princes des Philistins apportèrent à Dalila sept cordes fraîches, qui n'étaient pas encore sèches; et elle le lia avec ces cordes. — <sup>9</sup> Or elle avait des gens en embuscade dans sa chambre. — Elle lui dit : “ Les Philistins sont sur toi, Samson! ” Et il rompit les cordes, comme se rompt un cordon d'étope quand il sent le feu; et l'on ne connut pas le secret de sa force.

<sup>10</sup> Dalila dit à Samson : “ Tu t'es joué de moi et tu m'as dit des mensonges. Maintenant, je te prie, indique-moi avec quoi il faut te lier. ”

<sup>11</sup> Il lui dit : “ Si on me liait avec des cordes neuves, n'ayant servi à aucun usage, je deviendrais faible, et je serais comme un autre homme. ” <sup>12</sup> Dalila prit des cordes neuves, avec lesquelles elle le lia. Et elle lui dit : “ Les Philistins sont sur toi, Samson! ” — Or des gens se tenaient en embuscade dans la chambre. — Et il rompit comme un fil les cordes qu'il avait aux bras.

<sup>13</sup> Dalila dit à Samson : “ Jusqu'à présent tu t'es joué de moi, et tu m'as dit des mensonges. Fais-moi connaître avec quoi il faut te lier. ” Il lui dit : “ Tu n'as qu'à tisser les sept tresses de ma tête avec le tissu. ” <sup>14</sup> Et elle les fixa avec la cheville. Puis elle lui dit : “ Les Philistins sont sur toi, Samson! ” Et se réveillant de son sommeil, il arracha la cheville du métier et le tissu.

<sup>15</sup> Elle lui dit : “ Comment peux-tu dire : Je t'aime! puisque ton cœur n'est pas avec moi? Voilà trois fois que tu t'es joué de moi, et que tu ne m'as pas fait connaître où git ta grande force. ” <sup>16</sup> Elle le tourmentait *ainsi* chaque jour et le fatiguait de ses instances; à la fin, son âme s'impatienta jusqu'à en mourir; <sup>17</sup> il lui ouvrit tout son cœur et lui dit : “ Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, car je suis nazaréen de Dieu dès le sein de ma mère. Si j'étais rasé, ma force m'abandonnerait, je deviendrais faible et je serais comme tous les autres hommes. ” <sup>18</sup> Dalila vit qu'il lui avait ouvert tout son cœur; elle envoya appeler les princes des Philistins et leur fit dire : “ Montez cette fois, car il m'a ouvert tout son cœur. ” Et les princes des Philistins montèrent vers elle, apportant l'argent dans leurs mains. <sup>19</sup> Elle l'endormit sur ses genoux, et ayant appelé l'homme, elle fit raser les sept tresses de la tête de Samson, et commença à le dompter, et sa force se retira de lui. <sup>20</sup> Elle dit alors : “ Les Philistins sont sur toi, Samson! ” Il se réveilla de son sommeil et dit : “ Je me tirerai d'affaire comme les autres fois, et je me dégagerai; ” car il ne savait pas que Jéhovah s'était retiré de lui. <sup>21</sup> Les Philistins le saisirent et lui crevèrent les yeux, et l'ayant fait descendre à Gaza, ils le lièrent d'une double chaîne d'airain. Il tournait la meule dans la prison.

<sup>22</sup> Cependant les cheveux de sa tête commençaient à repousser depuis qu'il avait été rasé. <sup>23</sup> Les princes des

9. *Des gens* (litt. *quelqu'un*, probablement dans le sens collectif) *en embuscade*, prêts à fondre sur Samson quand il aurait perdu ses forces. — *Quand il sent le feu*, qu'il a passé par le feu.

13. *Les sept tresses* formées par la chevelure de Samson servant comme de trame. — *Le tissu* qu'elle fabriquait sur son métier à tisser.

14. *Et*, après avoir fait cet entrelacement pendant le sommeil de Samson (LXX), *elle le fixa* plus solidement encore au tissu *avec la cheville* du métier. D'autres, *elle le fixa*

*dans le mur* (LXX), ou *contre terre* (Vulg.) *avec une cheville*. — *Il arracha du métier* à tisser, avec sa chevelure, *la cheville et le tissu*.

16. *Jusqu'à en mourir*, ou à souhaiter la mort.

17. *Nazaréen*. Comp. xiii, 5, 7. — *Si j'étais rasé*, le pacte que Dieu avait fait avec moi serait rompu; n'étant plus nazaréen, *ma force*, etc. Calmet : “ Le sentiment commun des pères est que la chevelure de Samson était, non la cause réelle, physique et véritable de sa force, mais simplement la cause morale, Dieu ayant bien voulu s'engager à

ligatus fuero, infirmus ero ut ceteri homines. 8. Attuleruntque ad eam satrapæ Philistinorum septem funes, ut dixerat : quibus vinxit eum, 9. latentibus apud se insidiis, et in cubiculo finem rei expectantibus, clamavitque ad eum : Philisthiim super te Samson. Qui rupit vincula, quo modo si rumpat quis filum de stuppæ tortum putamine, cum odorem ignis acceperit : et non est cognitum in quo esset fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila : Ecce illusisti mihi, et falsum locutus es : saltem nunc indica mihi quo ligari debeas. 11. Cui ille respondit : Si ligatus fuero novis funibus, qui nunquam fuerunt in opere, infirmus ero, et aliorum hominum similis. 12. Quibus rursus Dalila vinxit eum, et clamavit : Philisthiim super te Samson, in cubiculo insidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quasi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rursus ad eum : Usquequo decipis me, et falsum loqueris? ostende quo vinciri debeas. Cui respondit Samson : Si septem crines capitis mei cum licio plexueris, et clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero. 14. Quod cum fecisset Dalila, dixit ad eum : Philisthiim super te Samson. Qui consurgens de somno extraxit clavum cum crinibus et licio.

15. Dixitque ad eum Dalila : Quo modo dicis quod amas me, cum animus tuus non sit mecum? Per

tres vices mentitus es mihi, et noluit dicere in quo sit maxima fortitudo tua. 16. Cumque molesta esset ei, et per multos dies jugiter adhæreret, spatium ad quietem non tribuens, defecit anima ejus, et ad mortem usque lassata est. 17. Tunc aperiens veritatem rei, dixit ad eam : Ferrum nunquam ascendit super caput meum, quia nazaræus, id est, consecratus Deo sum de utero matris meæ : si rasum fuerit caput meum, recedet a me fortitudo mea, et deficiam, eroque sicut ceteri homines. 18. Vidensque illa quod confessus ei esset omnem animum suum, misit ad principes Philistinorum ac mandavit : Ascendite adhuc semel, quia nunc mihi aperuit cor suum. Qui ascenderunt assumpta pecunia, quam promiserant. 19. At illa dormire eum fecit super genua sua, et in sinu suo reclinare caput. Vocavitque tonsorem, et rasi septem crines ejus, et cœpit abigere eum, et a se repellere : statim enim ab eo fortitudo discessit : 20. dixitque : Philisthiim super te Samson. Qui de somno consurgens, dixit in animo suo : Egrediar sicut ante feci, et me excutiam, nesciens quod recessisset ab eo Dominus. 21. Quem cum apprehendissent Philisthiim, statim eruerunt oculos ejus, et duxerunt Gazam vinctum catenis, et clausum in carcere molere fecerunt. 22. Jamque capilli ejus renasci cœperant, 23. et principes Philisthi-

lui donner cette force prodigieuse comme une qualité permanente et qu'il ne perdrait pas même pendant le sommeil, sous cette condition, et non autrement, qu'il conserverait sa chevelure, et qu'il la porterait toute sa vie comme un signe de sa consécration au Seigneur."

18. *Car il m'a ouvert*, etc., en suivant la leçon *li* (Keri). Keil ne juge pas nécessaire cette correction massorétique et préfère la leçon *lâh* (chetib) : "Montez cette fois." *Car il lui avait ouvert tout son cœur*. Ces derniers mots seraient alors une réflexion de l'auteur.

19. *L'homme* qu'elle avait fait venir chez elle pour couper la chevelure de Samson.

20. *Jéhovah s'était retiré de lui* : voy. la note du vers. 17.

21. *Double chaîne d'airain*. comp. II Rois, xxv, 7. — *Il tournait la meule* du moulin à bras dont on se servait alors pour moudre le grain : travail pénible et humiliant réservé aux esclaves dans l'antiquité. S. Paulin : "Celui qui commet le péché mou, avec la meule de sa vie, le froment de l'ennemi pour nourrir le diable, dont le pain est l'âme humaine, pain dont il est toujours affamé."

23. *Les princes des Philistins*, etc. : peut-être cette fête fut-elle célébrée à l'occasion de la capture de Samson, qu'ils estimaient à l'égal d'une grande victoire. — *Un grand sacrifice*, composé de victimes nombreuses

Philistins s'assemblèrent pour offrir un grand sacrifice à Dagon, leur dieu et pour se réjouir. Ils disaient : " Notre dieu a livré entre nos mains Samson, notre ennemi. " <sup>24</sup>Le peuple le vit, et ils louèrent leur dieu, car ils disaient : " Notre dieu a livré entre nos mains notre ennemi, celui qui ravageait notre pays et qui nous tuait tant de gens. " <sup>25</sup>Quand leurs cœurs furent devenus joyeux, ils dirent : " Qu'on fasse venir Samson, et qu'il nous divertisse! " Ils tirèrent Samson de la prison, et il dansa devant eux. On l'avait placé entre les colonnes. <sup>26</sup>Samson dit au jeune homme qui le tenait par la main : " Laisse-moi toucher les colonnes qui soutiennent la maison et m'y appuyer. <sup>27</sup>Or la maison était remplie d'hommes et de femmes; tous les princes des Philistins étaient là, et il y avait sur le toit environ trois mille personnes, hommes et femmes qui regardaient Sam-

son danser. <sup>28</sup>Alors Samson invoqua Jéhovah et dit : " Seigneur Jéhovah, souvenez-vous de moi, je vous prie, et donnez-moi de la force cette fois seulement, afin que d'un seul coup je me venge des Philistins pour mes deux yeux. " <sup>29</sup>Et Samson, embrassant les deux colonnes du milieu qui soutenaient la maison, s'appuya sur elles, sur l'une de la main droite, sur l'autre de la main gauche. <sup>30</sup>Et Samson dit : " Que je meure avec les Philistins! " et il se pencha avec force, et la maison s'écula sur les princes et sur tout le peuple qui s'y trouvait. Ceux qu'il fit périr en mourant furent plus nombreux que ceux qu'il avait tués pendant sa vie. <sup>31</sup>Ses frères et toute la maison de son père descendirent à Gaza et l'emportèrent. Lorsqu'ils furent remontés, ils l'enterrèrent entre Saraa et Esthaol, dans le sépulcre de Manué, son père. Il avait jugé Israël pendant vingt ans.

## Premier Appendice.

### CULTE ILLÉGITIME DE MICHAS TRANSPORTÉ A LAÏS-DAN.

#### 1<sup>o</sup> — CHAP. XVII. — Culte illégitime de Michas à Bethléem.

Chap.  
XVII.



Il y avait un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Michas. <sup>2</sup>Il dit à sa mère : " Les mille et cent

sicles d'argent qu'on t'a pris, et au sujet desquels tu as prononcé une malédiction, et tu l'as même prononcée à mes oreilles, cet argent est entre

et choisies (Vulg.). — *Dagon* (de *dag*, poisson), principale divinité mâle des Philistins, honorée à Gaza, Azoth, etc., et même en Assyrie et en Babylonie. On le représentait sous la forme d'un poisson avec la tête et les mains d'un homme. La divinité féminine correspondante était Atergatis ou Dercéto (Diod. Sic. II, 4). Tous deux étaient le symbole de l'eau et en même temps de toutes les forces vivifiantes de la nature qui, dans les pays chauds surtout, dépendent de cet élément. — *Pour se réjouir* dans des festins sacrés (Vulg.).

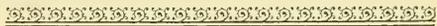
<sup>25</sup> *Qu'il nous divertisse!* Par quel jeu? On l'ignore, peut-être en dansant au son d'instruments de musique : comp. I *Sam.* xviii, 7; II, vi, 5, 21; *Jér.* xxxi, 19; xxxi, 4.

<sup>30</sup> *Que je meure* : Samson ne commet pas un suicide; il accomplit l'acte d'un

héros qui, pour sauver son peuple, se jette au milieu de ses ennemis, sachant bien qu'il y trouvera la mort; mais pour lui la mort est un moyen, non un but. — *Et la maison s'écula* : on peut se représenter ainsi la scène : un grand sacrifice est offert à Dagon en présence d'une multitude de peuple. La *maison* ou temple se compose d'une *cella*, sanctuaire très petit, où était la statue du dieu et où personne n'est admis; d'un espace ouvert, ou cour, où s'accomplissent les cérémonies; d'une galerie ou salle circulaire, avec des colonnes en bois par devant, entourant plus ou moins complètement la cour; enfin d'une galerie ou estrade (le *toit* du vers. 27), régnant au-dessus de la salle, où siège la masse du peuple. Les deux colonnes du milieu étant renversées par Samson, la salle s'ébranle, la galerie chargée de monde

norum convenerunt in unum ut immolarent hostias magnificas Dagon deo suo, et epularentur, dicentes : Tradidit deus noster inimicum nostrum Samson in manus nostras, 24. Quod etiam populus videns, laudabat deum suum, eademque dicebat : Tradidit deus noster adversarium nostrum in manus nostras, qui delevit terram nostram, et occidit plurimos. 25. Lætantesque per convivia, sumptis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samson, et ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos, feceruntque eum stare inter duas columnas. 26. Qui dixit puero regenti gressus suos : Dimitte me, ut tangam columnas, quibus omnis imminet domus, et recliner super eas, et paululum requiescam. 27. Domus autem erat plena virorum ac mulierum, et erant ibi omnes principes Philistinorum, ac de tecto et solario circiter tria millia utriusque sexus spectantes ludentem Samson. 28. At ille invocato Domino ait: Domine Deus, memento mei, et redde mihi nunc fortitudinem pristinam Deus meus,

ut ulciscar me de hostibus meis, et pro amissione duorum luminum unam ultionem recipiam. 29. Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, alteramque earum dextera, et alteram læva tenens, 30. ait : Moriatur anima mea cum Philistiim : concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes, et ceteram multitudinem, quæ ibi erat : multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat. 31. Descendentes autem fratres ejus et universa cognatio tulerunt corpus ejus, et sepelierunt inter Saraa et Esthaal in sepulcro patris sui Manue : judicavitque Israel viginti annis.



—\*— CAPUT XVII. —\*—

Mater Michæ conflavit ipsi de servato argento idolum ; cui ille primo filium suum, deinde Levitem Bethlehemitem præfecit Sacerdotem.



UIT eo tempore vir quidam de monte Ephraim nomine Michas, 2. qui dixit matri suæ : Mille et

s'écroule et entraîne l'effondrement de tout l'édifice. D'autres autrement.

31. *Descendirent à Gaza* : frappés d'un coup si terrible, les Philistins ne purent pas ne pas reconnaître la puissance du Dieu d'Israël : ainsi s'explique la permission donnée aux frères de Samson. — *Le sépulcre de Manué* devait être situé à Machané-Dan (Vulg., *camp de Dan*, xiii, 25). V. Guérin croit l'avoir retrouvé au *Khirbet Aselin*, entre Saraa au sud, et Achoul (*Esthaal*) au nord-est. Là se voit la chapelle funéraire, de construction récente, d'un cheik musulman nommé Gherib ; mais cette chapelle est vénérée aussi par les habitants du voisinage comme le *Qabr Schamschoin*, le tombeau de Samson, et il se pourrait qu'elle eût été bâtie sur l'emplacement d'un tombeau juif plus ancien. La situation répond exactement aux données bibliques sur le sépulcre de Manué.

Avec la mort de Samson se termine la partie principale du livre des Juges. Les chapitres qui suivent renferment deux appendices (ch. xvii-xviii ; xix-xxi) se rapportant aux premiers temps de cette période de l'histoire d'Israël, dont ils nous font connaître le caractère religieux et moral. Outre ce

but général, l'auteur paraît s'en être proposé encore un autre, celui de montrer l'insuffisance des institutions telles qu'elles existaient après la mort de Josué. Cette pensée se révèle clairement dans la formule quatre fois répétée : " Il n'y avait pas de roi en Israël, et chacun faisait ce qui lui semblait bon. " (xvii, 6 ; xviii, 1 ; xix, 1 ; xxi, 25). Aussi est-ce avec une grande vraisemblance qu'on rapporte la composition de ces deux morceaux aux premiers temps de la période des Rois, alors que l'institution nouvelle avait encore besoin d'être recommandée au respect et à l'obéissance du peuple.

CHAP. XVII.

1. La mort de Josué et des anciens ses contemporains (ii, 7), et l'état de dispersion où vivait Israël dans le pays de Chanaan, amenèrent un relâchement dans la discipline religieuse et dans les rapports des tribus avec le sanctuaire unique. *Michas* : l'Écriture dédaigne d'ajouter le nom du père ou de la famille de ce violateur de la Loi.

2. *Sicles d'argent* : voy. xvi, 5. — *C'est moi* : la crainte d'encourir les effets des imprécations de sa mère décide Michas à faire cet

mes mains, c'est moi qui l'ai pris." Et sa mère dit : " Que mon fils soit béni de Jéhovah! " <sup>3</sup> Il rendit à sa mère les mille et cent sicles d'argent, et sa mère dit : " Je consacre de ma main cet argent à Jéhovah pour mon fils, afin d'en faire une image taillée et un objet en fonte; et maintenant je te le rends. " <sup>4</sup> Lorsqu'il eut rendu l'argent à sa mère, elle prit deux cents sicles et les donna au fondeur, qui en fit une image taillée et un objet en fonte; et elles furent dans la maison de Michas. <sup>5</sup> Car ce Michas avait une maison de Dieu; il fit un éphod et des théraphim, et il consacra un de ses fils, qui lui servit de prêtre. <sup>6</sup> En ce temps-là, il n'y avait pas de roi en Israël; chacun faisait ce qui lui semblaient bon.

<sup>7</sup> Il y avait un jeune homme de Bethléem de Juda, de la famille de Juda; il était Léviste et séjournait

dans cette ville. <sup>8</sup> Cet homme partit de la ville de Bethléem de Juda, pour chercher un séjour où il pût vivre. Il arriva ainsi dans la montagne d'Ephraïm, jusqu'à la maison de Michas. <sup>9</sup> Michas lui dit : " D'où viens-tu? " Il lui répondit : " Je suis Léviste, de Bethléem de Juda, et je voyage pour trouver un séjour où je puisse vivre. " <sup>10</sup> Michas lui dit : " Reste avec moi; sois pour moi un père et un prêtre, et je te donnerai dix sicles d'argent par an, une provision de vêtements et la nourriture; " et le Léviste entra. <sup>11</sup> Le Léviste consentit à demeurer chez Michas, et le jeune homme fut pour lui comme l'un de ses fils. <sup>12</sup> Michas installa le Léviste, qui lui servit de prêtre et demeura dans sa maison. <sup>13</sup> Et Michas dit : " Je sais maintenant que Jéhovah me fera du bien, puisque j'ai ce Léviste pour prêtre. "

2° — CHAP. XVIII. — Le culte de Michas transporté à Laïs-Dan.

Chap.  
XVIII.



N ce temps-là, il n'y avait pas de roi en Israël, en ce temps-là la tribu des Danites se cherchait une possession pour s'établir, car jusqu'à ce jour il ne lui était pas échu de portion en héritage au

milieu des tribus d'Israël. <sup>2</sup> Les fils de Dan, ayant pris d'entre eux tous cinq hommes de leur famille, hommes vaillants, les envoyèrent de Saraa et d'Esthaol pour explorer le pays et le reconnaître. Ils leur dirent : " Allez,

aveu. — *Soit béni*, au contraire : je retire ma malédiction.

<sup>3</sup> *Je consacre* en ce moment : cette consécration ne porte que sur 200 pièces d'argent (vers. 4), que la mère de Michas vient de prendre sur la somme entière et qu'elle tient à la main. — *Pour mon fils*, pour ôter la malédiction qui pèse sur lui; ou bien, pour qu'il les mette à l'usage de son sanctuaire. — *Une image taillée*, l'idole proprement dite, probablement un veau d'or représentant Jéhovah. — *Un objet en fonte* : il n'est guère probable que l'hébr. *massékah* désigne ici une seconde image; il s'agit plutôt, soit d'un piédestal pour y placer l'image taillée; soit, comme le propose Hummelauer, des plaques de métal destinées à recouvrir l'image taillée, qui était en bois. Selon d'autres, les deux noms désigneraient une seule et même chose, exprimée d'abord par un terme général, puis déterminée par l'idée particulière de *fonte* : une image et, dans le sens explicatif, savoir une image fondue.

<sup>4</sup> *Prit 200 sicles* pour la statue.

<sup>5</sup> *Car ce Michas avait déjà*, dans le haut de sa maison (xviii, 17); ou bien, et ce Michas eut, se fit, une maison de Dieu, un sanctuaire domestique, une chapelle intérieure. — *Un éphod*, à l'imitation de celui du grand prêtre (viii, 27). — *Théraphim*, statues de dieux domestiques ou pénates : voy. *Gen.* xxxi, 19. — *Consacra un de ses fils*; litt. *remplit la main d'un de ses fils* : sur cette expression, voy. la note de *Exod.* xxviii, 41. *Comp. Lévi.* vii, 27. Il organisa ainsi un culte particulier pour sa maison et pour les localités voisines, et cela, ajoute l'auteur (vers. 6), parce qu'il n'y avait alors aucun pouvoir capable d'empêcher de pareilles violations de la Loi.

<sup>7</sup> *De Bethléem*, en ce sens qu'il y séjournait, mais comme étranger (hébr. *gâr*). — *De la famille ou tribu de Juda*, non qu'il lui appartint par sa naissance, puisque c'était un Léviste, mais parce que, se trouvant momentanément sur le territoire de Juda, il était

centum argenteos, quos separaveras tibi, et super quibus me audiente juraveras, ecce ego habeo, et apud me sunt. Cui illa respondit : Benedictus filius meus Domino. 3. Reddidit ergo eos matri suæ, quæ dixerat ei : Consecravi et vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea suscipiat filius meus, et faciat sculptile atque conflatile : et nunc trado illud tibi. 4. Reddidit igitur eos matri suæ : quæ tulit ducentos argenteos, et dedit eos argentario, ut faceret ex eis sculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ. 5. Qui ædiculam quoque in ea Deo separavit, et fecit ephod, et theraphim, id est, vestem sacerdotalem, et idola : implevitque unius filiorum suorum manum, et factus est ei sacerdos. 6. In diebus illis non erat rex in Israel, sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

7. Fuit quoque alter adolescens de Bethlehem Juda, ex cognatione ejus : eratque ipse Levites, et habitabat ibi. 8. Egressusque de civitate Bethlehem, peregrinari voluit ubicumque sibi commodum reperisset. Cumque venisset in montem Ephraim, iter faciens, et declinasset parumper in domum Michæ, 9. interrogatus est

ab eo unde venisset. Qui respondit : Levita sum de Bethlehem Juda, et vado ut habitem ubi potuero, et utile mihi esse perspexero. 10. Dixitque Michas : Mane apud me, et esto mihi parens ac sacerdos : daboque tibi per annos singulos decem argenteos, ac vestem duplicem, et quæ ad victum sunt necessaria. 11. Acquivit, et mansit apud hominem, fuitque illi quasi unus de filiis. 12. Implevitque Michas manum ejus, et habuit puerum sacerdotem apud se, 13. Nunc scio, dicens, quod benefaciet mihi Deus habenti Levitici generis sacerdotem.

—\*— CAPUT XVIII. —\*—

Missis primum exploratoribus, secuti postea sunt sexcenti viri de tribu Dan, quærentes sibi possessionem : et ablato Michæ idolo cum sacerdote, urbem Lais vi capientes inhabitaverunt.



**N** diebus illis non erat rex in Israel, et tribus Dan quærebat possessionem sibi, ut habitaret in ea : usque ad illum enim diem inter ceteras tribus sortem non acceperat. 2. Miserunt ergo filii Dan, stirpis et familiæ suæ quinque viros fortissi-

considéré au point de vue civil comme Judaité. Mais comment ce Lévitte séjournait-il à Bethléem, qui n'était pas une ville lévitique, et dans la tribu de Juda, où il n'y avait que des villes sacerdotales, assignées aux descendants de la famille de Caath (*Jos. xxi, 9-19*)? Il est probable que plusieurs villes lévittiques étaient encore, à cette époque, entre les mains des Chananéens; de là la nécessité pour les Lévitte d'aller s'établir ailleurs; quelques-uns peut-être renoncèrent même à leurs fonctions pour chercher d'autres moyens d'existence.

10. *Reste avec moi* : Michas est heureux d'avoir un fils de Lévi pour remplir les fonctions sacrées dans son sanctuaire.— *Un père*, titre d'honneur donné aux prêtres et quelquefois aux prophètes : comp. *II Rois, vi, 21; xiii, 14; Is. xxii, 21*.

13. *Me fera du bien* : Michas sera bientôt détrompé (*xviii, 17 sv.*), mais ce qu'il dit montre bien que, dès le commencement de la période des Juges, la tribu de Lévi occu-

pait en Israël la position que lui assigne la loi de Moïse.

CHAP. XVIII.

1. *En ce temps-là*, peu de temps après la mort de Josué (*Jos. xix, 47*, note); certainement avant Samson : comp. vers. 12 avec *xiii, 25*. — *Il ne lui était pas échü*, etc. : assertion générale que le contexte même et les données du livre de Josué commandent de restreindre : les Danites avaient reçu comme les autres un territoire (*Jos. xix, 40 sv.*), mais, refoulés par les Amorrhéens dans les montagnes, ils n'en avaient occupé qu'une faible partie (*i, 34*), sans pouvoir s'établir dans la plaine.

2. *Sarua et Esthaol* : voy. *Jos. xv, 33*. — *Explorer le pays*, naturellement sur les frontières, pour y découvrir un espace libre où une partie de la tribu pourrait s'établir. En se rendant vers le nord, les envoyés devaient traverser la contrée montagneuse d'Ephraim.

reconnaissez le pays." Les cinq hommes arrivèrent dans la montagne d'Ephraïm jusqu'à la maison de Michas, et ils passèrent la nuit en cet endroit. <sup>3</sup>Comme ils étaient près de la maison de Michas, reconnaissant la voix du jeune Lévitte, ils s'approchèrent et lui dirent : " Qui t'a amené ici? Que fais-tu dans ce lieu, et qu'as-tu ici? " <sup>4</sup>Il leur répondit : " Michas a fait pour moi telle et telle chose, il me donne un salaire et je lui sers de prêtre. " <sup>5</sup>Ils lui dirent : " Eh bien, consulte Dieu, afin que nous sachions si le voyage que nous entreprenons aura du succès. " <sup>6</sup>Et le prêtre leur répondit : " Allez en paix; le voyage que vous faites est sous le regard de Jéhovah. "

<sup>7</sup>S'étant mis en route, les cinq hommes arrivèrent à Laïs. Ils virent le peuple qui était dans cette ville, vivant en sécurité à la manière des Sidoniens, paisible et tranquille, et il n'y avait personne dans le pays, investi de l'autorité, qui les molestât en aucune manière; ils étaient éloignés des Sidoniens, et n'avaient affaire avec personne. <sup>8</sup>Quand ils furent de retour auprès de leurs frères à Saraa et Esthaol, leurs frères leur dirent : " Quelle nouvelle apportez-vous? " <sup>9</sup>Ils répondirent : " Levons-nous et marchons contre eux; car nous avons vu le pays, et il est très bon. Et vous restez là sans mot dire? Ne soyez point paresseux à vous mettre en marche pour aller prendre possession de ce pays. <sup>10</sup>En y entrant, vous arriverez chez un peuple en sécurité. Le

pays est vaste, et Dieu l'a livré entre vos mains; c'est un lieu ou rien ne manque de tout ce qu'il y a dans le pays. "

<sup>11</sup>Six cents hommes de la famille de Dan partirent de Saraa et d'Esthaol, munis de leurs armes de guerre. <sup>12</sup>Ils montèrent et campèrent à Cariathiarim en Juda; c'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'à ce jour Machanêh-Dan; il est à l'occident de Cariathiarim. <sup>13</sup>Ils passèrent de là dans la montagne d'Ephraïm, et ils arrivèrent jusqu'à la maison de Michas. <sup>14</sup>Alors les cinq hommes qui avaient été explorer le pays de Laïs prirent la parole et dirent à leurs frères : " Savez-vous qu'il y a dans ces maisons un éphod, des théraphim, une image et un objet en fonte? Voyez maintenant ce que vous avez à faire. " <sup>15</sup>Ils se dirigèrent de ce côté-là, et entrant dans la maison du jeune Lévitte, la maison de Michas, ils lui demandèrent comment il se portait. <sup>16</sup>Les six cents hommes d'entre les fils de Dan, munis de leurs armes de guerre, se tenaient à l'entrée de la porte. <sup>17</sup>Et les cinq hommes qui avaient été explorer le pays montèrent, et étant entrés dans le sanctuaire, ils prirent l'image taillée, l'éphod, les théraphim et l'objet en fonte, pendant que le prêtre était à l'entrée de la porte avec les six cents hommes munis de leurs armes de guerre. <sup>18</sup>Lorsqu'ils furent entrés dans la maison de Michas et qu'ils eurent pris l'image, l'éphod, les théraphim et l'objet en fonte, le prêtre

3. Jusqu'à la maison de Michas, mais sans y entrer et y coucher, comme le dit la Vulgate.

4. Près de la maison; Vulg., logés dans le même appartement que le Lévitte. — Reconnaissant, à l'accent du Lévitte, qu'il était étranger à la contrée. D'autres expliquent la voix en ce sens : Ils entendirent parler de lui. — Qu'as-tu ici, que gagnes-tu, quel est ton salaire? D'autres, quelle affaire as-tu ici?

5. Consulte Dieu, après avoir revêtu l'éphod, dans le sanctuaire de Michas.

6. Sous le regard de, agréable à Jéhovah. Comp. Prov. v, 21.

7. Laïs, ailleurs Lésem, bientôt Dan, aujourd'hui Nahr-Lédden sur une colline appelée Tell el Kadi, dans la vallée du Jourdain, au N. du lac Mérom (Bahr Houlé) : voy. Jos. xix, 47. — A la manière des Sidoniens qui, adonnés au commerce et à la navigation, ne songent pas à faire la guerre. — Investi de l'autorité; LXX et Vulg., (peuple) possédant des trésors (hébr. otsar). — Eloignés des Sidoniens : Laïs était peut-être une colonie de Sidon; mais elle en était trop éloignée pour en recevoir au besoin de prompts secours. — N'avaient affaire avec personne, avec les habitants des

mos de Saraa et Esthaol, ut explorarent terram, et diligenter inspicerent : dixeruntque eis : Ite, et considerate terram. Qui cum pergentes venissent in montem Ephraim, et intrassent domum Michæ, requieverunt ibi : 3. et agnoscentes vocem adolescentis Levitæ, utentesque illius diversorio, dixerunt ad eum : Quis te huc adduxit? quid hic agis, quam ob causam huc venire voluisti? 4. Qui respondit eis : Hæc, et hæc præstitit mihi Michas, et me mercede conduxit ut sim ei sacerdos. 5. Rogaverunt autem eum ut consuleret Dominum, ut scire possent an prospero itinere pergerent, et res haberet effectum. 6. Qui respondit eis : Ite in pace : Dominus respicit viam vestram, et iter quo pergitis.

7. Euntes igitur quinque viri venerunt Lais : videruntque populum habitantem in ea absque ullo timore, juxta consuetudinem Sidoniorum, securum et quietum, nullo ei penitus resistente, magnarumque opum, et procul a Sidone atque a cunctis hominibus separatum. 8. Reversique ad fratres suos in Saraa et Esthaol, et quid egissent sciscitantibus responderunt : 9. Surgite, ascendamus ad eos : vidimus enim terram valde opulentam et uberem : nolite negligere, nolite cessare : eamus, et

possideamus eam, nullus erit labor. 10. Intrabimus ad securos, in regionem latissimam, tradetque nobis Dominus locum, in quo nullius rei est penuria eorum, quæ gignuntur in terra.

11. Profecti igitur sunt de cognatione Dan, id est, de Saraa et Esthaol sexcenti viri accincti armis bellicis, 12. ascendentesque manserunt in Cariathiarim Judæ : qui locus ex eo tempore Castrorum Dan nomen accepit, et est post tergum Cariathiarim. 13. Inde transierunt in montem Ephraim. Cumque venissent ad domum Michæ, 14. dixerunt quinque viri, qui prius missi fuerant ad considerandam terram Lais, ceteris fratribus suis : Nostis quod in domibus istis sit ephod, et theraphim, et sculptile, atque conflatile : videte quid vobis placeat. 15. Et cum paululum declinassent, ingressi sunt domum adolescentis Levitæ, qui erat in domo Michæ : salutaveruntque eum verbis pacificis. 16. Sexcenti autem viri ita ut erant armati, stabant ante ostium. 17. At illi, qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptile, et ephod, et theraphim, atque conflatile tollere nitebantur, et sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis haud procul expectantibus. 18. Tulerunt igitur qui intraverant, scul-

viles voisines, par conséquent isolé et réduit à ses propres forces.

8. *Quelle nouvelle apportez-vous? Litt., quid vos.* On peut donc sous-entendre avec la Vulgate le verbe *faire* : *Qu'avez-vous fait*, que vous est-il arrivé dans votre voyage?

10. *En sécurité*, sans défiance, facile à surprendre et à vaincre. — *Vaste*; litt., *vaste des deux côtés* : il offre de l'espace pour y habiter et pour s'y étendre. — *Dans le pays* de Chanaan, ou bien *sur la terre*.

11. *Partirent*, avec leurs femmes, leurs troupes, etc. (vers. 21), comme des émigrants. Cette première troupe devait frayer la voie à une émigration plus nombreuse.

12. *Machanéh-Dan*, c.-à-d., *Camp de Dan* : l'expédition s'y était sans doute arrêtée quelque temps, pour des raisons que nous ignorons. Il est douteux que ce Machanéh-Dan soit le même que celui de xiii, 25.

14. *Dans ces maisons*, le bourg ou le village où habitait Michas. — *Ephod, theraphim*, etc. : voy. xvii, 4, 5. — *Voyez maintenant*, etc. : laissez-vous échapper l'occasion de vous procurer les choses nécessaires au culte pour votre colonie future?

15. *Ils se dirigèrent* : il s'agit des cinq espions, qui se sont détachés des 600 Danites. — *Ils lui demandèrent*, au Léviste.

17. *Montèrent* : le sanctuaire se trouvait dans les appartements supérieurs; les cinq espions connaissaient déjà les lieux; ils profitèrent de l'absence du Léviste qui s'entretenait près de la porte avec les 600 hommes. — *L'image de l'éphod*, l'image en relation avec l'éphod : l'usage de l'éphod (porté par le prêtre) pour connaître la volonté divine suppose une image ou représentation de Jéhovah.

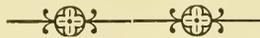
tre leur dit : " Que faites-vous ? " <sup>19</sup> Ils lui répondirent : " Tais-toi, mets ta main sur ta bouche et viens avec nous, et tu seras pour nous un père et un prêtre. Vaut-il mieux que tu sois prêtre pour la maison d'un seul homme, ou que tu le sois pour une tribu et pour une famille en Israël ? "

<sup>20</sup> Le cœur du prêtre devint joyeux ; il prit l'éphod, les thérâphim et l'image taillée, et il se joignit à cette troupe.

<sup>21</sup> Ils se remirent en route et partirent, ayant placé devant eux les enfants, le bétail et toutes les choses de prix. <sup>22</sup> Ils étaient déjà loin de la maison de Michas, lorsque *Michas* et les gens qui habitaient les maisons voisines de la sienne se rassemblèrent et poursuivirent les fils de Dan. <sup>23</sup> Ils crièrent après les fils de Dan, et ceux-ci se retournant dirent à Michas : " Que te faut-il, que tu aies attroupé ces hommes ? " <sup>24</sup> Il répondit : " Mes dieux que j'ai faits, vous les avez enlevés avec le prêtre, et vous êtes partis : que me reste-t-il ? Comment donc pouvez-vous me dire : Que te faut-il ? " <sup>25</sup> Les fils de Dan lui dirent : " Ne nous fais pas entendre ta voix davantage, si tu ne veux pas que des hommes irrités se jettent sur vous et que

tu perdes ta vie et celle *des gens* de ta maison. " <sup>26</sup> Et les fils de Dan continuèrent leur route. Voyant qu'ils étaient plus forts que lui, Michas s'en retourna et revint dans sa maison.

<sup>27</sup> C'est ainsi que *les Danites* enlevèrent ce qu'avait fait Michas, et le prêtre qui était à son service ; et ils marchèrent contre Laïs, contre un peuple qui vivait tranquille et en sécurité ; ils le passèrent au fil de l'épée et brûlèrent la ville. <sup>28</sup> Il n'y eut personne pour la délivrer, car elle était éloignée de Sidon, et ses habitants n'avaient point affaire avec d'autres hommes : elle était dans la vallée qui s'étend vers Beth-Rohob. Les fils de Dan rebâtirent la ville et y habitèrent ; <sup>29</sup> ils l'appelèrent Dan, d'après le nom de Dan, leur père, qui était né d'Israël ; mais la ville s'appelait primitivement Laïs. <sup>30</sup> Les fils de Dan dressèrent pour eux l'image taillée, et Jonathan, fils de Gersam, fils de Moïse, lui et ses fils, furent prêtres de la tribu de Dan jusqu'au jour de la captivité du pays. <sup>31</sup> Ils dressèrent pour eux l'image taillée qu'avait faite Michas, pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo.



20. *Il prit*, il reçut l'éphod, etc., des mains de ceux qui les avaient enlevés, pour les tenir sous sa garde. *L'objet en fonte* n'est pas mentionné ici : est-ce par abréviation, ou bien l'aurait-on laissé à son propriétaire ? — *A la troupe* des 600 Danites.

21. *Devant eux* : ils craignaient sans doute d'être attaqués par derrière par Michas et ses gens. — *Les enfants* ; litt. *les petits*, ce qui comprend aussi les femmes.

22. *Se rassemblèrent*, en s'appelant mutuellement par des cris (Vulg.). — *Poursuivirent* ; ou bien, *atteignirent*.

23. *Que tu aies attroupé ces hommes* ; Vulg., *pourquoi cries-tu ?*

27. *Ce qu'avait fait Michas* : l'éphod, l'image taillée. — *Au fil de l'épée* : conduite bien cruelle ; mais il faut se rappeler que les habitants de Laïs étaient, comme Chananéens, condamnés à périr.

28. *Beth-Rohob* (Vulg., *Rohob*), la même qui est mentionnée *Nombr.* xiii, 22 ; *II Sam.*, x, 6 : situation inconnue dans la partie supérieure de la vallée du Jourdain.

29. *Qui était un fils d'Israël*, de Jacob.

30. *Jonathan* : c'est probablement le nom du jeune Lévite dont il vient d'être parlé. — *Fils* ou *petit-fils* de Gersam. — *Fils de Moïse* : l'hébreu actuel porte *fils de Manassé*, nom du successeur d'Ezéchias ; mais on admet géné-

ptile, ephod, et idola, atque conflatile. Quibus dixit sacerdos : Quid facitis? 19. Cui responderunt : Tace, et pone digitum super os tuum : venique nobiscum, ut habeamus te patrem, ac sacerdotem. Quid tibi melius est, ut sis sacerdos in domo unius viri, an in una tribu et familia in Israel? 20. Quod cum audisset, acquievit sermonibus eorum, et tulit ephod, et idola, ac sculptile, et profectus est cum eis.

21. Qui cum pergerent, et ante se ire fecissent parvulos ac jumenta, et omne quod erat pretiosum, 22. et jam a domo Michæ essent procul, viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes secuti sunt, 23. et post tergum clamare cœperunt. Qui cum respexissent, dixerunt ad Micham : Quid tibi vis? cur clamas? 24. Qui respondit : Deos meos, quos mihi feci, tulistis, et sacerdotem, et omnia quæ habeo, et dicitis : Quid tibi est? 25. Dixeruntque ei filii Dan : Cave ne ultra loquaris ad nos, et veniant ad te viri animo concitati, et ipse cum omni domo tua

pereas. 26. Et sic cœpto itinere perrexerunt. Videns autem Michas, quod fortiores se essent, reversus est in domum suam.

27. Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem, et quæ supra diximus : veneruntque in Laïs ad populum quiescentem atque securum, et percusserunt eos in ore gladii : urbemque incendio tradiderunt, 28. nullo penitus ferente præsidium, eo quod procul habitarent a Sidone, et cum nullo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob : quam rursus exstruentes habitaverunt in ea, 29. Vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris sui, quem genuerat Israel, quæ prius Laïs dicebatur. 30. Posueruntque sibi sculptile, et Jonathan filium Gersam filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan, usque ad diem captivitatis suæ. 31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore, quo fuit domus Dei in Silo : in diebus illis non erat rex in Israel.



ralement que c'est là une correction très ancienne (LXX), faite par les rabbins par respect pour la mémoire de Moïse. — *Au jour de la captivité du pays* : cette expression, dans son sens ordinaire, désigne la captivité assyrienne, soit celle qui eut pour auteur Téglath-Phalasar, l'an 740 av. J.-C. (II Rois, xv, 29), soit la transportation plus complète de la population du royaume des dix tribus, opérée par Sargon 18 ans plus tard. Nous aurions ici une remarque ajoutée au texte après l'exil pour l'usage de l'officiant qui faisait la lecture au peuple, et semblable à plusieurs autres que nous avons signalées dans le Pentateuque, et spécialement dans le Deutéronome. D'après ce verset ainsi entendu, la famille chargée de ce culte illégal resta en fonctions jusqu'à la captivité; il y eut sans doute une interruption sous Samuel,

David et Salomon, mais les choses reprirent leur cours lorsque Jéroboam établit à Dan le culte du veau d'or. D'autres entendent par le *jour de la captivité* une catastrophe inconnue dont la colonie danite de Laïs aurait été victime; Keil songe aux Syriens, voisins de Dan, contre lesquels Saül eut à combattre (I Sam. xiv, 47) : ils auraient, sous Samuel, pris Laïs-Dan et emmené captifs un grand nombre d'habitants.

31. *A Silo* : voy. Jos. xviii, 1. Le sanctuaire central établi dans cette ville perdit beaucoup de sa considération pendant la période des Juges; ce fut Samuel, et après lui David, qui rétablirent l'état religieux du pays avec son caractère normal. La Vulgate ajoute : *En ce temps-là il n'y avait pas de roi en Israël*. Dans l'hébreu et les LXX, ces mots commencent le chap. suivant.

## Second Appendice.

## CRIME COMMIS A GABAA. CHATIMENT.

## 1° — CHAP. XIX. — Le crime.

Ch. XIX.



Ans ce temps, alors qu'il n'y avait pas de roi en Israël, un Léviste, qui séjournait à l'extrémité de la montagne d'Éphraïm, prit pour concubine une femme de Bethléem de Juda. <sup>2</sup>Sa concubine lui fut infidèle, et elle le quitta pour aller dans la maison de son père à Bethléem de Juda, où elle resta l'espace de quatre mois. <sup>3</sup>Son mari se leva et alla vers elle, pour parler à son cœur et la ramener à lui; il avait avec lui son serviteur et deux ânes. Elle le fit entrer dans la maison de son père; et quand le père de la jeune femme le vit, il alla avec joie au-devant de lui. <sup>4</sup>Son beau-père, le père de la jeune femme, le retint, et il demeura chez lui trois jours; ils mangèrent et burent, et ils y séjournèrent.

<sup>5</sup>Le quatrième jour, ils se levèrent de bon matin, et le Léviste se disposait à partir; mais le père de la jeune femme dit à son gendre: "Fortifie ton cœur en prenant un morceau de pain, et vous partirez ensuite." <sup>6</sup>S'étant assis, ils mangèrent tous deux ensemble et burent. Puis le père de la jeune femme dit au mari: "Consens, je te prie, à passer la nuit, et que ton cœur se réjouisse." <sup>7</sup>Le mari se leva pour s'en aller; mais, sur les instances de son beau-père, il revint et y passa encore la nuit.

<sup>8</sup>Le cinquième jour, il se leva de bon matin pour partir. Alors le père de la jeune femme dit: "Fortifie ton cœur, je te prie, et diffère jusqu'au déclin du jour." Et ils mangèrent

ensemble. <sup>9</sup>Le mari se levait pour s'en aller, lui, sa concubine et son serviteur; mais son beau-père, le père de la jeune femme, lui dit: "Vois, le jour s'incline vers le soir; je vous prie, passez ici la nuit; voici que le jour baisse, passe ici la nuit, et que ton cœur se réjouisse; demain vous vous lèverez de bon matin pour vous mettre en route, et tu retourneras chez toi." <sup>10</sup>Le mari ne consentit pas à passer la nuit; il se leva et partit; et il vint jusqu'en face de Jébus, qui est Jérusalem, ayant avec lui les deux ânes bâtés et sa concubine.

<sup>11</sup>Lorsqu'ils furent près de Jébus, le jour avait beaucoup baissé. Le serviteur dit alors à son maître: "Viens, je te prie, détournons-nous vers cette ville des Jébuséens, et nous y passerons la nuit." <sup>12</sup>Son maître lui répondit: "Nous ne nous détournerons pas vers une ville étrangère, où il n'y a pas d'enfants d'Israël; nous passerons jusqu'à Gabaa." <sup>13</sup>Il dit encore à son serviteur: "Allons, tâchons d'atteindre l'une de ces deux localités pour y passer la nuit, Gabaa ou Rama." <sup>14</sup>Ils continuèrent à marcher, et le soleil se coucha lorsqu'ils furent près de Gabaa, qui appartient à Benjamin. <sup>15</sup>Ils prirent de ce côté, pour aller passer la nuit à Gabaa.

Le Léviste, étant entré, s'arrêta sur la place de la ville, et il n'y eut personne qui les reçût dans sa maison pour y passer la nuit. <sup>16</sup>Mais voici qu'un vieillard revenait le soir de travailler aux champs; c'était un hom-

## CHAP. XIX.

1. Dans ce temps: peu de temps après la mort de Josué, puisque Phinée, fils d'Eléasar, contemporain de Josué, était alors grand prêtre (xx, 28). — Séjournait comme étranger, hébr. *gar*, hors d'une ville lévitique. --

A l'extrémité, dans la partie septentrionale, probablement aux environs de Silo (vers. 18). Concubine, femme du second rang; Vulg., épouse.

3. Se leva, après ces quatre mois. — Deux ânes, l'un pour lui, l'autre pour sa concubine.

## —\*— CAPUT XIX. —\*—

Cum Levita suam uxorem a parentum domo reduceret, ipsa a Gabaonitis qui tribus erant Benjamin, prodigiosa libidine exstincta, maritus in duodecim partes corpore secto, ad singulas tribus singulas portiones misit, ad infandum scelus ulciscendum reliquas tribus evocans.



**F**UIT quidam vir Levites, habitans in latere montis Ephraim, qui accepit uxorem de Bethlehem Juda : 2. quæ reliquit eum, et reversa est in domum patris sui in Bethlehem, mansitque apud eum quatuor mensibus. 3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, et secum reducere, habens in comitatu puerum et duos asinos : quæ suscepit eum, et introduxit in domum patris sui. Quod cum audisset socer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus, 4. et amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo et bibens familiariter.

5. Die autem quarto de nocte consurgens, proficisci voluit. Quem tenuit socer, et ait ad eum : Gusta primum pauxillum panis, et conforta stomachum, et sic proficisceris. 6. Sederuntque simul, ac comederunt et biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum suum : Quæso te ut hodie hic maneat, pariterque lætemur. 7. At ille consurgens, cœpit velle proficisci. Et nihilominus obnixè eum socer tenuit, et apud se fecit manere.

8. Mane autem facto, parabat Levites iter. Cui socer rursus : Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, et assumptis viribus, donec increascas dies, postea proficiscaris. Comederunt ergo simul. 9. Surrexitque adolescens, ut pergeret cum uxore sua et puero. Cui rursus locutus est socer : Considera quod dies ad occasum declivior sit, et propinquat ad vesperum : mane apud me etiam hodie, et duc lætum diem, et cras proficisceris ut vadas in domum tuam. 10. Noluit gener acquiescere sermonibus ejus : sed statim perrexit, et venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jerusalem, ducens secum duos asinos onustos, et concubinam.

11. Jamque erant juxta Jebus, et dies mutabatur in noctem : dixitque puer ad dominum suum : Veni, obsecro, declinemus ad urbem Jebusæorum, et maneamus in ea. 12. Cui respondit dominus : Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non est de filiis Israel, sed transibo usque Gabaa : 13. et cum illuc pervenero, manebimus in ea, aut certe in urbe Rama. 14. Transierunt ergo Jebus, et cœptum carpebant iter, occurbitque eis sol juxta Gabaa, quæ fuit in tribu Benjamin : 15. diverteruntque ad eam, ut manerent ibi. Quo cum intrassent, sedebant in platea civitatis, et nullus eos recipere voluit hospitio. 16. Et ecce apparuit homo senex, revertens de agro et de opere suo vesperi, qui et ipse de monte erat Ephraim, et peregrinus habitabat in Gabaa : homines autem regio-

4. *Ils mangèrent et burent* : la réconciliation était opérée. — *Ils y séjournèrent* ; ou bien, *ils y passèrent la nuit*.

8. *Fortifie ton cœur*, en prenant quelque nourriture. — *Déclin du jour* : le jour commence à décliner à partir de midi. Vulg., *jusqu'à ce que le jour soit avancé*, litt. ait pris tout son accroissement.

9. Le pluriel alterne avec le singulier, parce que le mari ne voyage pas seul, mais qu'à lui seul appartient la décision.

11. Jérusalem était à 2 heures de Beth-

léem, et sur la route de Bethléem à Silo (vers. 18).

12. *Où il n'y a pas d'enfants d'Israël* : le fait est antérieur à l'expédition de Juda (1, 8), ou bien ces mots signifient simplement que la population étrangère domine à Jébus.

13. *Gabaa et Rama*, auj. *Djéba et er Râm*, deux localités voisines, la première à une lieue au N. de Jérusalem, la seconde plus au nord encore : voy. *Jos.* xviii, 24 et 25.

16. *Un homme de la montagne d'Ephraïm*, non Benjaminite.

me de la montagne d'Éphraïm, qui séjournait à Gabaa, et les gens du lieu étaient Benjamites. <sup>17</sup> Ayant levé les yeux, il aperçut le voyageur sur la place de la ville, et lui dit : " Où vas-tu et d'où viens-tu ? " <sup>18</sup> Il lui répondit : " Nous allons de Bethléem de Juda jusqu'à l'extrémité de la montagne d'Éphraïm, d'où je suis. J'étais allé à Bethléem de Juda, et *maintenant* je vais à la maison de Jéhovah, et il n'y a personne qui me reçoive dans sa maison. <sup>19</sup> Nous avons cependant de la paille et du fourrage pour nos ânes, et aussi du pain et du vin pour moi, pour ta servante et pour le jeune homme qui est avec tes serviteurs ; nous ne manquons de rien. " <sup>20</sup> Le vieillard dit : " La paix soit avec toi ! Seulement je pourvoirai à tous tes besoins ; mais ne passe pas la nuit sur la place. " <sup>21</sup> Il les fit entrer dans sa maison, et il donna du fourrage aux ânes ; les voyageurs se lavèrent les pieds, puis ils mangèrent et burent.

<sup>22</sup> Pendant qu'ils réjouissaient leur cœur, des hommes de la ville, gens pervers, entourèrent la maison, et frappant avec force à la porte, ils dirent au vieillard, maître de la maison : " Fais sortir l'homme qui est entré chez toi, afin que nous le connaissions. " <sup>23</sup> Le maître de la maison sortit vers eux et leur dit : " Non, mes frères, ne faites pas le mal, je vous prie ; puisque cet homme est

entré dans ma maison, ne commettez pas cette infamie. <sup>24</sup> Il y a ici ma fille qui est vierge, et sa concubine ; je vous les amènerai dehors, vous leur ferez violence et vous les traiterez comme il vous plaira ; mais ne commettez pas sur cet homme une action aussi infâme. " <sup>25</sup> Ces hommes ne voulurent pas l'écouter. Alors l'homme prit sa concubine et la leur amena dehors. Ils la connurent et ils abusèrent d'elle toute la nuit jusqu'au matin, et ils la renvoyèrent au lever de l'aurore. <sup>26</sup> Vers le matin, cette femme vint tomber à l'entrée de la maison de l'homme chez qui était son mari, *et elle resta là*, jusqu'au jour.

<sup>27</sup> Son mari se leva le matin, et ayant ouvert la porte de la maison, il sortit pour continuer sa route. Et voici que la femme, sa concubine, était étendue à l'entrée de la maison, les mains sur le seuil. <sup>28</sup> Il lui dit : " Lève-toi et allons-nous-en. " Et personne ne répondit. Alors le mari la mit sur son âne, et partit pour aller dans sa demeure. <sup>29</sup> Arrivé chez lui, il prit un couteau, et saisissant sa concubine, il la coupa membre par membre en douze morceaux, et l'envoya dans tout le territoire d'Israël. <sup>30</sup> À cette vue, tous dirent : " Jamais chose pareille n'est arrivée et ne s'est vue depuis que les enfants d'Israël sont montés d'Égypte jusqu'à ce jour ; réfléchissez-y, — consultez-vous et prononcez. "



18. *Je vais à la maison de Jéhovah*, au tabernacle, qui était à Silo (Jos. xviii, 1). Ou bien : *je suis employé* (lat. *versor*) dans la maison, etc.

19. *Ta servante, tes serviteurs* : formule de la politesse orientale.

20. *La paix*, etc. : c'était l'inviter à entrer chez lui ; il ajoute qu'il veut faire tous les frais de son hospitalité.

21. *Les pieds* : comp. Gen. xviii, 4 sv. xix, 2.

22. *Afin que nous le connaissions* : les habitants de Sodome avaient tenu le même langage à Lot, Gen. xix, 5 sv.

23. *Cette infamie* ; litt., *cette folie*, avec le sens de *infamie* : comp. Gen. xxxiv, 7 ; Deut. xxii, 21.

24. *Et sa concubine* : comme femme, elle est, aux yeux de l'hôte, moins sacrée que son mari. *Vous leur ferez violence* ; litt., *vous les affaiblirez* ; Vulg., *vous les humilierez* : même sens. Comp. Gen. xix, 8.

nis illius erant filii Jemini. 17. Elevatisque oculis, vidit senex sedentem hominem cum sarcinulis suis in platea civitatis : et dixit ad eum : Unde venis? et quo vadis? 18. Qui respondit ei : Profecti sumus de Bethlehem Juda, et pergimus ad locum nostrum, qui est in latere montis Ephraim, unde ieramus in Bethlehem : et nunc vadimus ad domum Dei, nullusque sub tectum suum nos vult recipere, 19. habentes paleas et fœnum in asinorum pabulum, et panem ac vinum in meos et ancillæ tuæ usus, et pueri, qui mecum est : nulla re indigemus nisi hospitio. 20. Cui respondit senex : Pax tecum sit, ego præbebo omnia quæ necessaria sunt : tantum, quæso, ne in platea maneat. 21. Introduxitque eum in domum suam, et pabulum asinis præbuit : ac postquam laverunt pedes suos, recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, et post laborem itineris, cibo et potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis illius, filii Belial, (id est, absque jugo) et circumdantes domum senis, fores pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domus, atque dicentes : <sup>Gen. 19, 5.</sup> Educ virum, qui ingressus est domum tuam, ut abutamur eo. 23. Egressusque est ad eos senex, et ait : Nolite fratres, nolite facere malum hoc : quia ingressus est homo hospitium meum, et cessate ab hac

stultitia : 24. habeo filiam virginem, et hic homo habet concubinam, educam eas ad vos, ut humilietis eas, et vestram libidinem compleatis : tantum, obsecro, ne scelus hoc contra naturam operemini in virum. 25. Nolebant acquiescere sermonibus illius : quod cernens homo, eduxit ad eos concubinam suam, et eis tradidit illudendam : qua cum tota nocte abusi essent, dimiserunt eam mane. 26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad ostium domus, ubi manebat dominus suus, et ibi corruit.

27. Mane facto, surrexit homo, et aperuit ostium, ut cœptam expletet viam : et ecce concubina ejus jacebat ante ostium sparsis in limine manibus. 28. Cui ille, putans eam quiescere, loquebatur : Surge, et ambulemus. Qua nihil respondente, intelligens quod erat mortua; tulit eam, et imposuit asino, reversusque est in domum suam. 29. Quam cum esset ingressus, arripuit gladium, et cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frustra incidens, misit in omnes terminos Israel. 30. Quod cum vidissent singuli, conclamabant : Nunquam res talis facta est in Israel ex eo die, quo ascenderunt patres nostri de Ægypto, usque in præsens tempus : ferte sententiam, et in commune decernite quid facto opus sit.



25. *L'homme*, le vieillard prit sa concubine, la concubine du Lévitte; Keil : Elle est dite *sienne* par rapport au vieillard, en tant qu'il était son hôte. Ou bien : *L'homme*, le Lévitte : il intervient et livre sa femme pour sauver le vieillard et sa fille.

26. *Son mari*, propr. *son maître* ou *son seigneur* : de même dans les versets suivants.

27. *Pour continuer sa route* : il n'espérait plus pouvoir arracher sa concubine aux mains de ces misérables.

28. *Elle ne répondit pas* : elle avait succombé aux mauvais traitements.

29. *Membre par membre*; litt., *selon ses os*, comme on découpe un animal pour la boucherie. — *Qu'il envoya*, comme pour mettre sous les yeux de la nation entière le crime des Benjamites, par un messenger chargé naturellement d'ajouter des explications orales. Comp. une action semblable de Saül, I Rois, xi, 7.

30. *Consultez-vous* : voyez quelle vengeance il faut tirer d'un aussi grand crime.

## 2° — CHAP. XX. — La guerre.

Ch. XX.

**A**ous les enfants d'Israël sortirent, depuis Dan jusqu'à Bersabée et au pays de Galaad, et l'assemblée se réunit comme un seul homme devant Jéhovah à Maspha. <sup>2</sup>Les chefs de tout le peuple, toutes les tribus d'Israël, se présentèrent dans l'assemblée du peuple de Dieu : quatre cent mille hommes de pied tirant l'épée. <sup>3</sup>Et les fils de Benjamin apprirent que les enfants d'Israël étaient montés à Maspha.

Les enfants d'Israël dirent : Parlez, comment ce crime a-t-il été commis? <sup>4</sup>Alors le Lévitte, le mari de la femme qui avait été tuée, prit la parole et dit : " J'étais entré à Gabaa de Benjamin, moi et ma concubine, pour y passer la nuit. <sup>5</sup>Les habitants de Gabaa se sont levés contre moi et ont entouré pendant la nuit la maison où j'étais, avec l'intention de me tuer. Ils ont fait violence à ma concubine, et elle est morte. <sup>6</sup>J'ai saisi ma concubine, je l'ai coupée en morceaux, et je l'ai envoyée dans tout le territoire de l'héritage d'Israël; car ils ont commis un crime et une infamie en Israël. <sup>7</sup>Vous voici tous, enfants d'Israël; consultez-vous, et décidez ici même. " <sup>8</sup>Tout le peuple se leva comme un seul homme, en disant : " Nul d'entre nous n'ira dans sa tente, nul ne retournera dans sa maison. <sup>9</sup>Voici maintenant ce que nous ferons à Gabaa :

Contre elle d'après le sort! <sup>10</sup>Nous prendrons dans toutes les tribus d'Israël dix hommes sur cent, cent sur mille et mille sur dix mille; ils iront chercher des vivres pour le peuple, afin qu'à leur arrivée on traite Gabaa de Benjamin selon toute l'infamie qu'elle a commise en Israël. <sup>11</sup>C'est ainsi que tous les hommes d'Israël s'assemblèrent contre la ville, unis comme un seul homme.

<sup>12</sup>Les tribus d'Israël envoyèrent des hommes dans toutes les familles de Benjamin pour dire : " Qu'est-ce que ce crime qui a été commis chez vous? <sup>13</sup>Livrez maintenant les hommes pervers qui sont à Gabaa, afin que nous les fassions mourir et que nous ôtions le mal du milieu d'Israël. " Mais les Benjamites ne voulurent pas écouter la voix de leurs frères, les enfants d'Israël.

<sup>14</sup>Les fils de Benjamin, sortant de leurs villes, s'assemblèrent à Gabaa pour combattre les enfants d'Israël. <sup>15</sup>Les fils de Benjamin, sortis des villes, qui furent recensés en ce jour étaient au nombre de vingt-six mille, tirant l'épée, sans compter les habitants de Gabaa formant sept cents hommes d'élite. <sup>16</sup>Parmi tout ce peuple il y avait sept cents hommes d'élite qui ne se servaient pas de la main droite; tous ces combattants pouvaient lancer avec la fronde une

## CHAP. XX.

Division du chap. : les Israélites réunis à Maspha décident qu'ils ne déposeront pas les armes avant d'avoir puni les coupables (vers. 1-11). — Les Benjamites refusant de les livrer, la guerre commence (12-19). — Les Israélites essuient d'abord une double défaite (20-28). — A la fin Gabaa est prise par ruse et brûlée, et les Benjamites sont massacrés, à l'exception d'un petit nombre (29-48).

1. *Sortirent de leurs maisons.* — Depuis Dan, frontière septentrionale (Jos. xix, 47), jusqu'à Bersabée, frontière méridionale (Gen. xxi, 31), et au pays de Galaad, région à l'E. du Jourdain. — *Devant Jéhovah* (non de-

vant l'arche, qui était à Silo), comme présidant cette assemblée générale de la nation, réunie pour rendre la justice en son nom. — *Maspha* de Benjamin, près de Gabaa (Jos. xviii, 26).

2. *Les chefs*, litt. *les angles* (Vulg.), ou plutôt les pierres angulaires de l'édifice national. — *Tirant l'épée*, en armes et prêts à combattre.

3. *Les fils de Benjamin* n'assistèrent pas à l'assemblée (vers. 13). — *Parlez* : chacun doit dire ce qu'il sait; la déposition du Lévitte est seule rapportée.

6. *Un crime*, hébr. *Zimmah*, le crime spécial d'impudicité, qui devait être puni de mort (Lév. xviii, 17).

## —\*— CAPUT XX. —\*—

Ob hoc scelus pugnantēs reliquæ tribus adversus Benjamin, semel atque iterum bello inferiores, tertioque committentes jussu Domini prælium, tribum illam, præter sexcentos qui in solitudinem fugerant, penitus deleverunt.



GRESSI itaque sunt omnes filii Israel, et pariter congregati, quasi vir unus, de Dan, usque Bersabee, et terra Galaad ad Dominum in Maspha : 2. Omnesque anguli populorum, et cunctæ tribus Israel in ecclesiam populi Dei convenerunt quadringenta millia peditum pugnantorum. 3. (Nec latuit filios Benjamin quod ascendissent filii Israel in Maspha.) Interrogatusque Levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset, 4. respondit : Veni in Gabaa Benjamin cum uxore mea, illucque divertiti : 5. et ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum, in qua manebam, volentes me occidere, et uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes, denique mortua est. 6. Quam arreptam, in frusta concidi, misique partes in omnes terminos possessionis vestræ : quia nunquam tantum nefas, et tam grande piaculum factum est in Israel. 7. Adestis omnes filii Israel, decernite quid facere debeatis. 8. Stansque

omnis populus, quasi unius hominis sermone respondit : Non recedemus in tabernacula nostra, nec suam quam intrabit domum : 9. sed hoc contra Gabaa in commune faciamus. 10. Decem viri eligantur e centum ex omnibus tribubus Israel, et centum de mille, et mille de decem millibus, ut comportent exercitui cibaria, et possimus pugnare contra Gabaa Benjamin, et reddere ei pro scelere, quod meretur. 11. Convenitque universus Israel ad civitatem, quasi homo unus eadem mente, unoque consilio.

12. Et miserunt nuntios ad omnem tribum Benjamin, qui dicerent : Cur tantum nefas in vobis repertum est ? 13. Tradite homines de Gabaa, qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur, et auferatur malum de Israel. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israel audire mandatum :

14. Sed ex cunctis urbibus, quæ sortis suæ erant, convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium, et contra universum populum Israel dimicaret. 15. Inventique sunt viginti quinque millia de Benjamin educentium gladium, præter habitatores Gabaa, 16. qui septingenti erant viri fortissimi, ita sinistra ut dextra præliantes : et sic fundis lapides ad certum jacentes, ut capillum quoque possent percutere, et nequaquam in alteram partem ictus lapidis defer-

8. *Ne retournera dans sa maison*, jusqu'à ce que ce crime ait été puni.

9. *Contre elle*, etc. : marchons contre elle, après avoir fixé par le sort l'ordre de marche des tribus. C'est le sens des LXX. La plupart entendent d'après le sort d'un partage au sort de la ville de Gabaa et de son territoire, comme on avait fait pour le territoire des villes chananéennes.

10. *Dix hommes sur cent* : la dixième partie des combattants devait faire l'office de pourvoyeurs.

13. *Afin que nous ôtions le mal* : comp. Deut. xxii, 22. — *Ne voulurent pas* : les Benjaminites étaient une tribu guerrière (vers. 16; Gen. xlix, 27; 1 Par. xii, 2); un combat contre un ennemi supérieur ne leur déplaisait pas.

14. *Sortant de leurs villes*, probablement aussi de leurs villages : la partie principale est seule nommée.

15. *Vingt-six mille*; les LXX et la Vulg., *vingt-cinq mille*; mais il n'y a pas lieu à cette correction, si l'on réfléchit que les 25 100 hommes tués des vers. 35, 44 sv. l'ont été dans la troisième bataille, et que l'autre mille avait sans doute péri dans les deux premières.

16. *Tout ce peuple* de Benjamin; d'autres, de Gabaa; mais les 700 hommes du vers. 16 ne sont pas les mêmes que ceux du vers. 15. — *Ne se servaient pas de la main droite*, étaient gauchers. — *Une pierre à un cheveu*: locution proverbiale qui a son analogue dans nos langues modernes.

Pierre à un cheveu, sans le manquer. <sup>17</sup>Le nombre des hommes d'Israël recensés, non compris ceux de Benjamin, fut de quatre cent mille tirant l'épée, tous gens de guerre. <sup>18</sup>Et les enfants d'Israël, s'étant levés, montèrent à Béthel, et consultèrent Dieu, en disant : " Qui de nous montera le premier pour combattre les fils de Benjamin ? " Jéhovah répondit : " Que Juda monte le premier. " <sup>19</sup>Les enfants d'Israël se mirent en marche dès le matin, et ils campèrent contre Gabaa.

<sup>20</sup>Les hommes d'Israël s'étant avancés pour combattre ceux de Benjamin, ils se rangèrent en bataille contre eux devant Gabaa. <sup>21</sup>Alors les fils de Benjamin sortirent de Gabaa, et ils couchèrent par terre ce jour-là vingt-deux mille hommes d'Israël.

<sup>22</sup>Le peuple, savoir les hommes d'Israël, affermirent leur courage, et ils se rangèrent de nouveau en bataille dans le lieu où ils s'étaient placés le premier jour. <sup>23</sup>Et les enfants d'Israël montèrent et ils pleurèrent devant Jéhovah jusqu'au soir; et ils consultèrent Jéhovah, en disant : " Marcherai-je encore pour combattre les fils de Benjamin, mon frère ? " Jéhovah répondit : " Montez contre lui. " <sup>24</sup>Les enfants d'Israël s'approchèrent des fils de Benjamin, le second jour; <sup>25</sup>et ce même jour les fils de Benjamin sortirent de Gabaa à leur rencontre, et ils couchèrent encore par terre dix-huit mille hommes des enfants d'Israël, tous tirant l'épée.

<sup>26</sup>Tous les enfants d'Israël et tout

le peuple montèrent et vinrent à Béthel; ils pleurèrent, assis là devant Jéhovah; ils jeûnèrent en ce jour jusqu'au soir, et ils offrirent des holocaustes et des sacrifices pacifiques devant Jéhovah. <sup>27</sup>Et les enfants d'Israël consultèrent Jéhovah, — en ces jours-là, l'arche de l'alliance de Dieu se trouvait à Béthel, <sup>28</sup>et Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, se tenait devant sa face, — et ils dirent : " Marcherai-je encore pour combattre les fils de Benjamin, mon frère, ou bien dois-je cesser ? " Jéhovah répondit : " Montez, car demain je les livrerai en ta main. "

<sup>29</sup>Alors Israël plaça une embuscade autour de Gabaa, <sup>30</sup>et, le troisième jour, les enfants d'Israël montèrent contre les fils de Benjamin; ils se rangèrent en bataille devant Gabaa, comme les autres fois. <sup>31</sup>Et les fils de Benjamin sortirent à la rencontre du peuple, en se laissant attirer loin de la ville. Ils commencèrent à frapper et à tuer parmi le peuple, comme les autres fois, sur les routes dont l'une autre à Béthel et l'autre à Gabaa, dans la campagne; *ils tuèrent* environ trente hommes d'Israël. <sup>32</sup>Les fils de Benjamin disaient : " Les voilà battus devant nous comme auparavant ! " Et les enfants d'Israël disaient : " Fuyons, et attirons-les loin de la ville, sur ces routes. " <sup>33</sup>Tous les hommes d'Israël quittèrent leur position et se rangèrent à Baal-Thamar; *en même temps* l'embuscade d'Israël s'élança de son poste, de la plaine de Gabaa. <sup>34</sup>Dix mille hommes d'élite

17. *Quatre cent mille* : comp. *Nombr.* xxvi. Tous prirent-ils position auprès de Gabaa? Cela eût été difficile. Comp. vers. 18

18. *Montèrent à Béthel* (*Gen.* xii, 8), célèbre par les révélations divines que Jacob y avait reçues (*Gen.* xxviii, xxxv); on y avait fait transporter l'arche d'alliance, Silo étant trop loin du théâtre de la guerre : comp. vers. 26, 27. Vulgate, *vinrent à la maison de Dieu* (au tabernacle); *c'est-à-dire à Silo* : à tort. — *Et consultèrent Dieu* : Dieu, et non Jéhovah, ce qui fait croire à plusieurs que, cette fois, la consultation ne se fit pas, comme au

vers. 27, par Phinéas et au moyen de l'Urim et du Thummim. — *Montera le premier*, tiendra la tête des tribus, et par conséquent commencera l'attaque.

22. *Dans le lieu*, etc., sans doute par vaine gloire, pour venger leur honneur sur le théâtre même de leur première défaite.

23. *Montèrent à Béthel*, avant d'engager le combat.

24. *Le second jour* après le premier combat : le surlendemain.

25. En permettant cette nouvelle défaite,

retur. 17. Virorum quoque Israel, absque filiis Benjamin, inventa sunt quadringenta millia educeantium gladios, et paratorum ad pugnam. 18. Qui surgentes venerunt in domum Dei, hoc est, in Silo : consuleruntque Deum, atque dixerunt : Quis erit in exercitu nostro princeps certaminis contra filios Benjamin? Quibus respondit Dominus : Judas sit dux vester. 19. Statimque filii Israel surgentes mane, castrametati sunt juxta Gabaa :

20. Et inde procedentes ad pugnam contra Benjamin, urbem oppugnare cœperunt. 21. Egressique filii Benjamin de Gabaa, occiderunt de filiis Israel die illo viginti duo millia virorum.

22. Rursum filii Israel et fortitudine et numero confidentes, in eodem loco, in quo prius certaverant, aciem direxerunt : 23. Ita tamen ut prius ascenderent et flerent coram Domino usque ad noctem : consulerentque eum, et dicerent : Debeo ultra procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non? Quibus ille respondit : Ascendite ad eos, et inite certamen. 24. Cumque filii Israel altera die contra filios Benjamin ad prælium processissent, 25. eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa : et occurrentes ei tanta in illos cæde bacchati sunt, ut decem et octo millia virorum educeantium gladium prosternerent.

26. Quamobrem omnes filii Israel

venerunt in domum Dei, et sedentes flebant coram Domino : jejuna-veruntque die illo usque ad vesperam, et obtulerunt ei holocausta, atque pacificas victimas, 27. et super statu suo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei, 28. et Phinees filios Eleazari filii Aaron præpositus domus. Consuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt : Exire ultra debemus ad pugnam contra filios Benjamin fratres nostros, an quiescere? Quibus ait Dominus : Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa : 30. et tertia vice, sicut semel et bis, contra Benjamin exercitum produxerunt. 31. Sed et filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, et fugientes adversarios longius persecuti sunt, ita ut vulnerarent ex eis sicut primo die et secundo, et cæderent per duas semitas vertentes terga, quarum una ferebatur in Bethel, et altera in Gabaa, atque prosternerent triginta circiter viros : 32. putaverunt enim solito eos more cedere. Qui fugam arte simulantes inierunt consilium ut abstraherent eos de civitate, et quasi fugientes ad supradictas semitas perducerent. 33. Omnes itaque filii Israel surgentes de sedibus suis, tetenderunt aciem in loco, qui vocatur Baalthamar. Insidiæ quoque, quæ circa urbem erant, paulatim se aperire cœperunt, 34. et ab occidentali urbis

Dieu voulait sans doute apprendre aux Israélites à se défier de leur propre force et à mettre en lui seul leur confiance.

26. *Tout le peuple*, d'après Keil, désignerait ceux qui n'étaient pas en état de porter les armes : les vieillards, les femmes, etc., par opposition aux *enfants d'Israël*, qui seraient les combattants. — *Assis* : c'est l'attitude du deuil et de l'affliction (*Is.* xvii, 1, 5; *Lament.* ii, 10; *Job.* ii, 13, al.).

27. *En ces jours-là*, c.-à-d. momentanément, durant la guerre.

31. *En se laissant attirer loin* (litt. *couper, séparer*) de la ville, de la manière qui est

expliquée vers. 32 sv. — *Parmi le peuple d'Israël*, qui faisait mine de fuir.

32. *Sur ces routes*, celles du vers. 31.

33. *Quittèrent leur position*, firent volte-face. — *Baal-Thamar*, c.-à-d. *possession* ou *lieu des palmiers*, près de Gabaa. — *De la plaine de Gabaa*. La Vulg. et le Cod. Alex. des LXX, lisant *mimmaarab*, traduisent, *du côté occidental*.

34. *Les dix mille hommes* de l'embuscade arrivèrent ainsi de devant Gabaa et attaquèrent par derrière les Benjaminites à la poursuite de l'armée d'Israël qui faisait mine de fuir.

de tout Israël arrivèrent ainsi de devant Gabaa. Le combat fut rude, car les fils de Benjamin ne se doutaient pas qu'un désastre allait fondre sur eux. <sup>35</sup>Jéhovah battit Benjamin devant Israël, et les enfants d'Israël tuèrent ce jour-là à Benjamin vingt-cinq mille et cent hommes tirant l'épée.

<sup>36</sup>Les fils de Benjamin virent donc qu'ils étaient battus, et *que* les hommes d'Israël n'avaient cédé du terrain à Benjamin *que* parce qu'ils avaient confiance dans l'embuscade placée contre Gabaa. <sup>37</sup>Quant aux hommes de l'embuscade, ils se jetèrent promptement sur Gabaa, et, s'avancant, ils frappèrent toute la ville du tranchant de l'épée. <sup>38</sup>Or les hommes d'Israël étaient convenus de ce signe avec ceux de l'embuscade : " Faites monter de la ville un nuage de fumée. "

<sup>39</sup>Les hommes d'Israël firent alors volte-face dans la bataille. — Les Benjamites leur avaient tué déjà environ trente hommes, et ils disaient : " Certainement les voilà battus devant nous comme dans le premier combat ! " <sup>40</sup>Puis le nuage de fumée avait commencé à s'élever de la ville comme une colonne, et les Benjamites ayant regardé derrière eux avaient aperçu la ville entière monter en feu vers le ciel. — <sup>41</sup>Les hommes d'Israël firent volte-face, et ceux de Benjamin

furent épouvantés en voyant que le malheur avait fondu sur eux. <sup>42</sup>Tournant le dos devant les hommes d'Israël, *ils s'enfuirent* par le chemin du désert; mais les assaillants les serrèrent de près, et ils tuèrent ceux des villes chacun en leurs propres endroits. <sup>43</sup>Ils cernèrent Benjamin, ils le poursuivirent, ils l'écrasèrent là où il faisait halte, jusqu'en face de Gabaa du côté du soleil levant. <sup>44</sup>Il tomba dix-huit mille hommes de Benjamin, tous vaillants. <sup>45</sup>Parmi ceux qui tournèrent le dos et s'enfuirent vers le désert, vers le rocher de Remmon, les hommes d'Israël en tuèrent cinq mille sur les routes; ils les poursuivirent jusqu'à Gédéon, et ils en tuèrent deux mille. <sup>46</sup>Le nombre total des Benjamites qui périrent ce jour-là fut de vingt-cinq mille hommes tirant l'épée, tous vaillants.

<sup>47</sup>Six cents hommes qui avaient tourné le dos et s'étaient enfuis au désert, vers le rocher de Remmon, demeurèrent là pendant quatre mois. <sup>48</sup>Les hommes d'Israël revinrent vers les fils de Benjamin, et ils les frappèrent du tranchant de l'épée, depuis les villes, hommes et troupeaux, jusqu'à tout ce qu'on put trouver. Ils mirent aussi le feu à toutes les villes qu'ils trouvèrent.



35. Après avoir donné ici le résultat final du combat, l'auteur raconte le combat lui-même avec plus de détails; ce n'est qu'au vers. 46 qu'il arrivera de nouveau à ce résultat déjà exprimé au vers. 35.

36. *Ils le poursuivirent*, ils poursuivirent ceux qui avaient échappé à ce premier désastre. *Et que les hommes*; ou bien, *et les hommes*, etc. Vulgate, *or les fils de Benjamin, voyant qu'ils avaient le dessous, se mirent à fuir. Ce qu'apercevant les enfants d'Israël, ils leur laissèrent la place pour fuir, afin qu'ils arrivassent à l'embuscade préparée près de la ville*: inexact.

38. *Faites monter de la ville*, lorsque vous l'aurez prise et que vous la brûlerez, une colonne de *fumée* qui nous serve de signal et nous avertisse de faire volte-face, comme l'explique la Vulgate.

39. *Alors*, en voyant le signal convenu, savoir la colonne de fumée. La fin du vers. 39 et le vers. 40 renferment une remarque circonstancielle, puis le récit se continue au vers. 41.

40. *S'élever* en flamme et en fumée.

42. *Du désert* qui monte de Jéricho à Béthel. — *Les assaillants*, l'armée des Israélites; litt., *le combat*. — *Qui étaient sortis des villes* pour secourir Gabaa (vers. 14).

43. *Ils cernèrent Benjamin*, etc.; ou bien, en supposant que l'auteur revienne encore sur ce qu'il a dit vers. 32-33 et 36: *ils avaient enveloppé Benjamin, les avaient attirés et entraînés après eux sans leur résister jusque*, etc.; la reprise viendrait au vers. 45.

44. *Il tomba* dans cette bataille, *dans le même lieu* (Vulg.), par opposition à ceux dont il est parlé au vers. 65.

parte procedere. Sed et alia decem millia virorum de universo Israel, habitatores urbis ad certamina provocabant. Ingravatumque est bellum contra filios Benjamin : et non intellexerunt quod ex omni parte illis instaret interitus. 35. Percussitque eos Dominus in conspectu filiorum Israel, et interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia, et centum viros, omnes bellatores et educentes gladium.

36. Filii autem Benjamin cum se inferiores esse vidissent, cœperunt fugere. Quod cernentes filii Israel, dederunt eis ad fugiendum locum, ut ad præparatas insidias devenirent, quas juxta urbem posuerant.

37. Qui cum repente de latibulis surrexissent, et Benjamin terga cædentibus daret, ingressi sunt civitatem, et percusserunt eam in ore gladii.

38. Signum autem dederant filii Israel his, quos in insidiis collocaverant, ut postquam urbem cepissent, ignem accenderent : ut ascendente in altum fumo, captam urbem demonstrarent.

39. Quod cum cernerent filii Israel in ipso certamine positi (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, et instantius persequerentur, cæsis de exercitu eorum triginta viris.) 40. <sup>b</sup>et viderent quasi columnam fumi de civitate conscendere. Benjamin quoque aspiciens retro, cum captam cerneret civitatem, et flammam in sublime ferri : 41. qui prius simulaverant fugam,

versa facie fortius resistebant. Quod cum vidissent filii Benjamin, in fugam versi sunt, 42. et ad viam deserti ire cœperunt, illuc quoque eos adversariis persequentibus : sed et hi, qui urbem succenderant, occurrerunt eis. 43. Atque ita factum est, ut ex utraque parte ab hostibus cæderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt, atque prostrati sunt ad orientalem plagam urbis Gabaa. 44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti sunt, decem et octo millia virorum, omnes robustissimi pugnatores. 45. Quod cum vidissent, qui remanserant de Benjamin, fugerunt in solitudinem : et pergebant ad petram, cujus vocabulum est Remmon. In illa quoque fuga palantes, et in diversa tendentes, occiderunt quinque millia virorum. Et cum ultra tenderent, persecuti sunt eos, et interfecerunt etiam alia duo millia. 46. Et sic factum est, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diversis locis, essent viginti quinque millia, pugnatores ad bella promptissimi.

47. Remanserunt itaque de omni numero Benjamin, qui evadere, et fugere in solitudinem potuerunt, sexcenti viri : sederuntque in petra Remmon mensibus quatuor. 48. Regressi autem filii Israel, omnes reliquias civitatis a viris usque ad jumenta gladio percusserunt, cunctasque urbes et viculos Benjamin vorax flamma consumpsit.



45. *Rocher de la localité appelé Remmon* (c.-à-d. *grenadier*), auj. village de Rammoun, au sommet d'une montagne conique, à l'E. de Béthel. — *En tuèrent*; litt., *en grapillèrent* ou *en glanèrent* (comp. *Jér.* vi, 9), par opposition aux 18 mille du vers. 44, considérés comme la récolte proprement dite. — *Gédéon*, probablement entre le rocher de Remmon et Gabaa.

46. Comp. vers. 15 et 35.

47. *Pendant quatre mois*, jusqu'aux événements racontés xxi, 13.

48. *Revinrent*, après avoir poursuivi les combattants, *vers les fils de Benjamin*, la population sans armes et sans défense, etc. En appliquant dans toute sa rigueur aux Benjamites, comme ils l'avaient fait pour les chananéens, la loi de l'anathème, ou dévouement par interdit (*Deut.* xiii, 15), les Israélites avaient dépassé la mesure; cette guerre d'extermination n'était commandée ni par la Loi ni par les circonstances : la tribu coupable devait être châtiée, mais non anéantie.

## 3° — CHAP. XXI. — Relèvement de la tribu de Benjamin.

Ch. XXI.



ES hommes d'Israël avaient juré à Maspha, en disant : "Aucun de nous ne donnera sa fille pour femme à un Benjamite." <sup>2</sup>Le peuple vint à Béthel, et il y resta devant Dieu jusqu'au soir. Elevant la voix, ils firent de grandes lamentations, et ils dirent : <sup>3</sup>"Pourquoi, ô Jéhovah, Dieu d'Israël, est-il arrivé en Israël qu'il manque aujourd'hui une tribu d'Israël?" <sup>4</sup>Le lendemain, le peuple s'étant levé dès le matin, ils bâtirent là un autel, et ils offrirent des holocaustes et des sacrifices pacifiques. <sup>5</sup>Et les enfants d'Israël dirent : "Quel est celui d'entre toutes les tribus d'Israël qui n'est pas monté à l'assemblée devant Jéhovah?" Car on avait fait un serment solennel contre celui qui ne monterait pas vers Jéhovah à Maspha, en disant : "Il sera puni de mort." <sup>6</sup>Les enfants d'Israël avaient compassion de Benjamin, leur frère, et ils disaient : "Une tribu a été retranchée aujourd'hui d'Israël! <sup>7</sup>Que ferons-nous pour eux, pour procurer des femmes à ceux qui restent? Car nous avons juré par Jéhovah de ne pas leur donner de nos filles pour femmes." <sup>8</sup>Ils dirent donc : "Y a-t-il une seule d'entre les tribus d'Israël qui ne soit pas montée vers Jéhovah à Maspha?" Or personne de Jabès en Galaad n'était venu au camp, à l'assemblée. <sup>9</sup>On fit le recensement du peuple, et il ne s'y trouva aucun des habitants de Jabès en Galaad. <sup>10</sup>Alors l'assemblée envoya contre

eux douze mille soldats d'entre les vaillants, en leur donnant cet ordre : "Allez, et frappez du tranchant de l'épée les habitants de Jabès en Galaad, avec les femmes et les enfants. <sup>11</sup>Voici ce que vous ferez : vous dévouerez à l'anathème tout homme et toute femme qui a connu la couche d'un homme." <sup>12</sup>Ils trouvèrent parmi les habitants de Jabès en Galaad quatre cents jeunes filles vierges, qui n'avaient pas connu d'homme en partageant sa couche, et ils les amenèrent dans le camp à Silo, qui est au pays de Chanaan. <sup>13</sup>Alors toute l'assemblée envoya des messagers pour parler aux fils de Benjamin qui étaient *réfugiés* au rocher de Remmon, et pour leur annoncer la paix. <sup>14</sup>Les Benjamites revinrent en ce temps-là, et on leur donna les femmes à qui on avait laissé la vie parmi les femmes de Jabès en Galaad; mais il ne s'en trouva pas assez pour eux.

<sup>15</sup>Le peuple avait compassion de Benjamin, car Jéhovah avait fait une brèche dans les tribus d'Israël. <sup>16</sup>Les anciens de l'assemblée dirent : "Que ferons-nous pour procurer des femmes à ceux qui restent, puisque les femmes de Benjamin ont été détruites?" <sup>17</sup>Et ils dirent : "Que l'héritage de ceux qui ont échappé demeure à Benjamin, afin qu'une tribu ne périsse pas en Israël. <sup>18</sup>Mais nous, nous ne pouvons pas leur donner de nos filles pour femmes, car les enfants d'Israël ont juré, en disant : "Maudit soit celui qui donnera sa fille pour femme

## CHAP. XXI.

1. Comp. xx, 1. Ce serment, fait dans un premier mouvement d'indignation, est mentionné ici pour la première fois.

3. *Pourquoi* : cette plainte renferme le vœu que Dieu leur fournisse le moyen d'empêcher l'anéantissement de la tribu.

4. *Bâtirent un autel* : il y en avait déjà un (xx, 26); peut-être n'était-il pas assez grand pour recevoir toutes les victimes. —

*Offrirent des holocaustes*, pour rentrer en grâce avec Dieu et le rendre favorable à leur dessein.

5. Ce *serment* n'est pas non plus mentionné xx, 1 sv.

6-7. Ces versets reprennent la pensée des vers. 2 et 3, pour motiver ce qui est dit vers. 5 et 8.

8. *Jabès en Galaad*, probablement ruines d'*ed Déir*, près de l'ouadi Yabès, à 2 li. 1/2 au S. de Pella.

## —\*— CAPUT XXI. —\*—

Instauratur tribus Benjamin ex 400 virginibus in cæde habitatorum Jabes Galaad reservatis, et ex raptis ducentium choros in Silo virginibus.



**U**RAVERUNT quoque filii Israel in Maspha, et dixerunt: Nullus nostrum dabit filiis Benjamin de filiabus suis uxorem. 2. Veneruntque omnes ad domum Dei in Silo, et in conspectu ejus sedentes usque ad vesperam, levaverunt vocem, et magno ululatu cœperunt flere, dicentes: 3. Quare Domine Deus Israel factum est hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis? 4. Altera autem die diluculo consurgentes, extruxerunt altare: obtuleruntque ibi holocausta, et pacificas victimas, et dixerunt: 5. Quis non ascendit in exercitu Domini de universis tribubus Israel? Grandi enim juramento se constrinxerant, cum essent in Maspha, interfici eos, qui defuissent. 6. Ductique pœnitentia filii Israel super fratre suo Benjamin, cœperunt dicere: Ablata est tribus una de Israel, 7. unde uxores accipiant? omnes enim in commune juravimus, non duros nos his filias nostras. 8. Idcirco dixerunt: Quis est de universis tribubus Israel, qui non ascendit ad Dominum in Maspha? Et ecce inventi sunt habitatores

Jabes Galaad in illo exercitu non fuisse. 9. (Eo quoque tempore cum essent in Silo, nullus ex eis ibi repertus est.) 10. Miserunt itaque decem millia viros robustissimos, et præceperunt eis: Ite, et percutite habitatores Jabes Galaad in ore gladii, tam uxores quam parvulos eorum. 11. Et hoc erit quod observare debebitis: "Omne generis masculini, et mulieres, quæ cognoverunt viros, interficite, virgines autem reseruate. 12. Inventæque sunt de Jabes Galaad quadringentæ virgines, quæ nescierunt viri thorum, et adduxerunt eas ad castra in Silo, in terram Chanaan. 13. Miseruntque nuntios ad filios Benjamin, qui erant in petra Remmon, et præceperunt eis, ut eos susciperent in pace. 14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, et datæ sunt eis uxores de filiabus Jabes Galaad: alias autem non repererunt, quas simili modo traderent.

15. Universusque Israel valde doluit, et egit pœnitentiam super interfectione unius tribus ex Israel. 16. Dixeruntque majores natu: Quid faciemus reliquis, qui non acceperunt uxores? omnes in Benjamin feminæ conciderunt, 17. Et magna nobis cura, ingentique studio providendum est, ne una tribus deleatur ex Israel. 18. Filias enim nostras eis dare non possumus, constricti juramento et maledictione, qua diximus: Maledictus qui de-

<sup>a</sup> Num. 31, 17, 18.

9. *On fit*, pour s'en assurer, etc. D'après la Vulg., ce recensement aurait eu lieu à Silo, où était le camp (vers. 12).

10. *Douze mille*: c'est le chiffre des LXX et des anciennes versions, excepté de la Vulgate, qui met *dix mille*.

11. *Voici*: l'ordre général du vers. 10 est précisé.

12. *Silo*, où se trouvait l'arche, était le lieu ordinaire où se réunissait le peuple; il y était sans doute revenu après avoir pris la résolution relative à Jabès. — *Au pays de Chanaan*, par opposition au pays de Galaad, auquel appartenait Jabès.

14. *Revinrent* sur leur territoire. — *Pas*

*assez*: deux cents Benjamites en manquaient encore; ils s'en procurèrent par un rapt, qui rappelle celui des Sabines. La relation de ce fait est introduite (vers. 15 sv.) par les mêmes réflexions que nous avons vues plus haut (vers. 6 sv.).

15. *Une brèche*, une lacune, un vide.

16. *A ceux qui restent*, aux 200 Benjamites non pourvus; selon d'autres, aux Benjamites, en général, qui ont survécu à la guerre: l'auteur laisserait de côté le fait des 400 Benjamites déjà pourvus, parce qu'il vient de le raconter.

17. *Demeure à Benjamin*, continue d'être la possession de cette tribu.

à un Benjamite! ” <sup>19</sup>Et ils dirent : “ Voici une fête du Seigneur, qui se célèbre chaque année à Silo, ville située au nord de Béthel, à l’orient de la route qui monte de Béthel à Sichern, et au midi de Lébona. ” <sup>20</sup>Puis ils donnèrent cet ordre aux fils de Benjamin : “ Allez, et placez-vous en embuscade dans les vignes. <sup>21</sup>Vous regarderez, et lorsque les filles de Silo sortiront pour danser en chœur, vous sortirez des vignes, et vous enlèverez chacun une des filles de Silo pour en faire votre femme, et vous vous en irez dans le pays de Benjamin. <sup>22</sup>Si leurs pères ou leurs frères viennent réclamer auprès de nous, nous leur dirons : Laissez-les-nous,

car nous n’avons pas pris une femme pour chacun dans la guerre *contre Jabès*. Et ce n’est pas vous qui les leur avez données; en ce cas, vous seriez coupables. ” <sup>23</sup>Les fils de Benjamin firent ainsi : ils prirent des femmes selon leur nombre parmi les danseuses, qu’ils enlevèrent, et, s’étant mis en route, ils retournèrent dans leur héritage; ils rebâtirent les villes et ils y habitèrent.

<sup>24</sup>Alors les enfants d’Israël s’en allèrent de là chacun dans sa tribu et dans sa famille, et ils retournèrent chacun dans son héritage. En ces jours-là, il n’y avait pas de roi en Israël; chacun faisait ce qui lui semblait bon.

19. *Voici*, dans un temps rapproché, une fête, sans doute une des trois grandes fêtes de l’année, probablement celle de Pâque : les danses du vers. <sup>21</sup> rappellent celles de *Exod.* xv, 20. — *Ville située* : cette description si précise a pour but de faire entendre que les Benjamites, leur coup fait, pourront facilement regagner leur territoire par la grande route de Béthel à Sichern. — *Lébona*,

village actuel de *Lubban*, près du Khirbet Seiloun, l’ancienne Silo (*Jos.* xviii, 1).

22. *Laissez-les-nous*. Les anciens parlent au nom des Benjamites, et invoquent deux motifs : 1. Deux cents Benjamites n’ont pas encore de femmes; 2. en leur laissant ces jeunes filles, les hommes de Silo ne violeront pas leur serment, car ils ne les auront pas données, on les leur a prises.

